

LA
JAUNE
ET LA
ROUGE

X



REVUE MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES
DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

la jaune et la rouge

OCTOBRE 1971

No 263

● PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (A.X.)

● REDACTION ET PETITES ANNONCES : A.X., 17, RUE DESCARTES, PARIS 5^e TEL. 033-32-83.

● ABONNEMENTS : A L'A.X. 20 F POUR 11 NUMÉROS PRIX AU NUMÉRO : 2 F

● PUBLICITE : S.N. MERCURE 4, PLACE FRANZ LISZT, PARIS 10^e TEL. 824-97-73

SOMMAIRE

	page
Louis ARMAND (1924), par J. MAJORELLE	1
La planification française en pratique, par « ATREIZE » (1928)	7
M. Pierre GUILLAUMAT nommé Président du Conseil d'Administration de l'Ecole Polytechnique	15
Courrier des lecteurs	16
De l'Île de Pâques au Népal, par J.-F. POMMARET (1964)	17
In memoriam : Général M. DUMONTIER (1902)	24
Informations intéressant tous ingénieurs	25
A l'Ecole Polytechnique :	
Liste d'admission par ordre de mérite au Concours de 1971	26
Elèves de la promotion 1969 ayant droit au titre d'Ingénieur diplômé	41
Documents officiels	29
Bibliographie	42

INFORMATIONS POLYTECHNICIENNES

G.P.X.	43
Bal de l'X 1971	45
Cérémonie de la Flamme à l'Arc de Triomphe	46
Carnet polytechnicien	47
Rectificatifs	50
Convocations et communiqués de groupes	51
Convocations de promotions	53
Mise en garde	60
Albums de promotion disponibles	66
Offres et demandes de situations intéressant les camarades	54
Petites annonces	61

Dunod Éditeur

vous recommande

Tables commentées des épreuves séquentielles exhaustive et non exhaustive,

par M. DUMAS. Broché 65 F

Les réseaux d'énergie électrique,

par R. PELISSIER.

Tome I. — *Les aspects techniques du service.* Broché 64 F

Tome II. — *Calcul et réglage des réseaux.* Broché 76 F

Navigation inertielle optimale et filtrage statistique,

par P. FAURRE, L. CAMBERLEIN, J.J. CHEVREUL, P. LLORET
et C. MESSAN. Relié 175 F

Vingt-cinq ans d'économie électrique.

Investissements, coûts marginaux et tarifs.

Etudes présentées par G. MORLAT et F. BESSIERE. Broché 98 F

Les décisions en recherche et développement,

par J. GAUSSENS. Broché 88 F

Gestion scientifique et pratique des stocks,

par G. BITTERLIN. Broché 45 F

G. DUNOD (28)

Catalogues spéciaux sur demande

Dunod Éditeur

92, rue Bonaparte Paris 6^e Tél. 326.99.15

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRAVAUX PUBLICS FOUGEROLLE

ports

souterrains

barrages

ouvrages d'art

canaux

routes

aérodromes

génie civil industriel

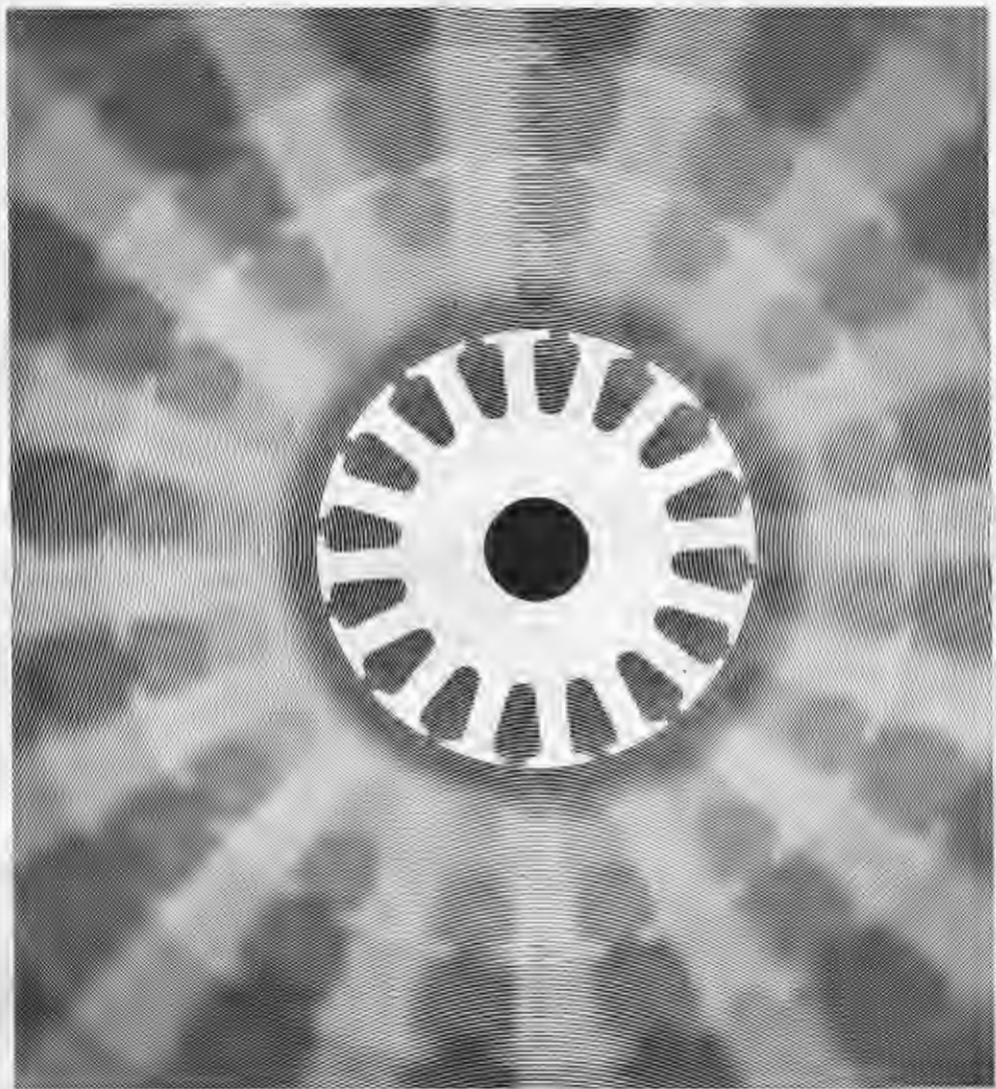
bâtiment

préfabrication

S.A. au Capital de 20 136 750 F

4, av. Morane-Saulnier

78-VELIZY-VILLACOUBLAY - Tél. : 946-96-60



PARIS-RHONE

Alternateurs - Allumeurs - Régulateurs - Démarreurs

☼ La connaissance de PARIS-RHONE, grande marque française d'équipement électrique automobile, commence par cette tôle d'induit, symbole de ses fabrications.

SALON DE L'AUTOMOBILE - Stand 10 Hall X - Travée E



SAF exporte.

De la construction des pétroliers géants à l'élaboration des micro-éléments d'ordinateurs, le soudage relève aujourd'hui d'une technologie avancée. Dans le monde entier, les industriels et les ingénieurs le savent : les matériels de soudage SAF s'imposent en Extrême-Orient, comme ils s'imposent en France. Depuis soixante ans, la SAF développe toute la gamme des équipements et produits pour le soudage et le coupage des métaux. Première sur le marché français elle exporte cette année 25 % de sa production. La SAF étend son conseil technique jusqu'à un véritable engineering de l'assemblage et maintient après la vente un contact permanent avec les utilisateurs. Grâce au réseau de L'Air Liquide, elle est présente sur les 5 continents dans 52 pays. Dans le monde entier, la SAF veille au service de ses clients.



La Soudure Autogène Française, 29, avenue Claude Vellefaux, Paris 10 Téléphone 205 67 79 et 208 44 44.

TECHNICIENS...

*Composez votre bibliothèque
personnelle*

d'abord

avec les

TECHNIQUES DE L'INGENIEUR

ouvrages de base

*édités sur fascicules mobiles
mis à jour 4 fois par an*

.....
*Bon à retourner aux Editions Techniques /TI (c)
123 rue d'Alésia, Paris 14^{ème}, tél. 828-89-09*

*Veillez m'envoyer gratuitement sans aucun engagement votre
catalogue détaillé. Nom*

Adresse Ville



**béton
clair**



**pour tous
transports
de colis :
france
et étranger
un nouveau
service
de la sncf**

**service national
des messageries**

pour tous renseignements appelez 292 26 74

SER  NAM

**45 succursales
dans toute la france**

direction
116 bis rue de saussure paris 17^e



BANQUE REGIONALE

par son réseau de 100 guichets dans les trois
départements de l'Est, la

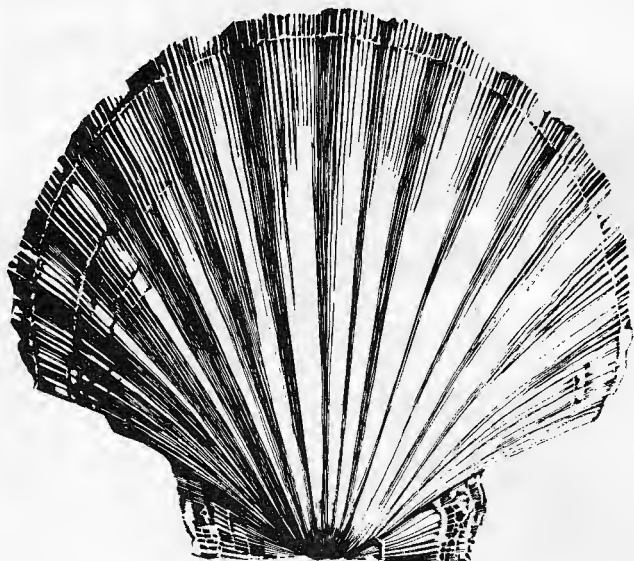
société générale alsacienne de banque

tient son caractère INTERNATIONAL de son
implantation en ALLEMAGNE, en SUISSE
et au LUXEMBOURG. Elle représente
dans ces trois pays le Groupe de la
SOCIETE GENERALE

Pour résoudre vos problèmes bancaires
sur ces pays, appelez

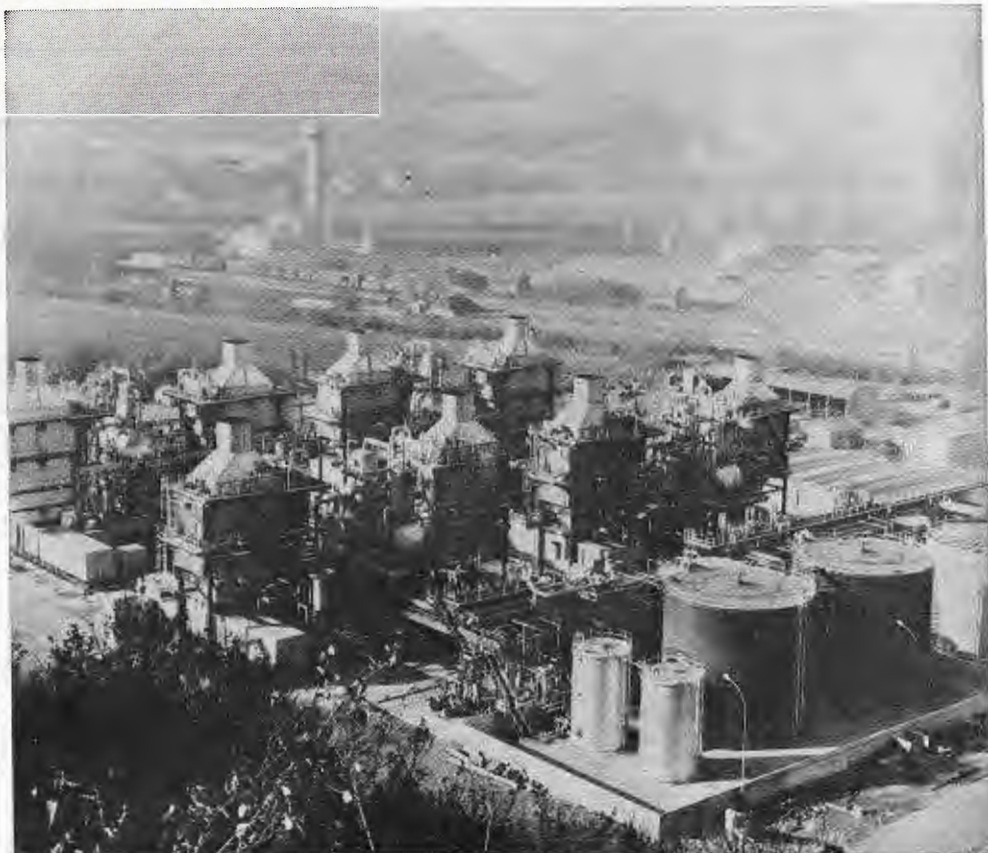
STRASBOURG : (88) 35.35.35
Service des Affaires Spéciales
F. WIEDERKEHR (51)

1907



Shell que j'aime





Compagnie Industrielle de Pont-de-Claix. Centrale de 140 MW
Vue d'ensemble des turbines à gaz et des chaudières de récupération

- Diagnostic et modernisation d'installations existantes.
- Etude et réalisation complète d'installations nouvelles.

 **serete**
engineering

72, rue Régnault - 75 Paris 13^e - tél. 589-80-00.

Lubrizol-France

ADDITIFS POUR LUBRIFIANTS

CARBURANTS ET COMBUSTIBLES

TOUR EUROPE

92-COURBEVOIE

Président-Directeur Général : A. MICHOT (29)

Téléphone : 788-34-17

**un groupe industriel
à l'échelle internationale**



THOMSON-BRANDT

COMPAGNIE FRANÇAISE
THOMSON HOUSTON-HOTCHKISS BRANDT

173 BOULEVARD HAUSSMANN - 75 PARIS 8^e

BOSCHER

les véhicules blindés à roues panhard



En service dans le monde entier et sous tous les climats, satisfait à toutes les missions et à tous les besoins d'une armée moderne.

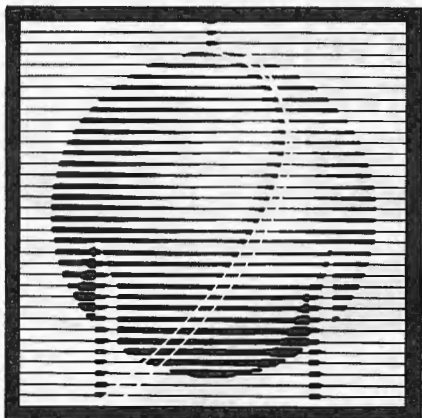
100 km/heure sur route
600 km d'autonomie
poids 5 tonnes : aérotransportable
discretion sur le champ de bataille
puissance de feu.

une technique
évoluée
de renommée
mondiale



panhard

pour toute information :
service relations extérieures
Société de Constructions Mécaniques Panhard et Levassor 18 avenue d'Ivry, 75-Paris 13^e, tél. 588 27 59



du pétrole aux produits chimiques

NAPHTACHIMIE
produit à Lavera,
dans la plus efficiente
usine pétrochimique
de France,
les dérivés de l'éthylène,
du propylène,
et le butadiène.

NAPHTACHIMIE 

s. a. au capital
de F. 150.000.000
203, rue du Fg St-Honoré,
75-Paris 8^e
tél.: 227 33-59 + 924 89-19 +
télégramme : Naphtachim Paris
télex 297 42
usines à Lavera
(Bouches-du-Rhône)

le carbone lorraine

SIÈGE SOCIAL
45, RUE DES ACACIAS
PARIS 17^e - TÉL. : 754-59-62

*étude et fabrication des
produits en carbone pour
les Industries de pointe.*

**graphites denses
graphite pyrolytique**

pour tuyères d'engins propulsés.

**produits textiles
en carbone**

pour protections thermiques.

**graphites nucléaires
spéciaux**

pour réacteurs à haute température ou
à neutrons rapides (surgénérateurs).

RIGILOR

fibre de carbone à haut module

pour matériaux de structure
à grande rigidité.

*Renseignements et documentation sur demande à
SERVICE PRODUITS SPÉCIAUX
téléphone : 733-74-20*

BOSCHER, LEMOINE et C^{IE}

(X-1925)

Agents de change

15, rue Feydeau Paris 2^e - Tél. 231-73-61

6, rue Boileau Nantes - Tél. 71-40-05

Opérations de bourse

Etudes financières

Gestion de portefeuilles

Plan d'épargne d'entreprises

Comptes d'épargne

Conservation de titres



CREATEURS ASSOCIES



SONDAGES
INJECTIONS
FORAGES



PAROIS ET
PIEUX MOULES
DANS LE SOL

B A C H Y

11, avenue du Colonel-Bonnet - PARIS 16^e - Tél. : 527-80-95

A. THIMEL (05)

R. POSTEL (13)

J.-C. DURAND (39)

**TOUS LES TRAITEMENTS THERMIQUES CLASSIQUES
TREMPE HAUTE-FREQUENCE, SULFINUZ (contre usures au frottement)**

Ateliers PARTIOT

Cémentation

56, avenue de Chatou - 92-RUEIL-MALMAISON (Hauts-de-Seine)

Tél. : 967-23-53

DEPOT : 201, avenue A.-Briand - 93-MONTREUIL

ACIERIES de PARIS et D'OUTREAU

Société Anonyme Capital 53 700 000 F - Siège social : 5, r. Jacques-Bingen, PARIS 17^e - Tél. 924-55-60

HAUTS FOURNEAUX à OUTREAU

FERROMANGANESE

à 62-OUTREAU

ACIERIES à 93-LA-PLAINE-SAINT-DENIS

à 02-HIRSON

MOULAGES D'ACIER

ACIER AU MANGANESE - ACIERS SPECIAUX

FOURS ELECTRIQUES - FOURS MARTIN

SPIE BATIGNOLLES

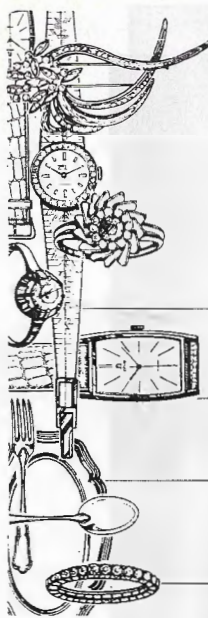


SIEGE SOCIAL : 75, BOULEVARD HAUSSMANN · PARIS 8^e · TEL. : 265.89.50
S.A. AU CAPITAL DE 77 000 000 F. R.C. PARIS 54 B 4857 CABLES · PARELECOP PARIS · TELEX · PARELOP 29 536

ENTREPRISES GÉNÉRALES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Travaux Publics - Génie Civil

Equipements Electro-Mécaniques



COMPTOIR D'ORLEANS

112-114 et 120 AV. GAL. LECLERC PARIS 14° VAU. 15-62 CREDIT SICADO-CETELEM

COMPTOIR ST CLOUD

2. PLACE DE LA PORTE ST-CLOUD PARIS 16° AUT. 20-16 CREDIT CETELEM

**BIJOUTERIE ● JOAILLERIE
HORLOGERIE ● ORFÈVRES**

**CADEAUX
LISTES DE MARIAGE**

BAGUES DE FIANÇAILLES
GRAND CHOIX DE BRILLANTS

MEMBRES DE LA GUILDE DES ORFÈVRES

PARKING ASSURÉ
Catalogue sur demande

J. ROUSSELET (30)

mieux

placé, logé, servi

LICENCE 87

en voyages en vacances

confiez aux
agences de voyages

**WAGONS-LITS
COOK ***

le soin de :

- retenir tous vos billets terre, air, mer
- réserver vos chambres tous hôtels, tous pays
- suggérer tous modes de vacances : séjours, croisières maritimes ou aériennes
- organiser vos voyages d'affaires, d'études, congrès
- transporter votre voiture ou retenir une voiture louée à votre arrivée.

A. WIDHOFF (22) Vice-Président
F. BOYAUX (45) Directeur Général Adjoint
J.L. GABRIEL (40) Directeur du Service Tourisme



**PLUS DE 400 AGENCES
DANS LE MONDE ENTIER**



Louis ARMAND (1924), membre de l'Académie française, de l'Académie des Sciences morales et politiques, Compagnon de la Libération, ancien Président de la S.N.C.F., ancien Président du Conseil de perfectionnement de l'X et animateur de tant d'œuvres et d'actions, est décédé le 30 Août 1971. La photographie que nous donnons ici a été prise tout récemment, le 5 juillet 1971, à la Maison des X, dans une réunion où l'A.X. présentait le numéro spécial de 1971 de « La Jaune et la Rouge », consacré à « l'environnement ». Prenant la parole sur le sujet de la pollution qu'il avait été un des premiers à aborder, il y a plusieurs années, et heureux d'exposer à nos camarades son idée favorite sur l'intérêt de l'enseignement de la biologie, Louis ARMAND est photographié ici dans une attitude familière à ceux, si nombreux, qui l'ont approché et écouté.



Louis ARMAND

par Jean Majorelle
Président d'honneur de l'AX'

« Je pleure l'ami incomparable : le monde s'est appauvri » déclarait Jacques RUEFF sous le choc de la disparition brutale de Louis ARMAND.

Tous ceux qui ont connu, approché et aimé cet homme exceptionnel partagent cette peine et mesurent le vide que nous laisse son départ.

Il était essentiellement et dans la plénitude du terme un « généreux ». D'une culture immense et multiforme, il entendait ne pas la garder pour lui seul mais la communiquer largement par la parole et par l'écrit.

Mais il voulait aussi que la pensée ne demeure pas confinée à la seule satisfaction de l'esprit, qu'elle se transforme en action et qu'à la joie de connaître s'ajoute celle de créer.

Se dépensant sans compter, il a mené cette action dans de nombreuses directions. D'autres diront ce qu'il a conçu et réalisé dans chacune d'elles — toujours en avant de son temps — avec l'obsession constante de l'avenir.

Parmi les multiples responsabilités qu'il assumait, il demeurait passionnément attaché à sa grande vocation d'ingénieur : le Chemin de Fer. Il était parmi les plus grands, sans doute le plus grand, de ceux qui ont donné son rayonnement d'aujourd'hui à la technique ferroviaire française.

Mais c'est du polytechnicien qu'il m'appartient de parler aujourd'hui, des services qu'il a rendus à notre vieille Maison, de son action décisive dans son rajeunissement, de l'espoir dans son avenir.

Entré à l'X en 1924 à la pointe de sa promotion, sorti second, il était major aux Mines.

Binôme de du Manoir, grand nom dans les annales sportives de l'X, ce robuste savoyard taillé pour le rugby faisait équipe avec lui dans le sport comme dans l'amitié. C'était un des souvenirs qu'il aimait à évoquer et lorsque l'A.X. prit l'initiative d'offrir un huit de compétition à nos rameurs, c'est à sa demande que nous avons baptisé celui-ci « Yves du Manoir ».

Après quelques années de service ordinaire à Clermont-Ferrand où il marqua immédiatement sa place, il entra au P.L.M. : ce fut le grand tournant de sa carrière.

Vinrent la défaite et l'occupation : luttant de toute son énergie, chef de « Résistance Fer », le printemps 44 le trouvait à Fresnes, condamné à mort. Un retard providentiel permit d'attendre l'arrivée des troupes alliées : il fut libéré le 18 août, en même temps qu'Aimé Lepercq et un certain nombre d'autres détenus ; il avait évité ainsi le sort d'Estienne d'Orves, de Mény, de Stosskopf, pour ne citer que ceux de nos camarades dont les noms me viennent à l'esprit. On me permettra de rappeler ici le rôle joué pour le salut des internés par le Consul général de Suède, Raoul Nordling.

De l'après-guerre date le début des services directs rendus par Armand à l'Ecole.

Parmi les critiques dont l'Ecole se trouvait harcelée et que, bien souvent, la jalousie suscitait, tout n'était pas à rejeter.

Au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e, dans la paix comme dans la guerre, l'Ecole avait rencontré le succès, cet imposteur, comme le nomme Kipling. L'euphorie de sa réussite endormait peu à peu sa vigueur : il fallait lui rendre jeunesse et dynamisme.

C'était une tâche difficile, semée de tous les obstacles que rencontrent ceux qui refusent de confondre le respect de la tradition avec la poussière accumulée par les ans et entendent demeurer, suivant la belle expression de Jaurès, « fidèles à la flamme du passé et non à sa cendre ».

Lutte éternelle de l'Esprit contre la Lettre, de la Foi contre la Forme. Tâche aussi de longue haleine comme toutes celles qui touchent à l'enseignement.

Dès 1950, Président d'une Commission officielle d'Etudes, Armand s'était mis au travail. En 1956, à la demande expresse de notre camarade Maurice Bourges-Maunoury, alors Ministre de la Défense Nationale, il acceptait la présidence du Conseil de Perfectionnement, mission qu'il devait poursuivre pendant treize ans.

Avec lui le mouvement entrait à nouveau rue Descartes.

La première démarche devait être de définir le rôle de l'Ecole dans une société transformée.

A l'ancienne formule du décret du 4-10-1930, « l'Ecole Polytechnique est spécialement destinée à fournir des élèves pour les services ci-après : artillerie métropolitaine, génie militaire, corps des ingénieurs, etc... » était substitué le texte ci-après qui apportait une grande novation et une ouverture officiellement reconnue.

« L'Ecole Polytechnique est destinée à donner à ses élèves une haute culture scientifique et à former des hommes aptes à devenir, après spécialisation, des cadres supérieurs de la Nation et plus spécialement

des corps de l'Etat, civils et militaires, et des services publics ». (Décret 56 708 du 17-7-1956).

La loi du 15-7-70 a maintenu à peu de choses près cette définition.

En ce qui concerne les élèves, en vue de supprimer les longs séjours en « Taupé » que s'imposaient souvent des candidats ayant plusieurs fois échoué, ce qui était du temps perdu pour tous, il faisait adopter des règles nouvelles : interdiction de se présenter plus de deux fois et à plus de trois ans du baccalauréat. Mesures particulièrement heureuses, applaudies, en particulier, par les professeurs de Spéciales, et qui ont conduit à composer les promotions actuelles de 3/2 et de 5/2 en nombre à peu près égal.

Quant aux enseignants, tout en maintenant au moins provisoirement aux hommes en place leur statut ancien, il faisait adopter la règle du renouvellement de leur mandat tout les cinq ans.

Une des critiques — et il fallait en tenir compte — de l'Université était que, écumant la masse des jeunes cerveaux scientifiques, l'X les enlevait à la science au profit d'activités moins nobles à son sens.

C'est pourquoi était proposée et adoptée une disposition spéciale qui, assurant à ceux qu'attiraient la Recherche la possibilité d'éviter le lourd remboursement des frais d'études, permit à un nombre important d'entre eux de se consacrer à elle : plus de 60 % en 1969.

D'autre part, le souci de l'organisation générale du pays et du rôle que devaient y jouer les anciens élèves, l'avait conduit à se préoccuper de « l'aval » de l'Ecole, et on lui doit d'avoir fait introduire dans le Décret de 1966 le texte ci-après :

« Le Conseil de Perfectionnement est chargé de suivre en permanence l'évolution de l'emploi des polytechniciens, d'en rendre compte au Ministre des Armées. A cet effet, il est habilité à recueillir l'avis de tous membres des services de l'Etat sur lesquels portent ces enquêtes. »

Enfin, il sentait que, devant l'évolution prodigieuse des sciences, l'enseignement de l'X avait besoin d'une profonde rénovation. Une première mesure avait été l'institution de « petites classes », et l'appel fait à de jeunes scientifiques pour les assurer. Il n'est que juste de rappeler la part de notre camarade Cheradame dans la mise au point de cette réforme.

En même temps était poursuivie l'étude des structures de l'enseignement et des programmes. La connaissance encyclopédique n'était plus possible : de là l'idée d'établir un « tronc commun » suivi de « voies d'approfondissement » et « d'options ». Projet qui ne fut pas reçu sans réticence par les traditionalistes purs, mais qui, mis en œuvre, prouve aujourd'hui son efficacité.

De là, date aussi la décision de donner à l'Ecole un nouveau cadre, tout en demeurant au proche voisinage de Paris, décision qu'entérinaient, avec celle des réformes, deux Conseils interministériels, l'un en 1965 et le second, présidé celui-là par le Général de Gaulle lui-même, le 23 février 1968.

Entre-temps, le Ministre des Armées, M. Messmer, avait tenu à donner une certaine solennité aux décisions prises ou prévues pour l'Ecole, au cours d'une conférence de presse, tenue avec Armand, le 1^{er} décembre 1967, à l'amphi Poincaré.

Ainsi, dès avant le printemps 1968, les grandes lignes de l'avenir étaient tracées.

Ceci explique que si la grande agitation du printemps conduisit à mettre l'accent sur l'accélération des réformes, la Commission nommée à cet effet et dont le travail rapide et efficace doit être rappelé ici, n'amena ni une philosophie nouvelle de l'enseignement ni une modification des directives données.

A l'automne, Armand estima que son œuvre était accomplie : Il demanda donc sa liberté au Ministre et s'en expliqua pour nos camarades par une lettre au Président de l'A.X., publiée par « La Jaune et la Rouge » d'octobre.

J'ai ressenti profondément l'honneur qui m'a été fait d'avoir à lui succéder. Ma tâche était facile sur une route déblayée. Armand ne me ménageait d'ailleurs ni son amitié ni — chaque fois que je les sollicitais — ses conseils.

*
**

Les dernières décennies ont été ainsi fortement marquées pour l'X par l'action d'Armand. Il en a conduit l'évolution et préparé l'avenir. C'est essentiellement de cet avenir qu'il avait la passion.

Fidèle à l'esprit universaliste français, il espérait que, dans l'Europe de demain, pôle d'attraction au-delà de nos frontières, l'Ecole devienne pour cette Europe un modèle et un guide. Il la voulait grande et largement ouverte à tous.

Il pensait que la France d'aujourd'hui ne devait pas montrer moins d'imagination créatrice que celle de l'An II, mère de l'Ecole Polytechnique.

Il nous appartient — il appartient surtout aux générations qui nous suivront — de justifier la foi de Louis Armand en l'avenir.

Ce bon ouvrier repose dans sa terre natale de Savoie, qu'il aimait, mais c'est vivant qu'il demeurera — tant qu'ils battront — dans nos cœurs.

J. Majorelle

Louis ARMAND (1924) s'est éteint le 30 août 1971 à Villers-sur-Mer. Sa mort subite a beaucoup surpris ceux qui connaissaient l'activité qu'il déployait encore à la veille de cette fin. Il était né à Cruseilles (Haute-Savoie) le 17 Janvier 1905, d'un père et d'une mère tous deux instituteurs. Entré en 1924 à l'Ecole Polytechnique, il en sort second de sa promotion, devient ingénieur des Mines où il se classe premier à la sortie de l'Ecole des Mines et commence une carrière d'ingénieur où après un passage dans le Service des Mines à Clermont-Ferrand, il entre en 1934 à la Cie P.L.M. qui devait se fondre en 1938 dans l'ensemble nationalisé des chemins de fer français.

Il y montre, dès son entrée, sa prédilection pour les problèmes techniques et particulièrement pour ceux qui pouvaient avoir une grande importance pour le travail du personnel ou l'organisation d'un grand ensemble. On lui doit, dans ce domaine purement technique, le procédé d'épuration des eaux qui porte son nom (traitement intégral Armand) et qui améliora considérablement l'utilisation des locomotives à vapeur et le travail des chauffeurs. C'est ensuite, et principalement dans l'électrification des chemins de fer et l'utilisation des sources d'énergie, que s'exercent ses facultés. Très conscient des solutions d'avenir, il résoud l'extension de l'électrification par l'emploi du courant alternatif, le plus répandu, le courant industriel à 50 périodes, mais à très haute tension, permettant de couvrir les lignes d'une caténaire légère et économique. Cette technique, répandue dans de nombreux pays parmi lesquels Louis ARMAND donna de nombreuses consultations dans les années 1950, s'est appliquée en Chine, en Grande-Bretagne, en U.R.S.S., en Inde, au Portugal et en Turquie. Dans un autre exemple ferroviaire, il montra sa prescience des solutions modernes dans le développement de l'informatique et de l'électronique.

Il fut, à 44 ans, en 1949, directeur général de la S.N.C.F., puis président du Conseil d'Administration de cette Société qu'il quitta en 1958. Il fut chargé alors du Secrétariat général de l'Union Internationale des Chemins de fer, poste des plus actifs en raison des études poursuivies par l'ensemble des réseaux européens.

Ses préoccupations d'ordre général et l'application de ses vastes connaissances devaient s'étendre à partir de 1957.

En 1957, il accède en effet aux fonctions de Président de la Commission de l'Euratome, qu'il quittera en 1959. Il est chargé par le Gouvernement, en novembre 1959, de présider avec Jacques RUEFF, à la rédaction d'un rapport sur « les obstacles à l'expansion économique » où les propositions les plus complètes sont faites, et où la préoccupation, si vivace chez Louis ARMAND, de convaincre le public et d'amener l'évolution, par une vaste information de l'opinion, transparait.

Dans un ordre d'idées voisin, il consacre une partie de son temps à l'enseignement. Il a été administrateur de l'Ecole Nationale d'Administration depuis l'origine et il y a enseigné les aspects de la technique ; il a professé également à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, et s'est beaucoup occupé de l'Ecole Polytechnique, où, avec le sentiment profond de la valeur de la formation scientifique, en même temps que la vision des besoins du siècle, il s'est attaché à mieux adapter l'enseignement, comme l'expose l'éditorial du présent numéro de notre revue que lui consacre Jean MAJORELLE.

D'une culture très étendue, où la biologie vint occuper une place favorite, Louis ARMAND a consigné dans de nombreux ouvrages le résultats de ses réflexions. En 1960, il est élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. En 1963, l'Académie Française lui ouvre ses portes. Il poursuit dans ces deux assemblées son œuvre d'information et de jugement des problèmes les plus divers de ce temps, touchant la culture, le contenu du voca-

bulaire, les modes de transmission de la pensée où un penchant pour la lecture s'est exprimé chez lui. Il avait une grande puissance de lecture et de mémoire.

Louis ARMAND était grand officier de la Légion d'Honneur, titulaire de la croix de guerre 1939-1945 et de nombreuses décorations étrangères. Il était compagnon de la Libération, et nous devons citer ici la part qu'il a prise dans la direction de la Résistance aux chemins de fer, et la condamnation à mort qui fut prononcée contre lui, en 1944, par la Gestapo et dont il fut sauvé par des circonstances providentielles.

Pour terminer cette brève notice où il n'est pas possible de rendre compte de toutes ses activités, nous évoquerons sa personnalité qui a été une des plus connues de ce temps et a été rendue très populaire par la presse et la télévision. Les journaux ont décrit sa taille moyenne et robuste, sa vitalité qui ne s'arrêtait jamais de s'exprimer. Esprit vif, orateur brillant, on a dit « qu'il n'était pas un styliste, mais un homme au goût des formules percutantes, à l'emporte-pièce, sachant toucher un vaste public grâce à un langage bonhomme adapté surtout au style de son époque ».

Nous ajouterons qu'il ne détestait pas d'être appelé « Technocrate » à condition qu'on ajoute à ce terme ce qu'implique la notion d'humanisme. Il fut, pensons-nous, dans le sens le plus étendu du terme, un tel technocrate, conscient, des besoins primordiaux et permanents de l'homme.

De Louis ARMAND, « La Jaune et la Rouge » a publié les textes suivants :

« Les Corps d'ingénieurs » (N° 123, janvier 1959) ; « Sur le rapport RUEFF-ARMAND » (N° 142, octobre 1960) ; « Plaidoyer pour l'Avenir », aux éditions Calmann-Lévy, (N° 157, février 1962) ; « Science et Technique responsables du divorce entre pensée et action » (N° 177, décembre 1963) ; « Einstein, l'homme et l'œuvre » (N° 212, février 1967) ; « Technocrates et techniciens » (N° 216, juin 1967) ; « Simples propos » aux éditions Fayard (N° 226, mai 1968) ; « Le Pari Européen » aux éditions Fayard (N° 230, octobre 1968) ; « Propos ferroviaires » aux éditions Fayard (N° 246, mars 1970), et des articles ou conclusion de numéros spéciaux annuels de « La Jaune et la Rouge » : (1960 : Evolution des programmes de l'X ; 1963 : La Recherche ; 1964 : Les Transports ; 1968 : Sur l'investissement et le progrès de la Nation ; 1971 : Sur l'Environnement et l'Urbanisme).

LA PLANIFICATION FRANÇAISE EN PRATIQUE

par « ATREIZE »

A l'époque où se terminent les grands débats politiques sur le VI^e Plan et sur les perspectives de développement de l'économie française, les lecteurs de « La Jaune et la Rouge » seront intéressés à plus d'un titre par la lecture d'un récent ouvrage : « La planification française en pratique » (1), signé ATREIZE. Il s'agit en fait d'une œuvre collective qui a été animée par P. Dubois (X 52) et à laquelle ont participé douze autres planificateurs : M. Aglietta (X 59), J. Bertherat, J.-J. Bonnaud, R. Courbis, G. Girardeau, B. Grais, J.-P. Pagé, C. Sautter (X 60), C. Seibel (X 54), L. Stoleru (X 56), B. Ullmo et Y. Ullmo.

L'ouvrage, clair et simple, mais précis, s'adresse à un large public et veut, pour reprendre une expression d'Alfred Sauvy, faire sortir la science et l'information économiques du ghetto où elles sont si souvent enfermées.

Il s'agit, plus que d'une description complète et actuelle des méthodes, de la planification et du contenu des Plans français, des V^e et VI^e Plans notamment. Certes, les techniques de prévision et de choix économiques, comme le modèle FIFI du VI^e Plan, y sont largement présentées. Mais au-delà, les auteurs s'interrogent sur l'amélioration possible des méthodes comme sur le rôle politique de la planification et son avenir. D'autre part, dans les chapitres consacrés aux thèmes importants de la planification — le développement industriel, les équipements collectifs, la programmation en valeur, etc. — des synthèses des problèmes et perspectives actuels de l'économie française, ainsi que des panoramas de la politique économique sont présentés, sans dissimuler les difficultés et les insuffisances.

L'ouvrage entremêle ainsi une initiation aux techniques de prévision économique et de planification, avec une réflexion de fond sur le Plan français et les problèmes du développement de la France au cours du VI^e Plan.

Nous avons extrait de l'ouvrage les passages suivants, qui nous paraissent répondre à des questions générales souvent posées, et dont nous laissons naturellement la responsabilité à leurs auteurs.

L'A.X.

Signification et rôles généraux de la planification

(pages 353 à 358 de l'ouvrage)

.....

Un débat, parfois très vif au sein de l'administration et des instances politiques, oppose cependant plusieurs conceptions de la planification.

(1) Collection « Initiation économique » d'économie et humanisme, les éditions ouvrières, 12, avenue Sœur-Rosalie, PARIS (13). 382 pages ; Prix : 30 F.

Selon une conception « minimale », les travaux de planification, ceux de prévision économique à moyen terme en particulier, doivent servir à éclairer les décisions de politique économique à caractère général, budgétaires et fiscales notamment. Mais ces travaux devraient désormais rester en large partie internes à l'administration. En effet, des « effets d'annonce », quant à l'évolution prévisible des prix ou des revenus par exemple, rendent plus difficiles la solution des problèmes. Une trop grande clarté risque d'exacerber certaines insatisfactions et revendications. D'autre part, le Plan ne devrait plus avoir de portée politique. Le gouvernement aurait plus à perdre qu'à gagner dans une partie où il serait le seul à s'engager et à expliciter sa stratégie. Une certaine « concertation » apparaît cependant souhaitable, bien que non dénuée de risques, dans un but « pédagogique » : faire mieux comprendre la nécessité de certaines disciplines et l'existence de certaines contraintes économiques.

Selon une conception plus ambitieuse, la planification a pour vocation de réintégrer l'économie dans les choix politiques, et réciproquement. La préparation du Plan a pour objet de mieux révéler les préférences des acteurs économiques et sociaux et d'apporter une plus grande clarté dans le débat social et les choix politiques. Au-delà, l'objectif peut être poursuivi d'étendre le domaine de la rationalité et de rechercher des consensus, ou du moins d'entraîner une plus large adhésion autour d'orientations de développement et de politique économique, ce que ne permet pas la conception précédente.

La systématisation a posteriori de l'expérience de Jean Monnet et les réflexions d'ordre théorique effectuées par Pierre Massé, le modèle théorique de planification élaboré par Claude Gruson, mais aussi la tentative de l'un et de l'autre d'élargir la pratique de la planification française par l'instauration d'une politique des revenus, ont été les expressions les plus marquantes d'une conception ambitieuse de la planification dans laquelle le Plan devrait devenir un « projet collectif de développement ».

Selon cette conception, les conditions de la vie économique moderne appellent irrésistiblement le développement de formes de gestion planifiées. Ces conditions rendent de plus en plus nécessaires la confrontation des projets des entreprises et de l'Etat ainsi que des aspirations des acteurs sociaux, la réduction de leurs incompatibilités et leur harmonisation dans le cadre d'un Plan. S'il n'en était pas ainsi, les incohérences entre décisions de longue portée, certaines abstentions, mèneraient la société aux « pires désordres ». Des situations absurdes s'instaureraient, conduisant à des convulsions dont l'explosion de mai 1968 pourrait être considérée comme un signe avant-coureur.

Le Plan devrait devenir un contrat social. Des objectifs, sinon entièrement communs à l'ensemble des parties en présence dans

une société pluraliste, du moins largement reconnus et tenant compte des buts poursuivis par les uns et les autres, seraient définis. Des conflits subsisteraient sans doute, mais ils seraient circonscrits. Le Plan, établi avec la participation active de toutes les forces vives du pays, serait une référence pour l'ensemble des intérêts économiques et des forces sociales, et un guide de l'action publique. Le Plan serait ainsi l'instrument qui permettrait à la société de maîtriser et construire collectivement son avenir.

Avantages et inconvénients d'un taux de croissance élevé (pages 225 à 228 de l'ouvrage)

Les raisons, pour le Gouvernement, de rechercher une croissance élevée sont nombreuses et impératives. L'expansion est une condition du plein emploi. Elle permet de faire face aux exigences formulées par les groupes sociaux quant à l'augmentation des revenus et du pouvoir d'achat, cependant qu'elle aide à faire supporter la persistance d'inégalités importantes. Elle permet un équilibre des finances publiques plus aisé, compte tenu du supplément de recettes fiscales procurées par l'expansion ; grâce à elle, le Gouvernement dispose de marges de manœuvre plus importantes en matière d'équipements collectifs et de transferts sociaux. Elle apparaît non seulement comme un résultat, mais aussi comme une condition du dynamisme des entreprises, de leur dynamisme à l'exportation notamment. Elle constitue un facteur important de puissance et d'indépendance nationales.

En revanche, certains risques et inconvénients majeurs sont liés à la rapidité de l'expansion : risques de tensions inflationnistes et difficultés d'assurer l'équilibre extérieur ; importance des changements structurels auxquels sont soumis les travailleurs et les entrepreneurs ; efforts demandés aux travailleurs quant à la durée et à l'intensité du travail ; nécessité d'un effort d'épargne important pour financer des besoins d'investissement élevés.

Dans ces conditions, un souci majeur du Gouvernement est de trouver la zone de croissance correspondant aux tensions économiques et sociales minimales.

Le choix du VI^e Plan

Telle a été, de fait, la problématique qui a présidé au choix du taux de croissance des options du VI^e Plan. Les prévisions d'évolution des ressources en main-d'œuvre, de durée de travail et de productivité montraient que la croissance assurant le plein emploi était de l'ordre de 6 % par an entre 1970 et 1975. Les possibilités d'une expansion plus forte — 6,5 % par an — ont été explorées reposant sur une politique structurelle active visant à accroître l'offre de main-d'œuvre (immigration accrue, participation accrue des femmes à l'activité professionnelle, accélération des migrations

agricoles) et à stimuler les progrès de productivité (aide aux investissements, effort accru de formation professionnelle, mesures accélérant la disparition des entreprises marginales).

Mais viser cette croissance forte, réclamée par le C.N.P.F., c'était aussi accepter des risques accrus de hausses de prix et de déséquilibres extérieurs, et encourir des risques de tensions sociales liés à l'accélération des mutations. Une appréciation plus prudente des possibilités physiques de croissance, et des marges de sécurité accrues quant au maintien des équilibres conduisaient, au prix de d'acceptation d'un chômage plus important, à une expansion de 5,5 % par an. Aussi, viser une expansion comprise entre 5,5 % et 6 % par an apparaissait plus sage au ministère des finances. Un compromis intervint en définitive sur un taux « aux approches de 6 % par an ».

Signification du taux de croissance figurant dans les Plans français

Mais quelle est la portée du choix par le Gouvernement d'un objectif de croissance à moyen terme ? Peut-on qualifier d'objectif l'évolution d'une grandeur qui ne dépend pas d'une décision de l'Etat, mais qui est en définitive le résultat des multiples décisions de tous les agents économiques et notamment des entrepreneurs ? Le choix d'un taux de croissance de 5 % à 6 % par an, qui a caractérisé tous les Plans français depuis le II^e Plan, peut-il d'ailleurs être qualifié de volontariste alors que, somme toute, il ne s'agit, pour les derniers Plans du moins, que d'une prolongation de l'expansion passée ?

Les taux d'expansion proposés par les Plans ont pourtant toujours exprimé un certain volontarisme. Après le 1^{er} Plan et durant les années 50 l'opinion prévalait que, la reconstruction achevée, l'économie française retrouverait des rythmes de croissance beaucoup plus modestes. Le choix du IV^e Plan en faveur d'une légère accélération de la croissance a manifesté le souci de préparer l'entrée dans la vie active des générations nombreuses de l'après-guerre. Le choix du V^e Plan lui-même a marqué, dans le climat du Plan de stabilisation, une sorte de volontarisme (un taux de 4 % à 5 % aurait peut-être été retenu sans les talents de persuasion de M. MASSE), bien que les faits aient montré que viser une expansion plus forte eût été préférable. Le choix du VI^e Plan repose sur une appréciation des possibilités physiques de croissance et la poursuite d'un objectif de plein emploi qui ne sont pas dénués d'ambition.

Juger de l'impact de ces choix sur la croissance effectivement réalisée est difficile. Il y a de bonnes raisons de penser qu'il n'est pas nul. Les multiples instruments d'action dont disposent les pouvoirs publics (fiscalité, investissements et commandes publics, transferts sociaux, subventions, etc.) influent d'une façon impor-

tante sur la croissance économique. Le taux d'expansion retenu par le Plan constitue un repère pour les entreprises et les administrations, mais aussi pour l'opinion publique, dont le Gouvernement doit tenir compte. Le taux de croissance annoncé par le Plan exerce ainsi un certain effet mobilisateur.

II. LA PRIORITE A L'INDUSTRIALISATION DU VI^e PLAN (p. 260 de l'ouvrage)

1. L'élaboration du VI^e Plan : méthodes et forces dominantes

La définition de la priorité à l'industrialisation du VI^e Plan a été facilitée par les changements apportés dans l'organisation du dispositif de planification entre le V^e et le VI^e Plan et notamment par la création d'une commission de l'Industrie chargée d'étudier dans leur ensemble les problèmes de développement et de politique industriels.

Deux « grands patrons » — Roger Martin (président de la commission), et André Bénard — sont les éléments leaders de la commission. En outre, deux autres « grands patrons » — Pierre Jouven et Ambroise Roux (vice-président du C.N.P.F.) — siègent à la commission de l'Economie générale.

En novembre 1969, sous leur impulsion, le C.N.P.F. utilise la tribune que donne la préparation du Plan et prend position, dans une déclaration retentissante, en faveur d'une priorité à l'industrialisation.

Cette déclaration donne lieu à un large débat dans la presse et sur les ondes, et son contenu influence les travaux de la commission de l'Industrie, puis de l'Economie générale et du Financement, puis le Rapport sur les options du VI^e Plan.

2. Le constat : l'industrie française en péril ?

La définition des orientations de la politique de développement industriel préconisée par le rapport sur les options du VI^e Plan a été liée à un diagnostic sur la situation structurelle de l'industrie française. La nécessité d'accorder une priorité à l'industrie s'est appuyée sur la sévérité de ce diagnostic.

Face aux pays concurrents de taille voisine, le poids de l'industrie française apparaît insuffisant : si le nombre de travailleurs industriels est analogue en France et en Italie, il est 1,7 fois supérieur en Allemagne et au Royaume-Uni ; si les exportations industrielles françaises sont supérieures de 15 % aux exportations de l'Italie, les exportations anglaises lui sont 1,3 fois supérieures et les exportations allemandes 2,2 fois.

Mais ceci est moins important que les faiblesses de l'appareil industriel lui-même. Elles ne tiennent pas, contrairement à ce qui est souvent dit, au poids des charges salariales et fiscales pesant sur les entreprises françaises : globalement, celles-ci semblent comparables à celles qui pèsent sur les entreprises des pays

concurrents. Elles tiennent, plus fondamentalement, au système productif.

D'une part, les facteurs de production dont dispose l'industrie sont insuffisants. La main-d'œuvre industrielle n'a pratiquement pas augmenté sur l'ensemble de la période du V^e Plan. Cette évolution trouve pour une part son explication dans la médiocrité de la condition ouvrière et, notamment, dans les conditions de travail et de rémunération défavorables qui caractérisent l'industrie ou les emplois manuels, pour une autre part dans l'inadéquation du système d'éducation aux besoins d'une société industrielle. A l'insuffisance quantitative s'ajoutent des insuffisances qualitatives : pénurie de techniciens et d'ouvriers qualifiés. Les ressources financières font défaut à l'industrie, surtout les ressources longues (actions, obligations, prêts à long terme), par suite des insuffisances du marché financier ou parce que les capitaux se dirigent vers des emplois plus rémunérateurs et moins risqués (commerce, immobilier, services).

D'autre part, et c'est sans doute là le point essentiel, des déficiences graves caractérisent l'organisation et la gestion du système productif. La concentration de l'industrie apparaît en moyenne insuffisante : 27 % de la main-d'œuvre industrielle est employée en France dans les établissements de plus de 5000 personnes, contre 39 % en Allemagne ; parmi les 100 plus grandes entreprises mondiales en 1968, deux seulement sont françaises (67 sont américaines, 8 allemandes, 9 anglaises). 300 000 entreprises industrielles ont moins de 10 salariés alors que 500 seulement ont plus de 1 000 salariés. Si l'effort global d'investissement productif apparaît satisfaisant, la répartition des investissements par branche apparaît défectueuse : les investissements sont faibles dans les secteurs-clés des échanges internationaux (construction électrique et mécanique notamment) et privilégient excessivement les secteurs lourds. La qualité de la gestion de nombreuses entreprises françaises paraît enfin inférieure à celle des concurrents étrangers : archaïsme des méthodes de gestion, priorité trop exclusive accordée aux conditions techniques de production aux dépens de la recherche de la rentabilité ainsi que des efforts de commercialisation ; nature des rapports au sein de l'entreprise et médiocrité de la direction.

La sévérité du diagnostic sur l'industrie française doit cependant être tempérée par la prise en compte d'évolutions récentes. Celles-ci indiquent que des transformations structurelles importantes sont en cours au sein de l'industrie : accélération des progrès de productivité, importance des fusions et concentrations, ampleur des investissements, efforts de formation professionnelle, mensualisation.

3. Les orientations du VI^e Plan

Assurer entre 1970 et 1975 une augmentation de la production industrielle de près de moitié, développer les investissements à l'étranger sont les deux objectifs assignés par l'introduction du Rapport sur les options à l'expansion industrielle. « A ce prix, et à ce prix seulement, pourront être assurés aussi bien le maintien de la France dans le monde que l'amélioration satisfaisante du

niveau et du cadre de vie de l'ensemble des Français », ajoute le Rapport.

a) Définition de règles du jeu

La première des exigences du développement industriel pour la commission de l'Industrie est la définition des règles du jeu. S'inspirant très étroitement des recommandations convergentes du rapport du comité de Développement industriel et de la déclaration du C.N.P.F. de novembre 1969, le rapport de la commission de l'Industrie rappelle les deux aspects essentiels de la règle du jeu dans un marché concurrentiel : la nécessité pour les entreprises de dégager un profit ; la nécessité de la mise en œuvre d'une politique active de la concurrence.

Le Rapport sur les options du VI^e Plan retient essentiellement la nécessité d'une politique active de la concurrence, d'un réexamen du système des aides publiques et d'un développement de l'information économique.

b) La création d'un environnement industriel approprié

Des actions sur l'environnement industriel doivent réorienter les facteurs de production vers l'industrie. Ces actions doivent concerner :

— la main-d'œuvre : revalorisation de la condition ouvrière, en pratique essentiellement mensualisation des rémunérations ; politique active de formation professionnelle, d'information professionnelle et de placement ;

— les moyens de financement : un aménagement vigoureux des circuits de financement en faveur des investissements industriels, par le développement des ressources en provenance du marché financier, par l'élargissement des moyens des institutions de prêt aux entreprises industrielles, et par l'orientation vers l'industrie d'une partie des ressources supplémentaires que pourront se procurer, entre 1970 et 1975, des organismes (1) qui financent traditionnellement d'autres secteurs de l'économie ;

— les équipements collectifs et la recherche : parmi les premiers, priorités aux infrastructures qui favorisent le développement industriel (routes, ports, télécommunications) ; orientation privilégiée des crédits de recherche en faveur des secteurs de l'industrie concurrentielle.

c) La politique de l'entreprise

L'utilisation plus efficace par l'industrie de ses ressources en main-d'œuvre et en capital, une meilleure adaptation de la production à la demande et notamment à la demande internationale doit relever pour l'essentiel, d'après les orientations du VI^e Plan, de la responsabilité des entreprises.

4. Impératif ou impérialisme industriel ?

La C.G.T. et la C.F.D.T. ont nettement marqué leur opposition aux orientations retenues pour le VI^e Plan et par la commission de l'Industrie.

(1) Il s'agit essentiellement du Crédit agricole et de la Caisse des dépôts et consignations, et donc d'une partie des ressources financières consacrées à l'agriculture, au logement et aux équipements collectifs des collectivités locales. Il y a là l'un des choix essentiels pour la période du VI^e Plan

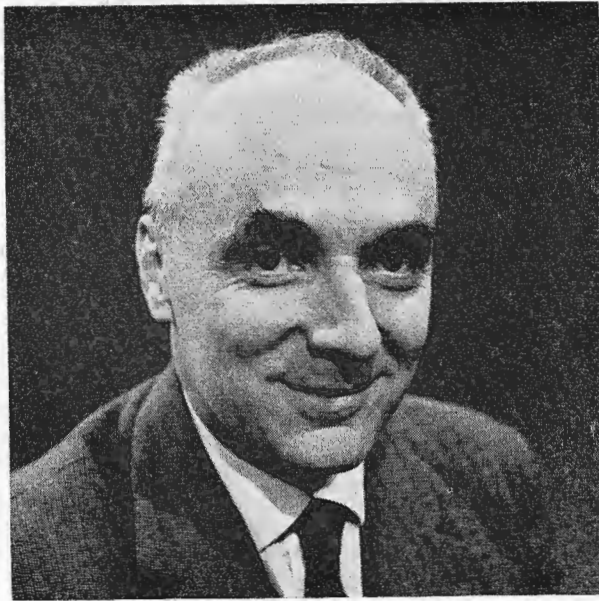
Dans les avis de « minorités » annexés au rapport de cette commission pour les options, la C.G.T., représentée par J.-L. Moynet, déclare : « La C.G.T. considère qu'un développement industriel le plus rapide possible et un renforcement des structures de la production industrielle sont des conditions nécessaires d'un développement sain et équilibré de l'économie capable de satisfaire les besoins des travailleurs et du pays dans son ensemble. » Mais « nous considérons comme parfaitement illusoire de prétendre parvenir à des conditions de fonctionnement équilibré de l'économie par la concurrence entre les entreprises privées ». Celle-ci aboutit à la domination des groupes monopolistes et des grandes sociétés multinationales à prédominance américaine. « Le profit n'est pas dans notre régime un critère de bonne gestion, abstraction faite de son appropriation privée. Il est la part des richesses créées que le capital privé soustrait aux besoins des travailleurs et de la nation. » Après avoir noté que la C.G.T. ne saurait souscrire aux règles du jeu proposées par la commission de l'Industrie, il est déclaré « que la restructuration, le renforcement et la modernisation de l'industrie française en vue d'assurer un développement économique et social équilibré a pour condition la nationalisation des secteurs-clés de l'industrie et de l'ensemble du secteur du crédit et des banques ».

De son côté, René Bonéty, du bureau confédéral de la C.F.D.T., écrit dans *Syndicalisme* du 5 mars 1970, sous le titre « Impératif ou impérialisme industriel ? » :

« Pour notre part, nous ne sommes pas les canuts du 20^e siècle, mais nous n'admettons pas que toute l'activité des hommes et tous les efforts de la nation soient centrés sur l'objectif industriel sous prétexte que le patronat français découvre, en 1970, les carences qui sont les siennes depuis de nombreuses années. D'autant que la politique industrielle proposée fait, une fois de plus, confiance à la spontanéité de masses... patronales pour se concrétiser avec, bien sûr, quelques aides temporaires à l'industrie... La C.F.D.T. n'entend pas que soient sacrifiés les équipements collectifs, les transferts sociaux, le logement au profit d'une politique industrielle dont le caractère libéral ne garantit pas à la nation que celle-ci en ait le contrôle. Un VI^e Plan de cette nature serait en fait le Plan au service du patronat et non au service de la nation. Alors, gare aux réveils brutaux de lendemains qui feront déchanter certains ! »

Et il ajoute, le 4 mars, devant la commission de l'Economie générale et du Financement : « Nous ne pouvons admettre que les problèmes ayant trait à la qualité de la vie, dont le Plan devrait normalement être le lieu privilégié d'examen, soient dominés et conditionnés par les éléments de la production et finalement abandonnés au profit du seul développement industriel, c'est-à-dire au maintien et à l'accroissement du pouvoir des classes dominantes. »

D'un autre côté, il est certain que les situations des agriculteurs, des artisans et commerçants, des petites et moyennes entreprises sont mises en question par les orientations de développement industriel préconisées. Le Gouvernement ne peut manquer de le prendre en compte. C'est une des raisons pour lesquelles le taux de croissance finalement retenu par le Gouvernement à l'issue du débat sur les options se situe aux approches de 6 % pour la production industrielle, soit un niveau inférieur à celui que préconisait l'aile marchante et moderniste du C.N.P.F.



M. PIERRE GUILLAUMAT

**est nommé Président du Conseil d'Administration
de l'Ecole Polytechnique.**

Comme nous l'indiquons plus loin et comme suite à la loi du 15 juillet 1970 relative à l'Ecole Polytechnique, le Gouvernement a nommé le Président du Conseil d'Administration prévu par la loi et qui sera M. Pierre GUILLAUMAT.

La carrière de Pierre GUILLAUMAT (1928) est bien connue de tous. Il est Ingénieur Général des Mines. Après dix ans outre-mer, il a été Directeur des Carburants à la Libération et premier Président du Bureau de Recherches de Pétrole, Délégué du Gouvernement auprès du Commissariat à l'Energie Atomique de 1951 à 1958, Ministre des Armées de 1958 à 1960, puis Ministre de la Fonction Publique, avant de revenir au secteur pétrolier et de présider, de 1964 à 1965, le Conseil d'Administration de l'Electricité de France. En 1965, il est devenu Président de la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (S.N.P.A.) et enfin Président de l'Entreprise de Recherches et d'Activités Pétrolières (ERAP). Il a fait par ailleurs, avant 1959 et depuis 1970, partie du Conseil de Perfectionnement de l'Ecole Polytechnique dans le régime de l'Ecole qui a précédé la loi du 15 juillet 1970. Membre du Conseil de l'A.X. en 1956, il avait démissionné en devenant Ministre.

COURRIER DES LECTEURS

A la suite de la publication, dans la Jaune et la Rouge de juillet 1971, du discours prononcé par Roger MARTIN (1935) à l'occasion de sa présidence de l'Assemblée Générale du 7-6-71, nous avons reçu de Th. MALLET (1935) les remarques suivantes :

Dans son discours de l'Assemblée Générale du 7 juin, notre camarade Roger MARTIN a évoqué, en particulier, la nécessité d'une présence polytechnicienne dans le domaine de la politique.

Dans toutes les Assemblées élues (à l'échelon national ou à l'échelon local), la proportion de techniciens (et non seulement de polytechniciens) est en effet négligeable par rapport aux professions dites libérales (avocats, médecins, journalistes...); ce ne peut être l'effet du hasard.

Il y a là, semble-t-il, deux raisons essentielles : la formation d'abord, et aussi le caractère contraignant des activités professionnelles de l'ingénieur.

Observons d'abord que les différences de comportement du citoyen qui peuvent être imputées à la formation initiale proviennent uniquement de l'enseignement supérieur. Jusqu'au baccalauréat, en effet, le primaire et le secondaire constituent un tronc commun à presque toutes les branches d'activité. Comme les professions libérales se recrutent en grande majorité parmi les anciens universitaires, il faut convenir que l'Université prépare mieux à la vie politique que les Ecoles d'Ingénieurs.

Cette « jungle » (et je ne veux pas être péjoratif) où l'étudiant se démène pour obtenir une chambre, une place à l'« amphi » ou au restaurant, prépare mieux aux réalités de la vie, que la sécurité absolue assurée par les Grandes Ecoles. Il faut avoir goût du risque, cotoyer l'irrationnel sans réticence, pour se présenter devant les électeurs, toutes choses que la « rigueur scientifique » ne cultive pas.

Mais la situation se complique encore lorsque le technicien aborde la vie professionnelle. Il est en général (et ceci à tous les échelons de la hiérarchie) intégré dans une équipe, dans le carcan d'une entreprise (publique ou privée, peu importe), soumis à des horaires, et sans doute, également, rétribué par un salaire fixe connu de tous (à très peu près) et très souvent mesuré. Au contraire, le médecin, l'avocat, sont entièrement libres et indépendants ; tous, bien sûr, n'ont pas le même succès, mais ceux qui émergent peuvent se consacrer sans soucis matériels à la vie publique, tout en continuant à assurer leur activité professionnelle.

Le manque de formation politique des élèves des Grandes Ecoles est souvent invoqué par les détracteurs de ces dernières. En réalité, cette situation sur le plan de la formation peut être partiellement redressé (pas entièrement, car dans une grande Ecole on ne pourra jamais reconstituer le milieu de l'Université) par des programmes et des stages mieux adaptés. Cette lacune originelle est d'ailleurs très rapidement comblée en général par la pratique des affaires. Ce sont les conditions de travail auxquelles est astreint le technicien qui restent un frein important pour son accession à une véritable activité politique.

Une bonne preuve en est que, dès leur retraite, il y a quand même bon nombre de techniciens qui participent à la vie municipale de leur commune. Il est à ce moment trop tard pour affronter une campagne électorale au plan national.

Comment débloquer le système ? Le problème est posé depuis longtemps.

Et je terminerai ces propos très incomplets sur ce sujet par une citation, traduction d'un vieux dicton provençal qui dit à peu près ceci :

« Un homme politique de paille vaut mieux qu'un homme d'or ».

Faut-il que la politique soit précieuse pour valoriser la paille au prix de l'or !

Th. MALLET (35)

De l'Île de Pâques au Népal

Lettre d'un Tour du monde

par J.-F. POMMARET (1964)

Parti pour Montréal en juin 1969, à l'occasion d'un séminaire de géométrie différentielle, j'ai eu la chance d'être invité à l'Université de Princeton au titre de « visiting student ».

Avant la rentrée universitaire, j'ai pu effectuer un voyage circulaire qui m'a permis de connaître la plupart des îles Caraïbes, en particulier Martinique et Guadeloupe, où j'ai eu la chance de rencontrer mes camarades DE BAECQUE (63) et LESSERVOT (63), dont je n'ai pas oublié l'accueil chaleureux. Je suis rentré à New York après avoir visité les sites archéologiques du Guatemala et du Mexique.

Ayant reçu une bourse au cours de l'année universitaire et conservant encore quelques économies que la vie monacale du campus m'avait aidé à ne pas dilapider (le lecteur imagine-t-il ce que coûte un week-end à New York !), j'ai pu reprendre mon voyage au début de l'été 1970.

Deux mois dans les bus Sud-américains m'ont permis de parcourir la côte ouest jusqu'à La Paz, en Bolivie. Un intermède de dix jours dans l'archipel des Galapagos, grâce à un « bateau-stop » inespéré, m'a conduit dans les îles lunaires à la faune fantastique. Pourrais-je imaginer le calme d'un mouillage dans la gueule entrouverte d'un volcan éteint !

Un boeing, en quelques heures de vol au-dessus des déserts du Nord-Chili, me transporta au bout du monde à Punta Arenas, dans des forêts mortes et hantées par le vent de la Patagonie.

L'Île de Pâques était la seule escale sur la nouvelle ligne transpacifique Santiago-Papeete. Ce fut assurément la semaine la plus marquante de tout mon voyage.

Effrayé par ce peuple de robots qu'est le Japon, après un court séjour à Tokyo et Kyoto, je partais pour l'Indonésie via Hong-Kong. La fatigue due à une traversée de Java jusqu'à Bali en train et bus me força à un repos d'une semaine à Singapour, étape avant Calcutta et Katmandou, porte du Népal. Je pus vivre ensuite une semaine sur les canaux de cette moyennageuse Venise de l'Orient qu'est Singapour, puis retrouvai à Kabul et à Bamyân cette lumière du Moyen-Orient que j'avais appris à aimer lors d'un récent voyage en Syrie et Jordanie.

Ispahan fut la dernière ville orientale que je traversai avant Istambul, hésitant à achever mon voyage, un pied en Occident, l'autre encore en Orient.

Je voudrais maintenant rendre le lecteur plus sensible aux réflexions très personnelles auxquelles donne lieu un tel périple accompli par un touriste isolé et réduit à lui-même.

Voici donc, transcrites sous forme de lettres, quelques notes de voyage dont on voudra bien excuser le ton peut-être un peu trop lyrique, mais qu'expliquent la solitude dont nous venons de parler et « l'environnement » du voyage, et quelques photographies.



GUATEMALA :

*Un soir d'hiver, était-ce hier,
Il a brisé mon cœur amer,
Ce tourbillon qui vient, me ronge,
Un soir d'hiver, était-ce un songe ?*

(Chichicastenango)

... Je voudrais te confier la grâce d'un départ.

... Une route sinueuse éperonne les flancs de profonds sillons taillés à même le plateau boisé. La moindre brise moire des essences inconnues penchées à l'horizon de maisons basses. Les gosses alarmés par l'arrivée d'un autobus brinquebalant piaillent aux abords du village.

Des enfoncements de ruelles écruées se ferment à la plaine sous les ailes d'un Dieu.

Des fruits drapés de teintes vives colorent l'agitation du marché.

Les tréteaux et les tentes de toile heurtent les marches usées qui montent au padre de l'église en un rythme doux de genuflexions et d'encens.

Une jeune indienne, rieuse, aux cheveux filasse, assise à mi-hauteur, tourne une grande corolle blanche entre les bagues de ses mains.

Des broderies sertissent l'inflexion d'un agenouillement.

Dans le chœur, les rires d'enfants inconscients de ces rites, se mêlent à d'innombrables pétales semés de bougies.

Des visages indiens grimacent sur ce fond de tapisserie « aux mille fleurs », entre des retables de bois noir terni et des peintures fanées. Un homme, tenant haut sur la tête de sa femme le panier que celle-ci doit toujours conserver en équilibre, invoque le Dieu contre les malheurs d'un faux-pas. Un autre, besace dans une main, étouffoir dans l'autre, éteint les bougies qui crépitent et les recueille pour les utiliser à nouveau. Ce sont des pratiques simples, en échange desquelles l'église officielle ne peut qu'offrir un symbolisme abstrait.

L'offrande des bougies, des brassées de pétales, j'ai fermé les yeux lentement...

Un asile, un partage dont je ne serais maître...

Au-dehors la pluie crépite dans la cour du cloître tandis que s'éparpille alentour une procession de nuages bas.

Ce léger deuil des jours de pluie...

Ces rêves de fraîcheur qui se cachent à l'ombre des mots...

ILE DE PAQUES :

*Chroniqueur attentif des vagues et embruns,
Vagabond que respecte le vent
Seul,
Je suis allé vers de lentes îles envahies le soir.*

Rapa Nui : « Des yeux regardent le ciel »

Aux confins des terres occidentales, s'étend une île couleur d'émeraude. Au large des côtes, blanches de colère et d'apaisements suspects, tendues vers le ciel, elle surgit de la mer, battue des flots, battue des



vents, île déserte et nue rongée par l'océan. Là dans des solitudes basaltiques se conte l'âge des héros, ces créations manquées de dieux perdus, celles inachevées de sages maladroits.

Des hommes ceints de mer
En l'exergue des côtes,
pêchent de vastes eaux portant en Est un soir aux moires d'obsidienne.

Dans les carènes ouvertes des promontoires, s'ordonnent des festins dont l'apprêt teint de pourpre les criques alentour.

Lointains rivages ignorés
Hantés d'étranges hypogées,
Où flux et reflux d'écume en nappes ouvragées
Balancent le varech des roches à fleur d'eau

Sur les versants brûlés
Aux grandes torsions d'ombres
Enroulées.
Tumultueux sanctuaires de haute religion,
Le soleil et le vent règnent en seuls maîtres.

L'étranger solitaire
Inquiétant voyageur,
Aux terrasses du songe
Avive son tourment.
Lancinant silence à l'incertain attrait,
Musique enveloppante du souvenir...

Sais-tu même ce qu'est la terre,
Charme ambigu des mers
Sertie de brume et d'orbes de mouettes errantes,
Frêles fuseaux, piétés d'un deuil d'écume exsangue.

« Des yeux pers — car la comtesse portait le sinople étincelé d'or dans son regard comme dans ses armes... »

...Des orbites creuses, endeuillées de pluie, rêvent de ciel, et je ne sais pas même quelles sont ces armes, qui fauchèrent en un jour tant de folie...

Les mortes eaux du vent sur les jardins en profondeur, exhalent des promesses, comme des parfums lourds.

*Marche des songes,
Prologue à l'ineffable action de gestes surannés ;
L'âme a ses pages secrètes,
qu'exaltent la puissance et l'incessante ivresse
Ayant douceur et goût de cendre.*

Une fois l'an, la longue procession, suivant la rame de danse, gravit le flanc dénudé du volcan Rano-Kao. Hommes et prêtres, gardiens et enseignants de la tradition, se rendent du sanctuaire d'Orongo.

Orongo est un lieu de vent ; d'un côté le calme d'un lac englouti sous la tourbe des totoras, de l'autre des arceaux de mer autour des deux îlots qu'elle enlace.

Porteurs d'un flotteur cône — le totora — contenant leur nourriture, les hommes descendent les falaises et nagent dans le courant jusqu'à



l'îlot de Mota Nin, seul site où pondent les oiseaux sous la protection de Malse Malsi, dieu des habitants de l'air. Celui qui rapportera le premier œuf sera pour l'année Tongata Manu, Homme oiseau. Puis ils reviennent au village, places enceintes de maisons, pirogue aux assises gravées.

... Là seulement, sur les arbres, après le transport depuis les carrières, les yeux ouverts par les sculpteurs, sous le turban rouge et la fontanelle des morts. Enfin les yeux étaient incrustés de vertèbres de requin au milieu desquels on introduisait un éclat d'obsidienne qui donnait vie au regard halluciné.

Des allées dallées se perdent sous les vagues, chemin des migrations et bornes du retour.

Les sept explorateurs, tous fils de roi, furent envoyés par Hotu-Motua, chercher ce nombril du monde dont la situation lui avait été révélée par le songe de Hotu-Motua.

Ils abordèrent à Vinapu.

Le roi, venu du couchant, partage ainsi le monde entre ses fils :

Il dit à l'aîné : « Va, je te donne l'île »

Puis au cadet : « Mon enfant je t'ai laissé encore bien plus qu'à lui puisque tu as le reste de l'horizon. L'autre partie qui monte est une vaste terre. Elle t'est réservée par moi : ce sera ton royaume... »

A la mort de son père, le cadet partit.

J.-F. POMMARET (1964)



**Le Général
Maurice
DUMONTIER (1902)
ancien Commandant
de l'École**

1882-1970

Le Général DUMONTIER qui a commandé l'Ecole Polytechnique de novembre 1937 à septembre 1939, est décédé le 31 décembre 1970 à Nancy. Au cours des années qui se sont écoulées depuis son départ de l'armée, en 1942, il a donné à notre Association les témoignages constants de son attention et a fait bénéficier notre revue de ses très fidèles souvenirs et de sa documentation.

Il a consacré sa carrière à l'arme du Génie. Nous en rappelons les principales étapes. Né le 1^{er} mars 1882 à Bourmont dans la Haute-Marne, il entre à l'X en 1902 et sort dans le génie. On le trouve lieutenant en 1906 au 4^e régiment où on signale ses qualités d'intelligence et ses connaissances pratiques de son arme, ainsi qu'un entraînement et un goût pour les sports très remarquables. La guerre de 1914-1918, le trouve affecté à la guerre de mines, puis envoyé en 1917 à l'armée d'Orient. Sa carrière se poursuit après guerre, à la Direction du Génie, puis au commandement comme Colonel du 2^e régiment du génie. Il devient ensuite Directeur du Matériel du Génie au moment de la création du service électromécanique. Général de brigade en 1936, il est nommé, comme nous l'avons dit, en Novembre 1937 au Commandement de l'Ecole Polytechnique. A la déclaration de la guerre, en 1939, il commande le génie de la V^e armée, et organise le front fortifié de 180 km sur le Rhin. Général de division en juin 1940, il termine sa carrière, en 1942, comme Inspecteur du Génie.

Le Général DUMONTIER, qui laisse le souvenir d'un grand serviteur, d'un chef humain, doué de qualités remarquables d'organisateur, était le père de notre camarade Jacques DUMONTIER (1933), Professeur d'économie à l'école polytechnique où il dirige le laboratoire d'Econométrie, et qui est bien connu de tous.

**Bourse BABCOK-Lucien FOUCHÉ (1945)
et Bourses de l'A.X.**

• « La Jaune et la Rouge » du 1-5-71 a annoncé que la Société BABCOCK-ATLANTIQUE, en la personne de son Président M. Pierre de CALAN, avait créé une bourse annuelle destinée à perpétuer dans l'Ecole Polytechnique, le souvenir de Lucien FOUCHÉ (promotion 1945), Sous-Directeur à la Société BABCOCK-ATLANTIQUE, victime le 13-2-1970, d'un accident aérien dans l'exercice de ses fonctions au service de cette Société.

Cette bourse, d'un montant de 4 000 F, est allouée, afin de couvrir ses frais de voyages, d'études et de séjour pour un cours d'été dans une université américaine, à un élève méritant de l'Ecole, à la fin de la 2^e année d'études.

En présence de M. CAUDRELIER-BENAC, représentant la Société BABCOCK, à qui les remerciements de l'A.X. ont été renouvelés, et après examen attentif des dossiers des candidats, la Commission des bourses de l'A.X. a attribué cette année la bourse BABCOCK-Lucien FOUCHÉ à Jacques GUICHARD (promotion 1969) qui a ainsi effectué cet été un stage dans la spécialité physique du solide à l'Université de Berkeley, en vue de compléter sa préparation à la recherche en physique, à laquelle il se destine à la sortie de l'Ecole.

• D'autre part, la Commission des Bourses a procédé également à l'attribution de 22 bourses d'importances diverses, dans le cadre du crédit de 50 000 F inscrit au budget de l'A.X. tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée Générale du 7-6-1971.

STAGES DE PERFECTIONNEMENT

**organisés pendant l'année scolaire 1971-1972
par la Société des Amis
de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace
(ENSAé) et de l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques
Avancées (ENSTA)**

La Société des Amis de l'ENSAé, et celle de l'ENSTA, qui regroupe les Ecoles Nationales Supérieures du Génie Maritime, de l'Armement, et des Poudres, organise pour 1971-1972 des stages de perfectionnement tenant compte des enseignements répondant à la vocation de chacune des deux Ecoles.

L'ensemble des stages, répartis entre Paris et Toulouse suivant l'enseignement dispensé, est classé en onze groupes :

- A. AUTOMATISME ET ASSERVISSEMENTS, 12 stages.
- C. CHIMIE, POUDRE ET DETONIQUE, 5 stages
- E. ELECTRONIQUE ET ELECTROTECHNIQUE, 13 stages.
- F. FLUIDES, MECANIQUE ET THERMODYNAMIQUE, 13 stages.
- G. GENIE MARITIME ET OCEANOGRAPHIE, 5 stages.
- I. INFORMATIQUE ET MATHEMATIQUES APPLIQUEES, 18 stages.
- M. MATERIAUX ET STRUCTURES, 7 stages.
- N. TECHNIQUES NUCLEAIRES, 2 stages.
- O. ORGANISATION ET GESTION, 4 stages.
- S. SYSTEMES COMPLEXES, 13 stages.
- V. VEHICULES AERONAUTIQUES ET SPATIAUX, 5 stages.

Pour tous renseignements s'adresser à la Direction des Stages, 32, boulevard Victor, PARIS 15^e - Téléphone 828-70-90 - Poste 637 91.

A L'ECOLE POLYTECHNIQUE

LISTE D'ADMISSION PAR ORDRE DE MERITE AU CONCOURS DE 1971

A. Par arrêté du 4 août 1971, du Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, sont nommés élèves de l'Ecole Polytechnique au titre de la catégorie générale (Concours de 1971), d'après l'ordre de classement établi par le Jury d'Admission :

Nos de classement	NOMS et PRENOMS	ORIGINE	Nos de classement	NOMS et PRENOMS	ORIGINE
1	Dehornoy Patrick	Rouen		de Forcrand de	
	Van der Cruisse de			Coiselet Philippe	Janson de S.
	Waziers Pierre	Louis-le-Grand	65	Morelet Olivier	Louis-le-Grand
3	Oury Jean-Marc	Louis-le-Grand		Monti Silvano	Louis-le-Grand
	Caplain Olivier	Louis-le-Grand	67	Metzger Jean-Marie	Charlemagne
5	Payen (Gérard)	Lyon		Prestat Alain	Louis-le-Grand
	Bessero Gilles	Lyon	69	de Kergralay	
7	Ramani Alfred	Louis-le-Grand		Geoffroy	Ste-Geneviève
	Hennion Bernard	Louis-le-Grand		Gambiez Pascal	Lille
9	Maitre Xavier	St-Louis	71	Berjal Bruno	St-Louis
	Carlevan Jean	Marseille		Mayant Jean-Paul	Lyon
11	Devémy Jean-François	Ste-Geneviève	73	Gonnord Michel	Reims
	Maisonnier Christian	Ste-Geneviève		Marque-Pucheu	
13	Talon Michel	Louis-le-Grand		Gérard	Louis-le-Grand
	Biot Jacques	Louis-le-Grand	75	du Castel Bertrand	Louis-le-Grand
15	Guillet Jean	Louis-le-Grand		Mery Philippe	St-Louis
	Lacroix Didier	Ste-Geneviève	77	Lamoure Jacques	Louis-le-Grand
17	Grand Philippe	St-Etienne		de la Villeon	
	Souville Jean	St-Louis		Jacques	La Flèche
19	Turpin Etienne	Stanislas	79	Trochu Joseph	Ste-Geneviève
	Gollac Michel	St-Louis		Costes Alain	Marseille
21	Favard Jean-François	Ste-Geneviève	81	Rioult Christian	Louis-le-Grand
	Kohn Didier	Louis-le-Grand		Le Delliou Patrick	Nantes
23	Wohrer Michel	Henri IV	83	Durieux Alain	Louis-le-Grand
	Favre Vincent	La Flèche		Bergougnan Michel	Nice
25	Bourcier Charles	St-Louis	85	Marcouyoux Sylvain	Louis-le-Grand
	Bonnepart Roland	Lyon		Luron Bernard	St-Louis
27	Kahn Claude	Strasbourg	87	Bourgin Bruno	Louis-le-Grand
	Delattre Michel	Lille		Charvet Christian	Ste-Geneviève
29	Rias Jean-Noël	St-Etienne	89	Bouteloup Pierre	Rouen
	Viollet Claude	Tours		Desmoulins Christian	Casablanca
31	Brylinski Jean-Luc	Louis-le-Grand	91	Conte Bernard	Stanislas
	Béguet Georges	La Flèche		Sifre Marc	Bordeaux
33	Couffin Hervé	Louis-le-Grand	93	Sifre Jean-Claude	St-Louis
	Roujansky Michel	Hoche		Trink Claude	Condorcet
35	Milhé de Saint-Victor		95	Cosserat Joël	Nancy
	François	La Flèche		Brucker François	Louis-le-Grand
	Balleyguier Claude	Ste-Geneviève	97	de Sainte-Marie	
37	Verdier Pierre	Clermont-F.		Bruno	Louis-le-Grand
	Weeger Xavier	Charlemagne		Dandrieu-Bergex	
39	Paul Etienne	Louis-le-Grand		René	Toulouse
	Peyronnet Philippe	Louis-le-Grand	99	Langevin Rémi	Louis-le-Grand
41	Welcomme Bernard	Lille		Etienne Richard	Janson de S.
	Caudal Gérard	Lyon	101	Maufras Didier	Ste-Geneviève
43	Perreaux Jean-			Cintra Daniel	Pasteur
	Dominique	Dijon	103	Mora Patrick	Louis-le-Grand
	Legendre Henri	Janson de S.		Cottet-Emard	
45	Payen (Denis)	Louis-le-Grand		François	Dijon
	Aldebert Pierre	Louis-le-Grand	105	Chamois Jean	Lyon
47	Périer François	Louis-le-Grand		Prévat Roland	Janson de S
	Prieux Pierre	Louis-le-Grand	107	Sémetin Gérard	Clermont-F.
49	Jouailléc François	Louis-le-Grand		Van Parys Bruno	Ste-Geneviève
	Groh François	Louis-le-Grand	109	Barthélemy Olivier	Charlemagne
51	Callot Olivier	Ste-Geneviève		Villoccel Alain	Louis-le-Grand
	Loiseau Bernard	Janson de S.		Joubert Thierry	La Flèche
53	Lentiez Gérard	Ste-Geneviève		Caille Daniel	Lyon
	Nolot Patrick	St-Louis	113	Thomas Hervé	Louis-le-Grand
55	Mudry François	Lille		Ricaud Jean-Louis	Louis-le-Grand
	Duthel Jacques	Lyon	115	Cholley François	La Flèche
57	Garnier Pierre	Pasteur		Débouverie Yves	Stanislas
	Liger Xavier	La Flèche	117	Gouze Jean	Louis-le-Grand
59	Maillard Jean-			Le Conte Jérôme	Ste-Geneviève
	Philippe	Ste-Geneviève	119	Tannièrre André	Lille
	Fourcade Pierre-Paul	St-Louis		Girét Jean	Bordeaux
61	Raynaud Yves	Louis-le-Grand	121	de Buhan Patrick	Strasbourg
	Deschard Bruno	La Flèche	123	Worms Robert	Louis-le-Grand
63	Béra Michel	Louis-le-Grand		Wayoff Jean-Michel	Louis-le-Grand
				Bérestycki Henri	libre

Nos de classement	NOMS et PRENOMS	ORIGINE	Nos de classement	NOMS et PRENOMS	ORIGINE
125	Hyafil François	Condorcet	197	Laplace , Bernard	Ste-Geneviève
127	Merlin Antoine	Ste-Geneviève	199	Colin Jean-Paul	Poitiers
	Perret Bernard	La Flèche		Pallard François	Ste-Geneviève
129	Drouin François	Ste-Geneviève	201	Marchand Patrice	Pasteur
	Chaumet Dominique	Louis-le-Grand		Vialle Georges	La Flèche
131	Le Chatelier Martin	La Flèche	203	Pouradier Jean-Marc	Louis-le-Grand
	Jalard Bertrand	La Flèche		Canel Louis	La Flèche
133	Stemmer Jean-Benoît	Strasbourg		Walbecque Jean-Pierre	Lille
135	Bloch (Philippe)	Janson de S	205	Couhert Bernard	Lyon
	Gendrot Philippe	Pasteur		Fert René	Stanislas
137	Bloch (Jean-Jacques)	Marseille	207	Chastan Bernard	Grenoble
	Toulouse Jean	Louis-le-Grand		Denis (Patrice)	La Flèche
139	Maraïs Lionel	Nantes	209	Tribout Jacques	Chaptal
	Cristau Gérard	Marseille		Leborgne Yves	Pasteur
141	Coolen Alain	Henri IV	211	Maillard (Jacques)	La Flèche
	Brillouët Michel	St-Louis		Replumaz Ivan	Lyon
143	Affali Christophe	Louis-le-Grand	213	Momal Daniel	St-Louis
	Combescuré Pierre	Ste-Geneviève		Lesage Jean	Ste-Geneviève
145	Seboué Eric	St-Louis	215	Camus Benjamin	Ste-Geneviève
	Cornier Christophe	Toulouse		Duquennoy Paul	Ste-Geneviève
147	Menuet Jean	Tours	217	Strehl Yoland	Pasteur
	Hoogvorst Philippe	Louis-le-Grand		Girdano Gérard	Louis-le-Grand
149	de Jouvencel Fabrice	Louis-le-Grand	219	Petitclerc Jean-Marie	Ste-Geneviève
	Mariotte Claude	Metz		Sauvadet Jacques	Metz
151	Fiury Michel	Louis-le-Grand	221	Viard Thierry	Ste-Geneviève
	Rouquier Denis	Grenoble		Jourdan Jean-Pierre	Louis-le-Grand
153	Champetier de Ribes		223	Lascar Bernard	Louis-le-Grand
	Christoffe Jérôme	Stanislas		Corté Jean-François	Louis-le-Grand
	Loisanec Yannick	Rennes	225	Hüe de la Colombe	Louis-le-Grand
	de Bronac de			Christian	
	Vazelhes Henri	Stanislas	227	Coffy Marc	St-Etienne
155	Lemoine Bertrand	Ste-Geneviève		Hurel Jean-Pierre	Lyon
	Coton Patrick	Ste-Geneviève		Hormière Pierre-Jean	Lyon
157	Oudiz Gilles	Condorcet	229	Fouquet Thierry	Louis-le-Grand
	Lallemond (Didier)	Ste-Geneviève		Toper Richard	Louis-le-Grand
159	Broca Michel	Janson de S.	231	Ifergan Joseph	Louis-le-Grand
	Perrine Serge	Chaptal		Chaplain Jean-Michel	Poitiers
161	Kopp Laurent	Hoche	233	Faivre Olivier	La Flèche
	Chaumin Charles	Poitiers		Brémard André	Ste-Geneviève
163	Job Jean-Michel	Ste-Geneviève	235	Gaudouen Loïc	Louis-le-Grand
	Bucaille Alain	Janson de S.		Bergeret Jean-Pierre	Dijon
165	Poupard Xavier	La Flèche	237	Wronnecki Frédéric	Stanislas
	Guerber François	Condorcet		Morailion Guy	Dijon
167	Couder Bruno	Hoche	239	Prévosto Bruno	Ste-Geneviève
	Delezoide Pierre	Louis-le-Grand		Bozza Robert	Nice
169	Serra Emanuele	Marseille	241	Cornélius Jean	Nice
	Ifergan Benjamin	Louis-le-Grand		Lamachère Hervé	Caen
171	Perchet Jean-Claude	Hoche	243	Blineau Joseph	Ste-Geneviève
	Bernard Alain	Marseille		Dumas Jean-Pierre	Stanislas
173	Lirola Bernard	Louis-le-Grand	245	Payen (Marc)	Louis-le-Grand
	Thomas Guy	Janson de S.		Landrot Louis	Ste-Geneviève
175	Georgy Jean	Lyon	247	Dolgotte Bertrand	Lille
	Mathieu Gilles	Nancy		Raoul Emmanuel	Louis-le-Grand
177	Roubine Olivier	Louis-le-Grand	249	Smith Jean-Pierre	St-Louis
	Scott de Martinville			Cotte François	Reims
	Laurent	Ste-Geneviève	251	Jorio Claude	Marseille
179	Kærcher Maurice	Louis-le-Grand		Maurin Guy	Bordeaux
	de Rouglaudre		253	Trucy André	Louis-le-Grand
	Olivier	Ste-Geneviève		Sacquin Yves	Lyon
181	Koas Philippe	Ste-Geneviève	255	Thuillier Daniel	Charlemagne
	Louchet Jean	Louis-le-Grand		Dulibine Jean-François	Reims
183	Quinqueton Joël	Chaptal	257	Verley Christophe	Ste-Geneviève
	Champagne Philippe	J. Decour		Suvéran Denis	Marseille
185	Scamps Alain	Stanislas	259	Deveaud Benoit	Rouen
	Martin Jean-Louis	Tours		Denis (Etienne)	St-Louis
	Dausy Philippe-Emmanuel		261	Jourdan Alain	Marseille
187	Molin Bernard	Charlemagne	263	Pépiot Patrick	St-Louis
	Jarraud Michel	Ste-Geneviève		Armand André	Lyon
189	Ghillebaert Bernard	Tours	265	Menet Francis	Louis-le-Grand
	Jacquot Bernard	Strasbourg		Weisz Sylvain	Louis-le-Grand
191	Gimbert Luc	Toulouse	267	Grosse Jean-Yves	Strasbourg
	Carrière Jean-François	Condorcet		Coutzac Yvan	Bordeaux
193	Schanté Daniel	Louis-le-Grand	269	Guilleux Bernard	Nantes
	Mayer Laurent	Strasbourg		Rappeneau Gilles	Louis-le-Grand
195	Royer Pierre-Richard	Pasteur	271	Chevy Patrice	Janson de S.
	Rendu Christophe	Louis-le-Grand		Doucet Daniel	Marseille
		La Flèche			

Nos de classement	NOMS et PRENOMS	ORIGINE	Nos de classement	NOMS et PRENOMS	ORIGINE
273	Sammarcelli Jean-François	St-Louis	287	Barral Henri	St-Etienne
275	Fribourg Charles	St-Louis	289	Schertzer Daniel	Charlemagne
277	Metenier Alain	Tours	291	Maillard (Bénédict)	St-Louis
279	Schlumberger Henri	Louis-le-Grand	293	Lecuyer Christian	Janson de S
281	Fiastre Pierre	Marseille	295	Paci Alain	Marseille
283	Basalo Hugues	Pasteur	297	Pannetier Philippe	Ste-Geneviève
285	Mitjavile Christian	St-Louis	299	Goumain Claude	Louis-le-Grand
	Roquet Bruno	Janson de S.		Delacroix Marc	Louis-le-Grand
	Roman Gilles	Marseille		Huet Jean	Janson de S
	Souchay Philippe	Chaptal		Gasztowtt Guillaume	Ste-Geneviève
	Hasson Philippe	Louis-le-Grand		Magaña Jean-François	St-Louis
	Leclerc Alain	St-Louis		Maillot Dominique	Dijon
	Delor Bruno	Chaptal		Lanvers Claude	Lyon
	Cuany Dominique	Nantes		Lhermitte Dominique	Tours
				Defresne Jean-Pierre	Pasteur

Conformément à l'art. 11 du décret n° 66-545 du 27 juillet 1966 modifié, sont en outre susceptibles d'être nommés élèves français de l'Ecole Polytechnique, dans l'ordre ci-après indiqué, et jusqu'à concurrence du nombre nécessaire pour compléter à 300 l'effectif total de la promotion 1971, les quarante huit candidats suivants :

301 a	Orléan André	libre	325 b	Thébault Jean-Louis	Louis-le-Grand
301 b	Clermont Michel	Lyon	327 a	Puybasset Bernard	Ste-Geneviève
303 a	Pietri Jean-Marcel	Louis-le-Grand	327 b	Goldwirt Fabrice	Charlemagne
303 b	Lallemant (Francis)	Stanislas	329 a	Daubert Michel	Rouen
305 a	Demarty Jean-Luc	Reims	329 b	Carvin Henri	Marseille
305 b	Rias François	Lyon	331 a	Minvielle Philippe	Louis-le-Grand
307 a	Soquet Jean-Luc	St-Etienne	331 b	Coillerie Denis	Caen
307 b	Pringault Jean-Marc	Caen	333 a	Ter Minassian Arek	St-Louis
309 a	Haettel Michel	Besançon	333 b	Archer Joël	Louis-le-Grand
309 b	Bedouelle Hugues	libre	335 a	Sauvage Gilles	Nice
311 a	Mangin Jean-Luc	Nancy	335 b	Emeillet Jean-Claude	Rennes
311 b	Le Mer Eric	Buffon	337 a	Le Floch Patrick	La Flèche
313 a	Bardier Pierre	Lille		de Benoist de	
313 b	Hermann Alain	Lyon	337 b	Gentissart Augustin	Stanislas
315 a	Calmels Bruno	Lille	339 a	Noël Renaud	Reims
315 b	Chaillou Vincent	Ste-Geneviève	339 b	Lemaire Jean-Paul	Lille
317 a	Pelin Jean	Henri IV	341 a	De Monte Marc	libre
317 b	Baroux Robert	Lille	341 b	Duthilleul Jean-Marie	Louis-le-Grand
319 a	Bescond Benoit	Ste-Geneviève	343 a	Flamenbaum Guy	Lille
319 b	Taille Gérard	St-Louis	343 b	Collot Edmond	Lille
321 a	Roffet Daniel	Clermont-F.	345 a	Castel Jean-Paul	Rouen
321 b	Dullieux Rémy	libre	345 b	Bascoulegue Claude	Poitiers
323 a	Sol Bernard	Marseille	347 a	Albert Marc	St-Louis
323 b	Regnier Kim	Bordeaux	347 b	Baillon Jean-Bernard	Louis-le-Grand
325 a	Goutorbe François	Henri IV			

B. Sont nommés élèves de l'Ecole Polytechnique, au titre de la catégorie particulière

a) Candidats étrangers :

1	Lahbabi Mohamed	Casablanca	11	Nghiêm-Công Long	libre
2	Chélala Joseph	Ste-Geneviève	12	Nguyen Nhu Luu	Janson de S.
3	Hartpence Jean-René	Ste-Geneviève	13	Olives Robert	St-Louis
4	Chami Mohamed	Tours	14	Andrianavomanana	
5	Fritz André	Strasbourg		Razafindramisa	St-Louis
6	Bung Hariddh	Henri IV	15	Abdelkader Mohamed	Ste-Geneviève
7	Siaka André	Ste-Geneviève	16	Souki Salah	Ste-Geneviève
8	Nguyen Ngoc Lân	St-Louis	17	Nissim Mario	Toulouse
9	Haddad Georges	St-Louis	18	Ziassi Amar	Toulouse
10	Chabbi Mohamed	Toulouse			

b) Candidat naturalisé français et non relevé des incapacités au jour de sa candidature : 1 **Geeurickx** Thierry

C. Est nommé élève à l'Ecole Polytechnique (arrêté du 19 août 1971) au titre du concours spécial : **Dessaigne** (Raoul)

REMPLACEMENT DES ELEVES DEMISSIONNAIRES DU CONCOURS 1971

On été admis en remplacement des élèves démissionnaires, les élèves portant les numéros 301 a à 327 a, les démissionnaires étant classés aux rangs ci-après :

1 - 3 - 7 - 13 - 18 - 23 - 31 - 46 - 51 - 52 - 63 - 73 - 74 - 86 - 99 - 103 - 104 - 114 - 124 - 133 - 146 - 167 - 191 - 197 - 288 - 297 - 325 b.

**Décrets concernant l'Ecole Polytechnique
(J.o. du 31 août 1971)**

MINISTERE D'ETAT CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 71-707 du 25 août 1971 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'école polytechnique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre d'Etat chargé de la défense nationale et du ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 70-631 du 15 juillet 1970 relative à l'école polytechnique ;

Vu le décret du 25 octobre 1935 instituant le contrôle financier des offices et établissements publics autonomes de l'Etat ;

Vu le décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 modifié fixant le statut des agents sur contrat du ministère des armées ;

Avts le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif, ensemble le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 57-1212 du 26 novembre 1956 relatif aux règles applicables aux personnels enseignants de l'école polytechnique ;

Vu le décret n° 57-1111 du 7 octobre 1957 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel administratif de l'école polytechnique ;

Vu le décret n° 64-726 du 16 juillet 1964 modifié relatif aux attributions, à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général des armées ;

Vu le décret n° 66-619 du 10 août 1966 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et certains organismes subventionnés ;

Vu le décret n° 66-749 du 1^{er} octobre 1966 modifié portant règlement de discipline générale dans les armées ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète :

Titre I^{er}

Le conseil d'administration.

Art. 1^{er} — Le conseil d'administration de l'école polytechnique comprend :

Le président ;

Le directeur général de l'école, vice-président ;

Sept membres désignés parmi les corps de l'Etat, les membres des administrations publiques, des entreprises publiques nationalisées, de l'industrie privée et d'établissements scientifiques ;

Le directeur d'une école d'application d'ingénieurs de l'armement et le directeur d'une école d'application d'ingénieurs civils ;

Deux membres du personnel enseignant de l'école, choisis sur une liste de quatre membres proposée par ce personnel ;

Deux élèves de l'école, à raison d'un par promotion admise à l'école depuis plus d'un an, choisis sur proposition de leur promotion respective.

Le directeur général adjoint assiste aux séances avec voix consultative, ainsi que le contrôleur financier et l'agent comptable.

Art. 2. — Sont adjoints au conseil d'administration avec voix délibérative :

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique lorsque les délibérations portent sur les questions relatives à l'emploi de polytechniciens au service de l'Etat ;

Un représentant du ministre du développement industriel et scientifique lorsque les délibérations portent sur les questions relatives à l'emploi de polytechniciens dans les activités industrielles publiques ou privées ;

Le délégué général à la recherche scientifique et technique lorsque les délibérations portent sur l'emploi des polytechniciens dans la recherche scientifique et technique ;

Deux représentants du ministre de l'éducation nationale, lorsque les délibérations portent sur les examens d'admission, les programmes ou le choix des enseignants ;

Un membre du personnel de recherche de l'école, choisi sur une liste de deux membres proposée par ce personnel, lorsque les délibérations le concernent. nomination des laboratoires, leur programme de recherche, leur fonctionnement ;

Un membre du personnel technique et administratif choisi sur une liste de deux membres proposés par ce personnel, lorsque les délibérations le concernent.

Ces sept personnalités sont nommément désignées et ne peuvent se faire suppléer.

Le président peut faire entendre par le conseil toute personne qu'il juge susceptible de l'éclairer sur l'une des questions à l'ordre du jour.

Art. 3. — Le président du conseil d'administration est nommé par décret en conseil des ministres. Les autres membres du conseil d'administration sont nommés par arrêté du ministre chargé de la défense nationale en accord, le cas échéant, avec les ministres intéressés. La durée du mandat du président et des autres membres du conseil d'administration, à l'exception du directeur général et des élèves est de trois ans renouvelable deux fois seulement.

Cinq au moins des membres du conseil d'administration, compte non tenu des membres du personnel enseignant et des élèves, doivent être choisis parmi les anciens élèves de l'école polytechnique.

Art. 4. — Le conseil d'administration décide de l'organisation interne et du fonctionnement de l'école y compris ses laboratoires et, sous réserve des dispositions de l'article 7 ci-dessous, du budget et du compte financier de l'école ainsi que des emprunts, aliénations, acquisitions et échanges d'immeubles. Il décide des actions en justice.

Le président nomme en conseil les membres du personnel enseignant à l'exception des professeurs qui sont nommés sur sa proposition par le ministre chargé de la défense nationale.

Le conseil d'administration décide de l'organisation des cours et des méthodes d'enseignement en application des orientations générales approuvées par le ministre et compte tenu de l'évolution des besoins comme des liaisons nécessaires avec les autres établissements d'enseignement. Il décide du choix des domaines de recherche, il propose au ministre le programme et les mesures à prendre pour l'organisation du concours d'admission.

En outre, le conseil d'administration peut être appelé à délibérer sur l'emploi des anciens élèves et sur toutes les questions dont il est saisi par le ministre chargé de la défense nationale ou qui lui sont soumises par son président.

Le conseil d'administration adresse chaque année un rapport sur l'activité et le fonctionnement de l'école au ministre chargé de la défense nationale. Le ministre décide, dans chaque cas, de la publication totale ou partielle de ce rapport.

Art. 5. — Le conseil d'administration se réunit, sur convocation de son président, au moins une fois par trimestre. Le président est en outre tenu de réunir le conseil à la demande du ministre chargé de la défense nationale.

Art. 6. — Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que lorsque le nombre total des présents est supérieur à la moitié du nombre total des personnes appelées à délibérer compte tenu des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Si, lors d'une séance, ce nombre n'est pas atteint, le président réunit à nouveau le conseil dans un délai de huit jours ; les délibérations sont alors valables quel que soit le nombre des présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des personnes présentes ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les élèves, membres du conseil, ne participent pas aux délibérations concernant soit les nominations ou les propositions de nomination dans le personnel enseignant, soit le statut des enseignants, soit le choix des examinateurs ou des membres des jurys.

Lorsque le conseil procède à des nominations ou à des propositions de nomination, il le fait au scrutin secret. Les deux premiers tours de scrutin ont lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés, les tours suivants à la majorité relative.

Le conseil, sur proposition du président, peut créer toute commission ou groupe de travail qu'il estime utiles.

Art. 7. — Les décisions du conseil d'administration portant sur le budget et ses modifications, le compte financier, les emprunts, les acquisitions et aliénations et échanges d'immeubles, ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvées compte tenu, le cas échéant, des dispositions des articles 19 et 20, par le ministre chargé de la défense nationale et le ministre de l'économie et des finances.

Titre II La direction de l'école.

Art. 8. — Le directeur général est un officier général choisi dans le cadre des officiers généraux de chaque armée ou dans le cadre des ingénieurs généraux de l'armement. Il est nommé par décret en conseil des ministres.

Art. 9. — Le directeur général est responsable devant le ministre chargé de la défense nationale de l'observation des règlements militaires à l'intérieur de l'école et de la formation militaire des élèves pour le temps où ils sont sous son commandement. Il dispose des pouvoirs conférés à l'officier général dans son commandement par le décret susvisé du 1^{er} octobre 1966 portant règlement de discipline générale dans les armées.

Art. 10. — Le directeur général prépare les décisions du conseil d'administration et en assure l'exécution.

Il représente l'école en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il est chargé de l'engagement et de l'ordonnancement des dépenses et de l'émission des titres de recettes.

Il exerce son autorité sur l'ensemble des personnels de l'école à l'exception de l'agent comptable et est responsable de la discipline générale.

Il nomme à toutes les fonctions pour lesquelles aucune autorité administrative n'a reçu un pouvoir spécial de nomination.

Il adresse chaque année un rapport sur le fonctionnement de l'école au conseil d'administration.

Art. 11. — Un directeur général adjoint nommé par arrêté du ministre chargé de la défense nationale sur proposition du conseil d'administration assiste le directeur général, principalement en ce qui concerne l'enseignement et la recherche.

Il remplace le directeur général en cas d'empêchement pour l'ensemble de ses attributions sous la seule réserve de ses responsabilités quant à l'observation des règlements militaires.

Art. 12. — Un officier supérieur adjoint au directeur général exerce à l'égard de tout le personnel militaire de l'école les attributions d'un chef de corps.

Art. 13. — Le directeur général peut, sous sa responsabilité, déléguer sa signature pour accomplir en son nom certains actes relatifs à certaines de ses attributions.

Titre III Le personnel de l'école polytechnique.

Art. 14. — Le personnel de l'école appartient à l'une des catégories suivantes :

1° Personnels enseignants :

Ils comprennent :

a) Des personnels soumis aux dispositions du décret n° 56-1212 modifié du 26 novembre 1956 relatif aux règles applicables aux personnels enseignants de l'école polytechnique, sous réserve des dispositions de l'article 4 du présent décret.

Des personnels ayant la qualité de fonctionnaires peuvent éventuellement être détachés dans les emplois prévus pour ce personnel.

b) Des personnels dont les conditions de recrutement et de rémunération sont fixées par le directeur général et soumises à l'approbation du ministre chargé de la défense nationale et du ministre de l'économie et des finances.

c) Par dérogation à l'article 5 du décret susvisé du 26 novembre 1956 des personnels recrutés pour une période inférieure à cinq ans et soumis pour leur recrutement, leur rémunération et les conditions de service aux dispositions dudit décret sous réserve des dispositions de l'article 4 du présent décret.

2° Personnels scientifiques, techniques et administratifs :

Ils comprennent :

a) Des fonctionnaires régis par le décret susvisé du 7 octobre 1957 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel administratif de l'école polytechnique, compte tenu de la procédure de nomination définie aux articles 10 et 24 du présent décret.

b) Des fonctionnaires détachés des différents corps du ministère chargé de la défense nationale et, éventuellement, d'autres ministères. Pendant la durée de leur détachement les dispositions statutaires de leurs corps d'origine leur sont applicables. Leur détachement intervient après avis favorable émis par le directeur général qui peut demander à ce qu'il y soit mis fin. Les intéressés sont alors réintégrés dans leurs corps d'origine.

c) Des agents sur contrat placés, sous réserve des adaptations nécessaires sous le régime du décret susvisé du 3 octobre 1949 modifiant le statut des agents sur contrat du ministère des armées ou, lorsqu'il s'agit de personnel scientifique et technique des laboratoires de recherches, auxquels seront étendues, par décret, les dispositions des décrets n° 59-1400 et 59-1405 du 9 décembre 1959 modifiés, fixant respectivement le statut du personnel chercheur et le statut du personnel technique du centre national de la recherche scientifique.

d) Des auxiliaires servant sous le régime de la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliaariat.

3° Personnels ouvriers :

Ils sont soumis à la réglementation en vigueur au ministère chargé de la défense nationale.

4° Personnels militaires servant à l'école en situation hors cadres.

Art. 15. — L'école polytechnique dispose en outre :

Pour l'encadrement des élèves : d'officiers, de sous-officiers et d'ingénieurs de l'armement en activité de service ;

Pour l'exécution de certains services courants, d'une unité militaire.

L'effectif de ces personnels qui sont placés sous l'autorité du directeur général est fixé par le ministre chargé de la défense nationale.

Titre IV Le régime financier de l'école.

Art. 16. — L'école est soumise, sous réserve des dispositions du présent décret, au régime financier et comptable défini par les articles 14 à 25 du décret susvisé du 10 décembre 1953, par les articles 151 à 189 du décret susvisé du 29 décembre 1962 ainsi que par l'article 60 de la loi du 23 février 1963 relatif à la responsabilité des comptables publics.

Art. 17. — Les recettes de l'école polytechnique comprennent notamment :
Les subventions allouées par l'Etat, d'autres collectivités publiques ou des organismes privés ;

Les remboursements éventuels des frais de scolarité ;

Le produit des contrats de recherches ou d'études ;

Les dons et legs ;

Les sommes pouvant être perçues en matière de formation professionnelle.

Art. 18. — Les dépenses de l'école polytechnique comprennent :

Les dépenses de personnel visées à l'article 14 ;

Les dépenses de fonctionnement et d'équipement ainsi que d'une manière générale toutes celles nécessaires à l'activité de l'école.

Art. 19. — Le budget est soumis au ministre chargé de la défense nationale et au ministre de l'économie et des finances qui l'arrêtent en dépenses et recettes. L'approbation est acquise tacitement si aucune observation n'est formulée dans un délai de deux mois à partir de la réception de la délibération et des pièces qui y sont annexées.

Art. 20. — Les mêmes dispositions s'appliquent aux décisions modificatives comportant modification du montant total du budget ou des effectifs. Toutefois, le délai d'approbation tacite est ramené à un mois.

Les décisions autres que celles visées ci-dessus sont arrêtées par le directeur général en accord avec le contrôleur financier.

Art. 21. — Chaque année une fraction des crédits ouverts au budget est inscrite à un chapitre spécial, en vue soit de réaliser certaines opérations à caractère exceptionnel, soit d'abonder des crédits ouverts aux différents chapitres du budget.

Art. 22. — Pour tout ce qui concerne la solde, l'hébergement, la nourriture, l'habillement, l'entretien et les besoins de l'instruction militaire, l'école polytechnique est soumise aux dispositions du décret du 15 janvier 1934 portant règlement sur l'administration et la comptabilité des écoles militaires.

Art. 23. — L'ensemble des dépenses visées à l'article 22, ci-dessus, fait l'objet d'un état récapitulatif annexé au budget de l'école.

Art. 24. — L'agent comptable est nommé par arrêté conjoint du ministre chargé de la défense nationale et du ministre de l'économie et des finances.

Art. 25. — Des régies de recettes et de dépenses peuvent être créées par arrêté conjoint du ministre chargé de la défense nationale et du ministre de l'économie et des finances.

Art. 26. — A l'exception des achats effectués dans le cadre des opérations visées à l'article 22 ci-dessus, les marchés conclus par l'école polytechnique sont passés dans les formes et conditions prescrites pour les marchés de l'Etat.

Toutefois, pour l'exécution des actions de recherche, l'école est autorisée à déroger à la réglementation des marchés de l'Etat dans les conditions fixées par le directeur général et soumises à l'agrément du ministre chargé de la défense nationale et du ministre de l'économie et des finances.

Art. 27. — L'école est soumise au contrôle financier institué par le décret du 25 octobre 1935. Un contrôleur financier placé sous l'autorité du ministre de l'économie et des finances exerce le contrôle du fonctionnement financier de l'établissement. Ses attributions sont fixées par arrêté du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé de la défense nationale.

Art. 28. — Le nouveau régime financier défini par les articles 16 à 27 ci-dessus entrera en vigueur au 1^{er} janvier 1972.

Titre V Le contrôle.

Art. 29. — Le contrôle général des armées exerce sur l'école polytechnique le contrôle prévu par l'article 4 du décret n° 64-726 du 16 juillet 1964 modifié.

Art. 30. — Un inspecteur de l'école polytechnique, choisi parmi les officiers généraux de la 1^{re} section du cadre des officiers généraux, est nommé par arrêté du ministre chargé de la défense nationale.

Il inspecte les élèves de l'école, notamment dans leurs activités militaires extérieures à l'école.

Il assiste aux séances du conseil d'administration.

Il établit des rapports qu'il adresse au ministre chargé de la défense nationale.

Titre VI **Dispositions diverses**

Art. 31. — Les biens appartenant à l'Etat et mis à la disposition de l'école polytechnique à la date d'application du présent décret sont remis à l'école polytechnique :

En toute propriété, en ce qui concerne les biens meubles ;

En gestion, en ce qui concerne les biens du domaine public, dont la liste sera établie par arrêté du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé de la défense nationale ;

En dotation, conformément aux dispositions de l'article R. 81 (dernier alinéa) du code du domaine de l'Etat, en ce qui concerne les immeubles du domaine privé dont la liste sera établie par arrêté du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé de la défense nationale.

Art. 32. — L'école polytechnique est substituée à l'Etat pour le paiement des dettes et le recouvrement des créances résultant de son fonctionnement sous le régime antérieur à celui qui est institué par le présent décret.

Toutefois, pendant une période de six mois à compter du 1^{er} janvier 1972, les ordres de recettes antérieurement émis continueront à être recouverts par les comptables du Trésor qui les ont pris en charge. Les recettes correspondantes seront reversées à l'agent comptable de l'école.

Art. 33. — Sont abrogées toutes dispositions contraires, et notamment le décret du 23 janvier 1910, ensemble le décret du 10 septembre 1921 qui l'a modifié, fixant la composition et les attributions du conseil de l'école polytechnique ainsi que les articles n^{os} 14 à 34, 45, 46, 49, 59 à 61 du décret n^o 66-545 du 27 juillet 1966 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'école polytechnique.

Art. 34. — Les dispositions du présent décret, à l'exception de celles du titre IV, entreront en vigueur le 1^{er} septembre 1971.

Art. 35. — Le Premier ministre, le ministre d'Etat chargé de la défense nationale, le ministre de l'économie et des finances, le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique, et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au **Journal officiel** de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1971.

Georges POMPIDOU

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Jacques CHABAN-DELMAS.

Le ministre d'Etat chargé de la défense nationale,
Michel DEBRÉ

Le ministre de l'économie et des finances,
Valéry GISCARD D'ESTAING.

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre,
chargé de la fonction publique,
Philippe MALAUD.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie
et des finances, chargé du budget,
Jean TAITTINGER.

Décret n° 17-708 du 25 août 1971 relatif à l'admission des élèves à l'école polytechnique, la sanction des études et la discipline à l'école.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre d'Etat chargé de la défense nationale,

Vu la loi n° 70-631 du 10 juillet 1970 relative à l'école polytechnique ;

Vu le décret n° 59-897 du 30 juillet 1959 portant organisation dans l'enseignement technique de sections préparatoires à un concours de recrutement spécial ouvrant accès aux grandes écoles d'ingénieurs ;

Vu le décret n° 70-893 du 30 septembre 1970 relatif aux conditions d'admission à l'école polytechnique ;

Vu le décret n° 70-1133 du 20 novembre 1970 relatif aux conditions de sortie des élèves de l'école polytechnique ;

Vu le décret n° 71-707 du 25 août 1971 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'école,

Décète :

Titre I^{er}
Admission des élèves.

Art. 1^{er}. — L'école polytechnique organise chaque année un concours d'admission dans les conditions fixées par le présent titre.

En outre, chaque année, des places sont réservées aux élèves de l'enseignement technique par la voie du concours de recrutement spécial ouvrant accès aux grandes écoles d'ingénieurs, organisé par le ministre de l'éducation nationale conformément aux dispositions du décret du 30 juillet 1959 susvisé.

Art. 2. — Il est institué pour le concours visé à l'article 1^{er}, premier alinéa, un jury d'admission à l'école polytechnique.

Ce jury dont la composition est fixée par le ministre chargé de la défense nationale comprend des membres du conseil d'administration de l'école ; il est présidé par le directeur général de l'école.

Art. 3. — Le ministre chargé de la défense nationale, sur proposition du conseil d'administration, nomme les correcteurs des épreuves écrites et les examinateurs chargés des épreuves orales.

Art. 4. — Des commissions d'examen, présidées par un membre du jury d'admission désigné par le président du jury, sont constituées dans les conditions fixées par le ministre chargé de la défense nationale.

En outre, une commission spéciale est constituée dans les mêmes conditions, pour l'examen des épreuves d'éducation physique et sportives.

Art. 5. — Le jury d'admission dresse la liste par ordre de mérite des candidats ayant subi toutes les épreuves du concours.

Il détermine, sur cette liste, le dernier candidat susceptible, en fonction des notes qu'il a obtenues, d'être admis à l'école polytechnique.

Il examine le cas des candidats ayant obtenu une note éliminatoire et peut décider leur radiation de la liste.

Art. 6. — Le ministre chargé de la défense nationale arrête la liste d'admission qui est publiée au **Journal officiel** de la République française.

La liste d'admission comprend :

1° Les candidats nommés élèves ;

2° Les candidats susceptibles d'être nommés élèves en remplacement des candidats mieux placés qui se désisteraient.

Les désistements doivent intervenir au plus tard dix jours après la date fixée pour l'incorporation des intéressés à l'école. Les nominations sont prononcées sous réserve des dispositions de l'article 7 ci-après.

Art. 7. — L'admission d'un élève à l'école n'est définitive qu'après constatation, faite par le médecin-chef de l'école polytechnique lors de la visite médicale d'incorporation, que son aptitude physique est conforme aux conditions fixées par le ministre chargé de la défense nationale.

Lorsque l'aptitude physique d'un élève apparaît douteuse lors de cette visite, il est envoyé en consultation dans un hôpital des armées.

Au vu du résultat de cette première consultation, le médecin-chef de l'école propose soit l'admission de l'élève, soit sa mise en observation, soit son envoi devant une commission de réforme réunie à cet effet.

Les examens médicaux de l'élève mis en observation doivent être achevés dans un délai d'un mois à l'issue duquel le médecin-chef de l'école polytechnique propose soit l'admission de l'élève, soit son envoi devant la commission de réforme précitée.

La commission de réforme constate éventuellement l'inaptitude de l'élève. Lorsque l'inaptitude résulte d'un état susceptible d'amélioration dans un délai d'un an, la commission propose un ajournement pour cette même durée. L'élève conserve le bénéfice de son admission et est convoqué avec la promotion suivante. L'ajournement d'un élève ne peut être prononcé qu'une fois.

Lorsque l'inaptitude résulte d'un état qui n'est pas susceptible d'amélioration dans un délai d'un an, la commission propose la réforme de l'élève. La radiation de l'intéressé de la liste d'admission est prononcée par le ministre chargé de la défense nationale sur proposition du directeur général de l'école.

Art. 8. — Le fait d'avoir encouru une condamnation qui, aux termes des textes en vigueur, entraînerait la perte de son grade pour un officier de réserve, emporte radiation de la liste d'admission.

Art. 9. — Les élèves rayés de la liste d'admission ou ajournés par application des articles 7 et 8 ci-dessus ne sont pas remplacés.

Titre II **Sanction des études.**

Art. 10. — Il est institué un jury de passage et un jury de sortie qui sanctionnent les études de tous les élèves de l'école polytechnique, à l'exclusion des auditeurs libres externes visés à l'article 9 du décret du 30 septembre 1970 et établissent respectivement la liste de passage de 1^{re} en 2^e année d'études et la liste de sortie.

La composition de ces deux jurys est fixée par le ministre chargé de la défense nationale.

Art. 11. — Les deux jurys visés à l'article précédent examinent notamment le cas des élèves qui ont obtenu, depuis leur entrée à l'école, des résultats insuffisants lors des contrôles de connaissances ou qui, pour une raison quelconque, n'ont pas subi la totalité des contrôles.

Après délibération, les jurys peuvent décider de ne pas inscrire sur les listes de passage ou de sortie ceux des élèves examinés dont l'instruction est jugée insuffisante. Les décisions, prises à la majorité des voix, sont définitives et ne peuvent être modifiées.

Art. 12. — Les jurys visés à l'article 10 peuvent proposer au ministre chargé de la défense nationale d'autoriser un élève non inscrit sur les listes de passage ou de sortie, à redoubler son année d'études, notamment si l'insuffisance de ses résultats est imputable à des raisons de santé. Ces propositions sont émises à la majorité des voix.

L'autorisation de redoublement ne peut, quel qu'en soit le motif, être accordée qu'une fois pour l'ensemble des deux années d'études.

Art. 13. — Les élèves non inscrits sur les listes de passage ou de sortie et non autorisés à redoubler leur année d'études sont rayés des contrôles de l'école par décision du ministre chargé de la défense nationale.

Ils ne peuvent être réadmis à l'école que par la voie du concours, sous réserve de remplir encore les conditions exigées pour l'admission.

Titre III **Régime. — Discipline**

Art. 14. — Les élèves de l'école polytechnique sont internes.

Art. 15. — L'élève susceptible d'avoir, en cours de scolarité, perdu par accident ou maladie l'aptitude physique requise est obligatoirement présenté devant

la commission de réforme. Celle-ci détermine, le cas échéant, si l'élève peut bénéficier des congés de longue durée.

A l'issue de ces congés, ou sur le champ si l'élève ne peut bénéficier de congés, la commission constate éventuellement l'inaptitude de l'élève qui est alors réformé.

Toutefois, dans la mesure où son invalidité lui permet de se conformer au règlement intérieur de l'école, le ministre chargé de la défense nationale peut l'autoriser à achever ses études en le dispensant des activités militaires et sportives. L'élève reste soumis pour la sanction de ses études aux dispositions du titre II précédent.

Art. 16. — Il est institué à l'école polytechnique un conseil de discipline qui examine le cas des élèves ayant commis des fautes graves contre la discipline ou l'honneur ou dont l'inconduite est habituelle.

Tout élève qui encourt une condamnation inscrite au casier judiciaire est traduit devant le conseil de discipline. Si cette condamnation entraîne la perte du grade pour un officier de réserve, elle entraîne de plein droit la radiation des contrôles de l'école.

Art. 17. — Le conseil de discipline comprend :

Le directeur général de l'école polytechnique, président ;

L'officier supérieur, chef de corps ou à défaut l'officier le remplaçant dans son commandement ;

Deux anciens élèves de l'école, désignés chaque année par le ministre chargé de la défense nationale, appartenant l'un à un corps civil de l'Etat, l'autre à un corps militaire, sortis de l'école depuis moins de huit ans ;

L'officier commandant l'unité d'élèves de l'année d'études à laquelle appartient l'élève déféré devant le conseil de discipline ;

Deux capitaines en service à l'école, désignés par le directeur général parmi les officiers qui ne participent pas à l'encadrement de l'année d'études à laquelle appartient l'élève déféré.

Deux anciens élèves de l'école sont choisis et désignés à titre de suppléant dans les mêmes conditions que les deux titulaires.

Les fonctions de rapporteur du conseil sont remplies par un capitaine en service à l'école.

Art. 18. — L'envoi d'un élève devant le conseil de discipline est décidé par le directeur général de l'école.

Le conseil de discipline se réunit sur convocation de celui-ci.

Il ne peut délibérer que lorsque tous ses membres sont présents.

Le conseil procède au vote à bulletins secrets.

Art. 19. — Un élève déféré devant le conseil de discipline reçoit, huit jours au moins avant le jour fixé pour sa comparution, communication de son dossier tel qu'il sera examiné par le conseil. Il en émerge toutes les pièces.

Le conseil de discipline, réuni, prend connaissance du dossier de l'élève et, en présence de ce dernier, entend la lecture par le capitaine rapporteur du rapport qu'il a établi sur les faits motivant la comparution.

Il entend les témoignages qu'il juge utiles.

Chaque fois que le conseil de discipline est appelé à se prononcer sur le cas d'un élève titulaire d'une condamnation définitive, il demande copie du jugement et, si besoin, communication du dossier de la procédure de jugement.

L'élève présente sa justification.

Avant que le conseil délibère, le capitaine rapporteur, les témoins et l'élève se retirent.

Art. 20. — Le conseil de discipline, à la majorité des voix, peut proposer une sanction disciplinaire ou la radiation de l'école.

Si la sanction disciplinaire proposée reste dans la limite de ses attributions, le directeur général prononce cette sanction.

Dans le cas contraire, il soumet la proposition du conseil de discipline à la décision du ministre qui ne peut s'en écarter que dans un sens favorable à l'élève.

La radiation de l'école est prononcée par le ministre chargé de la défense nationale; elle est définitive. L'intéressé ne peut se présenter de nouveau à un concours d'admission.

Art. 21. — Les élèves de la catégorie particulière portent l'uniforme des élèves de l'école; ils sont soumis aux mêmes règles de discipline et sont justiciables du conseil de discipline dans les mêmes conditions que les autres élèves de l'école.

Art. 22. — Sont abrogés le décret n° 66-545 du 27 juillet 1966 portant organisation et fonctionnement de l'école polytechnique et les textes qui l'ont complété et modifié, ainsi que toutes dispositions contraires au présent décret.

Art. 23. — Les dispositions du présent décret entreront en vigueur le 1^{er} septembre 1971.

Art. 24. — Le Premier ministre et le ministre d'Etat chargé de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au **Journal officiel** de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1971.

Georges PCMPIDOU

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Jacques CHABAN-DELMAS.

Le ministre d'Etat chargé de la défense nationale,
Michel DEBRÉ.

Décret portant nomination du président du conseil d'administration de l'école polytechnique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre d'Etat chargé de la défense nationale,

Vu la loi n° 70-631 du 15 juillet 1970 relative à l'école polytechnique;

Vu le décret n° 71-707 du 25 août 1971 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'école polytechnique, notamment son article 3;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. — M. Pierre Guillaumat, ingénieur général des mines, président de l'entreprise de recherches et d'activités pétrolières, est nommé président du conseil d'administration de l'école polytechnique.

Cette nomination prendra effet le 1^{er} septembre 1971.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre d'Etat chargé de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au **Journal officiel** de la République française.

Fait à Paris, le 28 août 1971.

Georges POMPIDOU.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Jacques CHABAN-DELMAS.

Le ministre d'Etat chargé de la défense nationale,
Michel DEBRÉ.

Décret portant nomination du directeur général de l'école polytechnique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre d'Etat chargé de la défense nationale,

Vu la loi n° 70-631 du 15 juillet 1970 relative à l'école polytechnique;

Vu le décret n° 71-707 du 25 août 1971 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'école polytechnique, notamment son article 8;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. — Le général de brigade François Buttner est nommé directeur général de l'école polytechnique.

Cette nomination prendra effet le 1^{er} septembre 1971.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre d'Etat chargé de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au **Journal officiel** de la République française.

Fait à Paris, le 28 août 1971.

Georges POMPIDOU

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Jacques CHABAN-DELMAS.

Le ministre d'Etat chargé de la défense nationale,
Michel DEBRÉ.

Modalités du contrôle financier sur l'école polytechnique.

Le ministre d'Etat chargé de la défense nationale et le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret du 25 octobre 1935 instituant le contrôle financier des offices et établissements publics autonomes de l'Etat ;

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif, ensemble le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 71-707 du 25 août 1971 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'école polytechnique,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. — Le contrôle financier auquel est soumise l'école polytechnique est exercé par un contrôleur financier désigné par le ministre de l'économie et des finances et placé sous son autorité.

Art. 2. — Le contrôle financier porte sur toutes les opérations susceptibles d'avoir directement ou indirectement une répercussion financière à l'exception de celles prévues à l'article 22 du décret n° 71-707 du 25 août 1971 susvisé.

Art. 3. — Le contrôleur financier a entrée, avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration. A cet effet, les convocations accompagnées des ordres du jour et documents à examiner lui sont adressés, à l'avance, en même temps qu'aux membres du conseil d'administration. Les procès-verbaux lui sont adressés dès leur établissement.

Art. 4. — Le contrôleur financier est obligatoirement consulté sur tous les projets de décrets, arrêtés ou décisions interministérielles susceptibles d'entraîner des répercussions directes ou indirectes sur les finances de l'établissement ainsi que sur les propositions budgétaires.

Ses avis sont transmis par l'autorité de tutelle au ministère de l'économie et des finances en même temps que les projets de textes ou propositions budgétaires auxquels ils se rapportent.

Art. 5. — Pour l'exécution de sa mission, le contrôleur financier peut procéder à toutes enquêtes, demandes, communications ou prendre connaissance sur place des documents ou titres détenus par l'ordonnateur ou l'agent comptable. Celui-ci lui adresse, dans les quinze premiers jours de chaque mois, copie des balances arrêtées au dernier jour du mois précédent.

Art. 6. — Sont soumis au visa préalable du contrôleur financier, accompagnés de toutes pièces justificatives et notes explicatives :

Les actes, arrêtés ou décisions portant recrutement et promotion du personnel ainsi que ceux fixant leur rémunération et leur attribuant des primes et indemnités diverses ;

Les ordres de mission concernant les déplacements hors de la métropole ;
Les marchés ;
Les commandes, travaux ou fournitures et les baux lorsque leur montant sera supérieur à 30.000 F ;
Les décisions individuelles d'attribution de secours ;
Les décisions portant attribution de subventions ;
Les opérations en capital.

Art. 7. — Le contrôleur financier doit, dans un délai maximal de trois semaines à compter de la réception dans ses bureaux des décisions soumises au visa, soit donner ce visa, soit faire connaître à l'ordonnateur les raisons de l'ajournement ou du refus de visa. Il ne peut être passé outre au refus de visa que sur décision expresse du ministre de l'économie et des finances.

Le paiement d'une dépense non visée par le contrôleur financier dans les conditions définies ci-dessus est de nature à mettre en cause la responsabilité pécuniaire de l'agent comptable.

Art. 8. — Le contrôleur financier examine les engagements soumis à son visa du point de vue de l'exactitude des évaluations, de l'imputation de la dépense, de l'application des dispositions d'ordre financier prévues par les textes légaux et réglementaires et de l'exécution conforme du budget, y compris la disponibilité des crédits.

Art. 9. — L'ordonnateur tient une comptabilité d'engagement de dépenses faisant ressortir par chapitre, article et paragraphe :

Le montant des crédits primitifs et des modifications successives qui leur sont apportées ;

Le montant des engagements et des dégagements des dépenses ;

Le montant des remboursements et des reversements qui peuvent ultérieurement atténuer les dépenses engagées ;

Le montant des mandats émis par l'ordonnateur.

Sont notamment inscrits dans cette comptabilité dans les premiers jours de l'année :

Le montant évalué pour toute l'année des dépenses relatives à la rémunération des personnels permanents réellement en fonctions au 1^{er} janvier, y compris les charges sociales, familiales et fiscales connexes ;

Les dépenses résultant des décisions antérieures.

Les autres dépenses sont inscrites en cours d'année au fur et à mesure qu'interviennent les décisions les autorisant.

Art. 10. — Les mandats de paiement doivent porter la référence des engagements de crédit sur lesquels ils s'imputent.

Au moment du paiement d'une dépense dont l'engagement est sujet au visa du contrôleur financier, l'agent comptable s'assure, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, que l'engagement a bien été effectué et a reçu ce visa.

Art. 11. — Le contrôleur financier suit le recouvrement des recettes de l'établissement ; il peut demander l'émission par l'ordonnateur d'un titre de recette. Il vise les décisions portant admission en non-valeur des créances ainsi que celles relatives au placement de fonds de l'établissement.

Art. 12. — Le présent arrêté sera publié au **Journal officiel** de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1971.

Le ministre d'Etat chargé de la défense nationale,

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

Le directeur du cabinet civil et militaire,

Louis SAGET.

Le ministre de l'économie et des finances,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du cabinet,

J. CALVET.

MINISTERE D'ETAT CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE

(J.O. du 8-9-71 p. 8947)
Conseil d'Administration de l'Ecole Polytechnique

Par arrêté en date du 31 août 1971, sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Ecole Polytechnique :

M. Jean Bailly, directeur général des ciments Lafarge.

M. Hubert Curien, directeur général du centre national de la recherche scientifique.

M. Jean-Laurens Delpech, président directeur général de Renault international équipement et technique.

M. Bernard Dufour, directeur de l'usine de Toulouse de la société nationale industrielle aérospatiale.

M. Antoine Dupont-Fauville, inspecteur des finances, directeur du crédit national.

M. Roger Reynaud, trésorier payeur général, en disponibilité, chargé de mission auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la population.

M. André Ségalat, conseiller d'Etat, président du conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français.

M. l'ingénieur général de l'armement Gonzague Bosquillon de Jenlis, directeur de l'école nationale supérieure des techniques avancées, et M. l'ingénieur général des télécommunications Jean Voge, directeur de l'école nationale supérieure des télécommunications.

Sur proposition de leurs promotions respectives :

L'élève Maurel (Vincent), de la promotion 1969.

L'élève Andrieu (Jacques), de la promotion 1970.

Ces nominations prendront effet le 1^{er} septembre 1971.

Dans ces nominations figurent quatre anciens X à savoir Jean BAILLY (42), Bernard DUFOUR (53), B. de JENLIS (36), Jean VOGÉ (40).

Comme le lecteur pourra le voir dans le texte du décret 71-707 du 25-8-71, que nous publions dans le présent numéro, d'autres nominations doivent intervenir pour compléter la composition du Conseil d'Administration de l'X, dont le Président est P. GUILLAUMAT (28) et le Vice-président le général BUTTNER (37).

PROMOTION 1969

- Liste des élèves ayant droit au titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique (Journal officiel du 20 août 1971 - Décision du Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale en date du 2 août 1971).
- Tous les élèves de la promotion 1969 ont droit au titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique, à l'exception de deux élèves autorisés à redoubler (Bougé et Ceugniet).

BIBLIOGRAPHIE



(Ouvrages des camarades, reçus à l'A.X.)

• **JOFFRE, par le Général MENU (1902).**

Le tome I de cette étude est déjà paru (voir La Jaune et la Rouge du 1-3-1971). En raison de la multiplicité des originaux à reproduire, les tomes II et III paraîtront respectivement vers le 15 novembre 1971 et 15 janvier 1972.

• **« L'HOMME DE DEMAIN FACE AU DEVELOPPEMENT DE L'ELECTRICITE »,
Compte rendu du Congrès de Novembre 1970 organisé pour le 75^e anniversaire
de l'Ecole Supérieure d'Electricité.**

Un numéro Spécial de la Revue Générale d'Electricité, organe de la Société Française des Electriciens, paru en mai 1971, publie le compte rendu de ce très intéressant Congrès où nous signalons, en particulier, les études ci-après :

— « L'énergie électrique, facteur de progrès économique et social », par M. Marcel BOITEUX, Directeur Général d'E.D.F.

— « La Téléinformatique » suite de communication sur ce développement très actuel, par MM. LAKITS, LE MENESTREL (51), PROFIT (53) et DENNERY (48).

— « L'avenir du chauffage tout électrique et de la climatisation des bureaux d'habitation », par M. MORANE (20 N), communication qui a été suivie d'échanges de vue particulièrement nombreux.

— « Les Techniques médicales », série d'exposés très détaillés.

— « La Radiodiffusion et la Télévision par satellites », série d'exposés également très documentés.

Signalons également, puisque la « Jaune et la Rouge » a choisi pour sujet de son Numéro Spécial 1971 « L'environnement et l'urbanisme », les exposés de M. LAGNEAU sur l'urbanisme, et de M. Jean CHERET sur la politique de l'eau.

D'une manière générale, plusieurs communications ont fait allusion à la pollution, en indiquant que l'électricité représente la forme la moins polluante des énergies, ce qui est exact si on considère la pollution sur le lieu même de consommation. Il y aurait des considérations à faire intervenir suivant la nature même du combustible utilisé dans les centrales (charbon, fuel, nucléaire...); ces considérations n'entraient pas dans le cadre du Congrès, mais nous les mentionnons pour mémoire, en faisant seulement remarquer que la pollution générale présentera, dans tous les cas, une aggravation considérable, en raison de l'accroissement énorme de la consommation de combustibles.

**Revue Générale d'Electricité, 16, rue Franklin PARIS 16^e
Numéro Spécial Mai 1971. Prix 16 F.**

• **METAUX ET ALLIAGES, par H. de LEIRIS (21).**

Le Tome I (256 pages, 170 figures, Prix 80F.) est consacré aux propriétés générales, aux méthodes d'essai, et aux procédés d'élaboration. Le tome II (346 pages, 184 figures, Prix 110 F.) traite des fers, aciers et fontes. Enfin, le Tome III (194 pages, 62 figures) est consacré aux autres métaux et alliages.

L'ensemble de cet ouvrage représente la substance d'un enseignement donné à l'Ecole Nationale Supérieure du Génie Maritime, mais il se place résolument du point de vue de l'utilisateur.

**MASSON et Cie - 120, bd Saint-Germain, PARIS 6^e.
3 volumes 18 x 24 - 1971.**



SECRETARIAT

12, rue de Poitiers. Paris 7^e. LIT. 52-04. C.C.P. Paris 2166-36.

Le Secrétariat est ouvert du Lundi au Vendredi, de 10 h à 12 h, et de 14 h à 17 h.

LE MOT DU PRESIDENT

La camaraderie des membres du Comité m'a porté à la Présidence du Groupe Parisien pour la saison 1971-1972.

Caissier de la Promo 45, ayant assuré de 1967 à 1970 la Présidence du Groupe des Anciens Caissiers et Délégués de Promotion, membre depuis bientôt quinze ans de la Commission du Bal de l'X, Président de la SOPROGEPA X, je sais que la Présidence d'un groupe polytechnicien est une tâche difficile qui ne peut être assurée sans la participation et l'aide de tous.

Les multiples activités offertes aux membres, le dévouement du Comité méritent que tous les X de la Région Parisienne s'inscrivent au Groupe par intérêt... et par reconnaissance, que notre effectif ne reste pas très en dessous de celui des groupes des autres grandes Ecoles.

Je compte sur vous.

J. ARBON (45)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale s'est tenue à la Maison des X, le Mercredi 29 Septembre 1971. Les informations la concernant seront données dans le prochain numéro.

PROGRAMME DES RÉUNIONS D'OCTOBRE

- Lundi 11 octobre
Salon de l'Auto. Se présenter de la part du Groupe X-AUTO.
Rendez-vous à 9 heures précises à la Porte Boulevard Victor, en face du hall monumental.
- Mercredi 13 octobre, à 14 h 15
Visite de la Maison de l'Iran avec Madame THIOLLIER.
- Mercredi 20 octobre, à 14 h 45
Visite de l'Hôtel de Marle, sous la conduite de Madame LEGRAND.
- Dimanche 24 octobre
Promenade à pied : le sud de la forêt de Fontainebleau, par le Restant du Long Rocher, avec Robert BAUCHER (32).

Rendez-vous à la Gare de Lyon, aux guichets de banlieue, à 8 h 10, billet « bon dimanche » zone n° 4.

Départ à 8 h 28, changement de train à Moret-les-Sablons à 9 h 20 départ à 9 h 35, arrivée à Bourron-Marlotte à 9 h 48.

Les Rochers de Bourron, les Forts de Marlotte, les Etroitures, le Restant du Long Rocher, le Mont-Aiveu, la Malmontagne, Fontainebleau.

Retour à Paris à 18 h 26.

- Mercredi 27 octobre, à 15 h 30.

Visite du Musée de l'homme avec Madame THIOILLIER. Exposition « Hommes du vent, gens de la terre ».

PROGRAMME DES RÉUNIONS DE NOVEMBRE

- Mercredi 3 novembre, à 14 h 45

Musée Marmottan, nouvelle donation de la collection MONET, à l'Institut de France, sous la conduite de Madame LEGRAND.

- Samedi 6 novembre

Tournoi de bridge.

- Mercredi 10 novembre, à 14 h 45

Visite des Parcs et Jardins du Quartier Denfert-Rochereau ; maison de Chateaubriand, infirmerie Marie-Thérèse, sous la conduite de Madame THIOILLIER.

- Mercredi 17 novembre, à 14 h 45

Visite de l'Hôtel Guénégaud (le Musée de la Chasse), avec Madame LEGRAND.

TENNIS

La possibilité de jouer au tennis sur les courts couverts CHAUMONT, à la porte de Pantin, est offerte aux adhérents du G.P.X. tous les lundis de 14 à 15 heures, et tous les samedis de 16 à 17 heures.

Renseignements et inscriptions au Secrétariat.

COURS DE NAVIGATION DU YACHT-CLUB DE FRANCE

- Le cours de navigation du Yacht-Club de France 1971-1972 sera fait comme l'année précédente par l'Amiral SACAZE.

Ce cours comprendra deux parties, la première consacrée à la navigation en vue de terre et à l'estime (12 conférences), la seconde à la navigation astronomique (8 conférences).

Ces conférences auront lieu en principe le lundi à 21 h dans les salons du Club, 82, boulevard Haussmann, et seront répétées le mercredi suivant.

La première conférence du cours de navigation en vue de terre aura lieu le 18 octobre 1971 à 21 h. Elle sera répétée le mercredi 20 octobre (Droit d'inscription étudiants : 30 F.

Aucune connaissance théorique particulière n'est nécessaire.

- Les yachtsmen, membres ou non du YCF, que ces conférences intéresseraient sont priés de s'inscrire au Secrétariat du YCF, 82, boulevard Haussmann, à partir du 1^{er} septembre. En raison du nombre limité des places, il est prudent de s'inscrire le plus tôt possible. Aucune inscription ne sera acceptée au dernier moment.

BAL DE L'X 1971

Le bal de l'X est fixé au *vendredi 19 novembre 1971*. Il aura lieu à l'Opéra, sous le haut patronage et *en la présence de Monsieur le Président de la République et de Madame Georges POMPIDOU*.

Le spectacle offert aux donateurs, de 20 h 45 à 22 h 45, consistera en deux ballets qui, dans leur exécution, bénéficieront de la récente modernisation de l'Opéra.

Le prix de la carte de Bal, pour l'entrée à 23 h, a été fixé à 75 F.

Les camarades des promotions 64, 65, et 66 pourront bénéficier de deux cartes à 50 F.

Ceux des promotions 69 et 68 de deux cartes à 15 F.

Ceux des promotions 69, 70 et 71 pourront obtenir une carte gratuite (carte ELEVE), et une carte à 15 F pour leur cavalière.

Il n'y aura pas de souper, mais des tables dans la Rotonde du Glacier pourront être réservées, comme ces dernières années, au Secrétariat du Bal.

Tous les camarades recevront par la poste une fiche, grâce à laquelle ils pourront commander leurs cartes de Bal et leurs billets de Tombola (au prix de 10 F le billet). Ils voudront bien envoyer cette fiche avec le prix de ces cartes et de ces billets, ainsi que leurs dons personnels, soit par chèque bancaire, soit par virement postal à l'ordre de

COMMISSION DU BAL DE L'X

12, rue de Poitiers, Paris 7^e

CCP n° 13.318.82 Paris

En outre, les différentes cartes de Bal et les billets de tombola seront en vente à partir du lundi 18 octobre, tous les jours, samedi compris, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, au Secrétariat du Bal, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e. Tél. 548-74-12.

Tous les camarades auront à cœur de faire l'effort nécessaire pour donner au bal de l'X 1971, par leur présence, un éclat digne de l'Ecole, et lui assurer par leur générosité le succès financier souhaité pour nos œuvres d'entraide.

G. de JENLIS (36)

Président de la Commission du Bal de l'X 1971

Tous renseignements à demander au Secrétariat du Bal, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e. Tél. : 548-74-12.



Cérémonie de la Flamme à l'Arc de Triomphe le vendredi 22 Octobre 1971, à 18 heures 30

Le ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe a été confié à la Société amicale des anciens élèves de l'École polytechnique pour le vendredi 22 octobre 1971.

Cette cérémonie traditionnelle sera présidée cette année par le Général de Corps d'Armée BLONDÉ (32), Inspecteur des Transmissions, et ancien inspecteur de l'École.

Le Président B. VILLERS (38) fait un pressant appel à tous les camarades habitant Paris ou la région parisienne pour qu'ils viennent former un rassemblement important digne de notre École. Il demande à tous les groupes polytechniciens dont le siège est à Paris, et tout particulièrement au G.P.X. de faire en sorte que cet appel soit entendu.

Il s'adresse également aux Caissiers et Délégués de promotion pour qu'ils agissent de même auprès de leurs cocons.

L'heure a été choisie de façon à ne pas causer de dérangement aux camarades que leurs occupations peuvent retenir tard dans l'après-midi, et la durée de la manifestation sera très courte, une dizaine de minutes.

Il est recommandé d'être sur les lieux, c'est-à-dire sur le terre-plein de l'Arc de Triomphe, à l'intérieur des chaînes, à 18 h 20 au plus tard. Emprunter le souterrain qui existe entre l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue de Friedland.

Selon la tradition, toutes les taupes de Paris et de Versailles seront invitées par les soins de l'A.X. à envoyer deux représentants porteurs de leurs insignes.

■ *Cérémonie du ravivage de la flamme,*
le vendredi 22 octobre (voir page 46).

■ *Bal de l'X à l'Opéra, sous la présidence*
de M. Georges Pompidou, le vendredi 19
novembre (voir page 45).

■ *Voir la "Mise en garde"* (page 60).

INFORMATIONS DIVERSES

I. — CARNET POLYTECHNICIEN (Insertions gratuites)

PROMO 1901

Mariage : 30-8-71, Guérithault f. p. du mariage de son petit-fils, Yves Guérithault, avec Mlle Corinne Musy.

Décès : 2-8-71, Georges Froment, Général de brigade 2^e S.
9-8-71, Paul Touchard, Ing. ch. hon. SNCF.

PROMO 1903

Fiançailles : Cartier f. p. des fianç. de sa petite-fille, Véronique Pauthe, avec Eric Igonet, fils de Igonet (27).

PROMO 1913

Décès : 8-8-71, Maurice Créange, Ing. ch. PC retr.
23-7-71, Henri Issarte, Ing. gén. PC retr.
11-7-71, Lucien Perken, Colonel A retr.

PROMO 1914

Décès : 26-7-71, André Dubief, Int. mil. 1^{re} cl. retr.
7-7-71, René Lefebvre du Prey, Chef d'escadron A retr.

PROMO 1916

Décès : 23-7-71, Roger Le Port, anc. direct. départ. PC du Finistère.

PROMO 1917

Décès : 27-7-71, Pierre Vallet, ing. ch. h. cl. hon. SNCF.

PROMO 1918

Mariages : Genel f. p. du mariage, le 10-7-71, de sa petite-fille, Christine Helbecque, avec François Bernet, diplômé Sciences Po.; et du mariage, le 2-10-71, de son dernier fils Dominique Genel, ingénieur E.S.E., avec Dominique Guillaume, à Vaucresson.

Décès : 17-8-71, Jean Barbier, Inspecteur des Finances disp. Délégué gén. hon. de l'Assoc. Prof. des Banques.

PROMO 1919 Sp

Décès : 22-8-71, Alfred Dorat, à Marsac.
11-8-71, Georges Orselli, gouverneur hon. de la F.O.M., Pt dir. gén. Ets Chiappini.
26-12-67, Albert Tisné Larribet, Colonel G. brth retr., ing.-cons.
13-7-71, René Vernier, Ing. gén. hon. SNCF.

PROMO 1920 Sp

Naissance : Decaux f. p. de la naiss. de son 19^e petit-enfant, Céline Henry, le 7-7-71.

Décès : Decaux f. p. du décès de sa belle-mère, Madame Henri Béra, le 9-7-71.

PROMO 1920 N

Mariage : **Masure** f. p. du mariage de son fils Yves, avec Anne Dumery, le 3-7-71.

Décès : 22-7-71, Jean **Serpellet**, Ing. gén. Armement (A.N.) 2° S.

PROMO 1921

Naissances : **Bresson** f. p. de la naiss. de ses 10° et 11° petites-filles : Cécile Bresson, le 9 juin, fille de **Bresson** (1956), et Laurence Bresson, le 11 août, petite-fille de **Adrien** (30) toutes deux arrière-petites-filles de **Bresson** (1891) et de **Virlet** (1898).

Décès : 1-8-71, Jean **Carpentier**, Ing. ppal hon. SNCF.

25-8-71, Jean **Widmer**.

23-8-71, Jean **Dèzes**, Ing. gén. 1^{re} cl. Téléc.

PROMO 1922

Mariage : **Schott** f. p. du mariage de son fils Dominique-Max, avec Mlle Claudie Boisier, le 24-7-71.

Décès : 24-7-71, Henry **O'Neill**, président d'honneur de Hamelle-Afrique.

3-8-71, Marien **Leschi**, Général de division C.R.

PROMO 1923

Mariages : 11-9-71, **Cottard** f. p. du mariage de sa fille Françoise, Médecin-ophtalmologiste, avec Gérard **Feyte** (1954).

24-7-71, André **La Roche** f. p. du mariage de sa fille Geneviève, avec Jean-Pierre Niquet.

PROMO 1924

Décès : 30-8-71, Louis **Armand**, de l'Académie Française, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, ancien Président du Conseil de Perfectionnement de l'Ecole Polytechnique.

23-8-71, Pierre **Darc** a la douleur de f. p. du décès de son épouse née Berthy Arnould.

PROMO 1925

Mariage : **Cheradame**, f. p. du mariage de son fils Jean-Michel avec Mlle Ingeborg Greiffenhagen, 4-9-71.

PROMO 1926

Mariages : 11-9-71, **Daget** f. p. du mariage de son fils Bernard avec Mlle Colette Delhensy, à Namur. 17-7-71, **Lemoichoux** f. p. du mariage de son fils Bernard, avec Caroline de l'Orne d'Alincourt.

2-10-71, de **Savigny de Moncorps** avec Mlle Denise Finance.

Décès : **Angot** a la douleur de f. p. du décès de sa femme, le 5-8-71.

PROMO 1927

Fiançailles : **Igonet** f. p. des fianç. de son fils Eric, avec Véronique Pauthe, petite-fille de **Cartier** (03).

PROMO 1928

Naissance : 6-7-71, **Prieur**, f. p. de la naiss. de son 10° petit-enfant, Marc, fils de Gérard Prieur.

Mariage : 31-7-71, Martine **Bret**, fille de Michel **Bret**, caissier de la promo, et petite-fille de Georges **Bret** (96), avec Jean-Marie Fraissé.

PROMO 1929

Naissance : **Mouton** f. p. de la naiss. de son 7° petit-enfant, Martin Bonnichon, 7-7-71.

Mariage : 11-9-71, **Elghozi** f. p. du mariage de son fils Jean-Pierre, avec Mlle Claudine Gobet.

PROMO 1930

Naissance : 11-8-71, **Adrien** f. p. de la naiss. de sa petite-fille, Laurence Bresson, 11° petite-fille de **Bresson** (1921).

Décès : 12-7-71, Roger **Rambach**, Ingénieur-Conseil.

PROMO 1931

Mariage : 16-7-71, **Gaillard** f. p. du mariage de sa fille Sabine, avec Alain Baudant.

PROMO 1933

Naissance : 13-6-71, **Lassalle** f. p. de la naiss. de sa petite-fille, Isabelle Lassalle.

PROMO 1934

Décès : **Chauvière** a la douleur de f. p. du décès de Mme Veuve Chauvière, sa mère, et de Madame Piffart, sa tante, les 20-7-71 et 7-4-71, toutes deux filles de **Piffart** (75).

PROMO 1935

Naissance : 26-8-71, **Cerles** f. p. de la naiss. de sa petite-fille Emmanuelle, fille de **Joliot** (65).

Mariages : **Baudon** f. p. du mariage de sa fille Martine, petite-fille de **Baudon** (92), avec l'enseigne de vaisseau Maurice de Metz, petits-fils de de **Curières de Castelnau** (00).

29-7-71, **Feunteun** f. p. du mariage de sa fille Elisabeth, avec M. Alain Chabrol.

PROMO 1936

Mariage : 26-6-71, **Lizambard** f. p. du mariage de son fils Jean-Jacques, avec Mlle Françoise Denis.

PROMO 1937

Mariage : 26-6-71, **Durand-Dubief** f. p. du mariage de sa fille Armelle, avec Jean Julien-Binard.

PROMO 1938

Mariages : 30-7-71, **Verdon** f. p. du mariage de sa fille Marie-Bénédicte, avec Christian Bertrand, et de son fils Bruno (69) avec Mlle Andrée Bene.

26-6-71, **Avenas** f. p. du mariage de sa fille Mireille, avec Michel **Tardieu** (65).

PROMO 1940

Naissance : 28-12-70, **Roumain de la Touche** f. p. de la naiss. de son second petit-enfant, Yann Roumain de la Touche, arrière-petit-fils de **Perrin-Houdon** (1903), et **Bonfils d'Alaret** (1916).

Fiançailles : **Roumain de la Touche** f. p. des fiançailles de sa fille Edith, avec Jean-François Massenet.

Mariages : 3-7-71, **Roumain de la Touche** f. p. du mariage de son fils aîné, François-Jean, Enseigne de Vaisseau, avec Catherine Hérisson.

11-9-71, Marcel **Ricard** f. p. du mariage de son fils Jean, avec Mlle Josianne Desgranges, à Enghien.

PROMO 1943

Mariage : 4-9-71, Fred **Tabarie** f. p. du mariage de son fils Bruno (68) avec Mlle Nicole Madon.

PROMO 1947

Naissance : **Hamy** f. p. de la naiss. de Hervé, frère de Jacques-Olivier.

PROMO 1948

Décès : 26-7-71, **Allarousse** f. p. du décès de son père, Ingénieur des Arts et Manufactures, beau-frère de **Perrachon** (13) et oncle de **Perrachon** (49).

Lepertois f. p. du décès de sa mère, le 13-7-71.

Décès : Michel **Pomey** a la douleur de f. p. du décès de son père, Jacques Pomey, Membre de l'Académie des Sciences, survenu subitement le 5-9-71.

PROMO 1952

Naissance : 4-8-71, Jean **Le Cocq** f. p. de la naiss. d'Augustin, frère de Véronique, de Marjolaine et d'Olivia, petits-fils de **Chamagne** (26).

PROMO 1954

Mariage : 11-9-71, Gérard **Feyte** f. p. de son mariage avec Mlle Françoise Cottard, Médecin ophtalmologiste.

PROMO 1955

Naissances : 15-8-71, Louis **Faure** f. p. de la naiss. de Joël, frère de François et Véronique.

25-8-71, Bernard **Marx** f. p. de la naiss. de Nathalie, sœur de Bruno.

30-5-71, Jean **Saubié** f. p. de la naiss. de Jérôme, frère de Nicolas.

PROMO 1958

Naissance : 25-5-71, **Descroix** f. p. de la naiss. de Thierry, frère de Florence, Christophe et Anne, à Rio.

PROMO 1959

Naissance : 30-7-71, **Varret** f. p. de la naiss. de Antoine.

Décès : 15-7-71, Philippe **Derbez**, Ing. pp de l'Armement (G.M.), accident en service aérien commandé.

PROMO 1960

Naissances : 22-5-71, Claude **Lamy** f. p. de la naiss. de sa fille Alice.

3-8-71, Jean-Louis **Oliver** f. p. de la naiss. de sa fille Florence, sœur de Christophe.

22-5-71, Henri **Vergnon**, f. p. de la naiss. de son fils Bertrand.

Mariage : 19-6-71, Daniel **Pichoud** f. p. de son mariage avec Mlle Françoise Gory, sœur de Jacques **Gory**.

PROMO 1961

Naissances : 23-3-71, Jean-François **Bonnaud** f. p. de la naiss. de son fils Guillaume.

21-8-71, **Faury** f. p. de la naiss. d'Etienne, frère de Guillaume et Matthieu.

22-4-71, **Fuerxer** f. p. de la naiss. de Jean-Charles, frère de Isabelle et Gabriel.
31-7-71 Bernard **Nadaud** f. p. de la naiss. de Denis, frère de Jérôme.

PROMO 1962

Naissances : 20-7-71, **Ferrier** f. p. de la naiss. de Cécile.
6-5-71, **Marsac** f. p. de la naiss. de Véronique, sœur d'Isabelle et de Caroline.
Décès : J.P. **Brévan** f. p. du décès de son père, le 31-8-71.

PROMO 1963

Naissance : Richard **Bouvier** f. p. de la naiss. de Nicolas, frère de Virginie.
Mariage : 20-9-71, Philippe **Aussourd** f. p. de son mariage avec Mlle Françoise Patry.

PROMO 1964

Naissance : 26-6-71, Paul **Martin** f. p. de la naiss. de Frédéric, frère de Marianne.

PROMO 1965

Naissances : 9-6-71, J.F. **Hubert** f. p. de la naiss. de son fils Lionel.
8-6-71, **Marquet** f. p. de la naiss. d'Isabelle, sœur de Delphine.
Mariage : 26-6-71, Michel **Tardieu** f. p. de son mar. avec Mireille Avenas fille d'**Avenas** (38).
Décès : Alain **Rambach** a la douleur de f. p. du décès de son père, Roger **Rambach** (1930), le 12-7-71.
Jean **Richard**, attaché de recherches au C.N.R.S., le 1-7-71, à Paris.

PROMO 1966

Mariage : 3-4-71, Hervé **Castel** f. p. de son mariage avec Mlle Monique Gadrat.

Décès : Pierre **Ménez** a la douleur de f. p. du décès de sa mère, Madame Marcel Ménez, née Thomas-Docteur en médecine, le 16-7-71 à Plougasnou.

PROMO 1967

Naissance : 23-7-71, **Aprville** f. p. de la naiss. de sa fille Béatrice, à Toulouse.
Mariage : 2-10-71, Georges **Bolon** f. p. de son mariage avec Mlle Brigitte Nivoit.

PROMO 1968

Mariages : 4-9-71, Hervé **Machenaud** f. p. de son mariage avec Mlle Florence de Lassus Saint-Geniès.
4-9-71, Bruno **Tabarie** f. p. de son mariage avec Mlle Nicole Madon.

PROMO 1969

Mariage : 30-7-71, Bruno **Verdon** f. p. de son mariage avec Mlle Andrée Bene.

*

L'ASSOCIATION AMICALE des ANCIENS ELEVES du LYCEE SAINT-LOUIS invite ses membres à la réunion qui aura lieu au parloir du lycée, le Vendredi 15 octobre 1971, à 18 heures.

RECTIFICATIFS

NUMERO SPECIAL 1971 « L'ENVIRONNEMENT ET L'URBANISME »

- Page 119. Colonne de gauche, 25^e ligne avant la fin :
Au lieu de 14 000 ha, lire 140 000 ha.
- Page 119. Colonne de droite, dernière ligne :
Au lieu de la Savoie, écrire l'Isère.

ANNUAIRE 1971

Dans la liste des membres du Conseil d'Administration de l'A.X. qui figure à la page 19 des pages bleues de l'Annuaire 1971, il y a lieu d'ajouter les noms du Général HOUSSAY (23) et du Général MAHIEUX (30), qui ont été omis par l'imprimeur. La liste complète du Conseil de l'A.X. a d'ailleurs été donnée par « La Jaune et la Rouge » de juillet 1971 (page 32).

II. — CONVOCATIONS ET COMMUNIQUES DE GROUPES

(Insertions gratuites)

X - AUTOMOBILE

Visite traditionnelle du SALON DE L'AUTOMOBILE, *Lundi 18 octobre* : 71, 9 h, Porte Boulevard Victor, face Hall Monumental.

La prochaine réunion aura lieu le *mercredi 24 novembre 1971*, à la Maison des X, rue de Poitiers.

Le Camarade Michel FEVE (X 52), Directeur des Routes au Ministère de l'Équipement, fera un exposé sur :

« *Le Transport automobile face à la concentration urbaine et à la croissance économique* ».

Réunion à 19 h 45 - Dîner à 20 h.

Des convocations seront adressées aux membres habituels du groupe, mais il est rappelé que tout camarade intéressé, même non membre du groupe, peut s'inscrire en téléphonant, ou en écrivant, à Mlle MARTIN, 422, rue St-Honoré, Paris 8^e. Tél. ANJ. 86-11.

X - BRIDGE

On bridge à la Maison des X, les mercredis et vendredis, à 15 heures. S'adresser au Président du Groupe, JOFFRE (16), tél. : 727-32-41.

X - COLLEGE DE NAVARRE

1) La réunion de rentrée aura lieu le *Mardi 26 octobre*, à 10 h, à la Bibliothèque de l'École. Ordre du jour :

- Programme des travaux envisagés pour l'année 1971-72 ;
- Présentation des études ci-dessous :

1) « Bibliothèque et Salle des Actes », par M. A. MASSON, Inspecteur général honoraire des Bibliothèques.

2) Le « Champ-Gaillard » et le « Petit-Navarre », par CLERGET.

Les camarades sympathisants sont cordialement invités à se joindre aux membres du groupe. Ils pourront être accompagnés par leurs amis qui seraient intéressés par les questions traitées. Il leur est recommandé de téléphoner, au préalable :

- soit à M. MOREAU, à la Bibliothèque de l'École,
- soit à CLERGET, à JASmin 93-44.

2) *Appel à la mémoire des Anciens* - Avant les constructions du FOCH (1928) et du JOFFRE (1939) et de la nouvelle infirmerie (1934), quels étaient les moyens d'accès à l'infirmerie ?

— Depuis la rue de la Montagne, la porte d'entrée de la cour de l'infirmerie se trouvait immédiatement en dessous du pique-chien. La grille d'entrée n'a pas changé mais on descendait en pente douce vers l'infirmerie.

— Depuis l'intérieur de l'École, deux possibilités :

a) soit par le double escalier qui se trouvait à la partie Nord de la « Boite à claque » (près des colonnes qui la relie actuellement au pavillon Foch. Des traces de cet escalier sont encore visibles actuellement.

b) Mais il devait exister un passage direct à l'intérieur du pavillon, à hauteur du Belvé. Nous recherchons des précisions sur ce point très précis.

Plusieurs camarades des promotions antérieures à 1928, interrogés à ce sujet, n'ont rien pu dire. C'est pourquoi il est fait appel aux autres camarades, par l'intermédiaire de « La Jaune et la Rouge ».

Réponses à adresser à CLERGET.

X - ELECTRICIENS

La prochaine réunion du Groupe X Electriciens aura lieu le *Mardi 19 Octobre* à 20 h, à la Maison des X, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e.

A la fin du repas nous entendrons M. Albert ROBIN (43), Directeur à la Direction Générale de l'ELECTRICITE DE FRANCE. Il traitera le sujet suivant :

« Vers le tout électrique ».

Les camarades qui n'auraient pas été touchés par une convocation individuelle et qui désireraient assister à ce dîner, sont priés de s'adresser au secrétaire du Groupe, F. SCHEURER, Contrôleur Général, Electricité de France, 23, avenue de Messine à Paris, téléphone 256-94-00.

X - INFORMATIQUE

Notre prochaine réunion aura lieu le *Mercredi 17 novembre 1971*, à 19 h 30, à la Maison des X (dîner rapide à 20 h).

Notre camarade P.A. LHERMITTE (1947), ancien Président du Groupe X Informatique nous parlera des :

« Réseaux privés de transmission de données »

et animera les discussions qui suivront.

Les camarades qui désirent assister à cette conférence sont priés de s'inscrire avant le 12 novembre auprès de Y. PELIER (1958), Groupe X Informatique - Cedex 3 - 92-PARIS LA DEFENSE - Tél. : 772-12-12. Poste 7473.

X - ORGANISATION

Les réunions 1971-72 resteront à dîner le 3^e mardi du mois, de 19 h 45 à 23 h, à la Maison des X, 12, rue de Poitiers. Inscription au Secrétariat du Groupe Parisien (548-52-04), même adresse, jusqu'au samedi précédent.

Les réunions d'Automne 1971 examineront les méthodes qui permettent, au milieu de changements complets de la définition technique du produit industriel, de sauvegarder la continuité d'emploi et le développement personnel de l'ouvrier.

Le 19 *octobre*, dans le cas de la Télémécanique Electrique.

Le 16 *novembre*, dans le cas d'I.B.M. à Essonnes.

III. — CONVOCATIONS DE PROMOTIONS (Insertions gratuites)

PROMOS 1916 et 1917

Déjeuner mensuel, 3^e mardi, 19 octobre, 12 h 30, REINE CHRISTINE, 1, rue Christine, Métro Pont-Neuf, ou Odéon.

Adhésions, dernier délai : lundi 18, avant 19 heures, à BIROLAUD (535. 37-11) ou bureau (742. 71-80), éventuellement JOFFRE.

PROMO 1919 Sp

Dîner annuel de promotion, le *Vendredi 22 octobre* 1971, à la Maison des X, à 20 h.

Adhésion à BABINET, 41, rue de Villiers, 92-Neuilly-sur-Seine. Tél. 624-88-30.

Une circulaire sera envoyée.

PROMO 1923

Mardi 19 octobre, Déjeuner (et non dîner), à partir de 12 h 30. Maison des X.

PROMO 1924

Dîner de ménages, *Mercredi 13 octobre* 1971, à 20 h, à la Maison des X.

PROMO 1925

Prochain déjeuner, *Mercredi 13 octobre*, 12 h 45, à la Maison des X, adhésion CHERADAME (bureau 256-83-25).

Le dîner annuel est prévu pour le 8 décembre et fera l'objet d'une circulaire.

PROMO 1931

Nous célébrerons le 40^e anniversaire de la promotion, le *dimanche 3 octobre* 1971, au magnan de l'X.

Rendez-vous à 12 h 25 précises, dans la cour d'honneur, pour la cérémonie traditionnelle.

PROMO 1932

Le prochain déjeuner de promotion aura lieu le *samedi 16 octobre* 1971, à 12 h 30, à la Maison des X, 12, rue de Poitiers. Inscriptions auprès de ROTH-MEYER, 2, rue Vauban, 78-Versailles.

Le dîner annuel promo-ménages est, dès à présent, prévu pour le *jeudi 20 avril* 1972, à la Maison des X. Les camarades et leurs épouses sont invités à réserver dès aujourd'hui cette date pour le dîner du 40^e anniversaire de la promotion.

PROMO 1933

Dîner de ménages (buffet froid, petites tables) le *mercredi 17 novembre* 1971 à partir de 19 h 30, à la Maison des X, 12, rue de Poitiers.

Inscriptions : DEUBEL, 14, rue Angélique-Vérien, 92-Neuilly-sur-Seine, tél. 722-89-13.

PROMO 1934

Prochaine réunion avec épouses, *lundi 4 octobre* 1971, à 18 h, à la TOUR NOBEL. Une circulaire sera envoyée prochainement.

PROMO 1951

Déjeuner du 20^e anniversaire, sans épouses, le *24 octobre*, à l'Ecole.

Rendez-vous à 12 h 30, Cour du Boncourt.

Inscriptions : de LA MORINERIE ou WORBE.



LES FORGES STEPHANOISES

s'étendent sur
100.000 m²,
occupent
1200 salariés,
transforment
25.000 tonnes
d'acier,
fabriquent
15 millions de
pièces forgées
chaque année.



la grande marque française
d'outillage professionnel

11, Rue Barrouin — 42 - SAINT-ÉTIENNE

OFFRES DE SITUATIONS

Le Bureau d'Information sur les Carrières est parfois sollicité par des organismes désintéressés recherchant la collaboration bénévole de Camarades, en principe retraités.

Les volontaires pourraient se faire connaître à lui, en indiquant le genre d'activité qu'ils désireraient se voir confier.

ACTIVITES BENEVOLES

N'attendez pas la retraite pour établir un programme d'aide des handicapés physiques, vieillards, habitants des bidonvilles, etc... Si vous ne pouvez prendre d'engagements à période fixe, inscrivez-vous, ou faites inscrire vos parents ou amis, sur une liste de volontaires disposés à débrouiller un dossier, faire deux ou trois visites pour tirer un isolé d'une complication administrative.

Liste tenue par ZIEGEL (18), 3, rue Molitor, Paris 16^e. 525-79-26.

1^o PARIS ET ENVIRONS

N^o 3646. — SERTI (Bur. Et. en Trait. Information) rech. jeunes cam. débutants ou qq. ann. d'expér. profes., désirant se former ou se perfectionner dans les techn. liées à l'emploi des ordin.: informatique de gestion, conception de syst., temps réel. etc. Ecr. SCHLUMBERGER (48), SERTI, 17, rue Monsigny, Paris 2^e.

N^o 3727. — ECA-AUTOMATION offre à jeune cam. possibilités utiliser ses conn. mathém. dans le domaine de l'automatisme et du trait. de l'informatisme et temps réel. Formation compl. assurée. Solution financière intéressée. Ecr. M. P. THELLIER (52), Sté ECA-AUTOMATION, 182 r. de Vaugirard, Paris (15^e). Tél. 273-07-70.

N^o 3776. — VECTEUR, Organisation intégrale des Entreprises, 40 bis, rue Cardinet, Paris 17^e, rech. Cam. 28 à 35 ans ayant expér. gest. et si possible organisation, attirés par la profession d'organisateur-conseil. Ecr. avec C.V. détaillé.

N^o 4015. — La SEMA recherche pour son Départ. SEMA-MARKETING, jeune cam. intéressé par une carrière d'ing.-conseil, destiné à appliquer les méth. scientif. et en particulier l'informatique aux prob. commerc. des entrepr. Les candidats ont la perspective de devenir, après un temps de formation, des consultants à un très haut niveau; ils doivent donc avoir, outre des compétences techn. indispen., les qualités de caractère et les aptitudes aux contacts humains qu'exige un tel poste. Ecrire ou téléph. à R. JEANTEUR (51), 9, rue Georges-Pitard, Paris 15^e. Tél.: 842-68-00.

N^o 4086. — VENTURA (35), offre, au sein de son Cabinet Conseil, CEPLAM, larges possib. d'animer et dévelop. l'informatique de gest., à cam. ayt plus. ann. d'expér. dans trait. de l'information et utilis. ration, des ordin. dans le cadre d'un management moderne, suscep. d'encadrer des analystes et programmeurs, et d'assumer la respons. de la qualité de leurs trav. auprès des clients. Il participera activement à l'élaboration de la politique informatique du Cabinet et sera fortement intéressé aux résultats de son action. Il sera respons. de la formation et du perfection. continu. Ecr. avec C.V. manusc. pour prendre contact à CEPLAM, 11, r. Chanez, Paris (16^e) (525-25-40).

N^o 4112. — L'I.E.M.P. recherche pour ses départements: Informatique, Marketing et Développement, Organisation Générale, jeunes cam., 28 à 35 ans (X Mines, X INSEE ou X) ayt expér. des aff. et goût pour un métier de conseil à un haut niveau, exigeant imagination, esprit de synthèse, caractère, intérêt pour le trav. en équipe et qualités de contact. Formation compl. ass. — Ecrire ou téléph. pour r-v à REMERY (41) ELY. 58-94.

N^o 4113. — Groupe d'études écon. rech. rédacteur, temps partiel. Faire offres par A.X. qui transmettra.

N^o 4116. — STERIA (Sté de Réalis. en Informatique et Automatismes), rech. jeunes cam. intéressés par informatique (gest. temps réel - software) pour s'intégrer à équipe jeune et dyn. Poss. de formation, de perfection. et d'évolution de carrière

sup. à la moyenne. Prendre contact avec CARTERON (45) ou CANTEGREIL (54), STERIA, 3, rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 78-Le Chesnay. Tél.: 950-42-17.

N° 4155. — Le C.A.M. (Centre d'Actuariat, d'Analyse et de Mécanographie), rech. Ing. début. à former comme analystes, et ing. analystes ayt plusieurs ann. expér. Ecr. M. DONOLO, Chef de division au C.A.M., 59, rue de Lille, Paris 7^e. Tél. 555-95-00, p. 58-87.

N° 4172. — Le groupe AVA (VIDAL et Ass., PLANUS, etc.), rech., pour renforç. son équipe en plein développement plusieurs cam. voulant promouv. et organiser concrètement le changem. écon. et social en tant que conseillers des entrep. et des administ. Ils travailleront dans une ambiance hum. et intellect. ouverte aux techn. de pointe mais qui n'est pas seulement celle de « l'industrie de la matière grise ». Ecr. ou téléph. AVA, 233, fg St-Honoré, Paris 8^e. Tél. 924-78-63.

N° 4235. — Le Groupe de la C.G.O. (Cie Gle d'Organisation), accueille en permanence de jeunes cam. pour ses départ.: Informatique - Conseil, Centre de Calcul, Software, Marketing, Management - Lucien MAGNICHÉWER (60) se fera un plaisir de recevoir les cam. qui s'intéressent à l'exercice d'une prof. l'b. dans le cadre d'un Groupe multidisciplinaire en pleine expans. - Ecr. 21, av. de Ségur, Paris 7^e, ou téléph. au 555-16-50.

N° 4247. — Imp. Entrepr. Bât. et T.P., siège social Paris - Activités France et Etranger en pleine expan. offre plusieurs postes d'avenir à de jeunes X attirés par les méth. modernes de calcul, de constr. et de gest. au sein d'une équipe jeune et dyn. Ecr. Bur. des Carrières qui tr.

N° 4387. — L'Entreprise Jean LEFEBVRE ch. à embaucher de jeunes cam., à qui elle fera suivre, en vue de leur intégration ds la Sté, des stages successifs d'une durée de un an, rémunérés, permettant de préciser leurs aptitudes et leurs désirs. Ecr. s. pli pers. à M. TRANIER, Entrepr. Jean LEFEBVRE, B.P. 139, 92-Neuilly, avec photo, rang de sortie, ambitions.

N° 4394. — Imp. Sté à activités pharmaceutiques intern. offre à des ing. d'une trentaine d'an., la possib. de réaliser une carrière intéress. au sein d'une organis. multinationale en pleine expans. — La Sté leur donnera la form. indis. aux prob. de la prof. et ils seront progres. amenés à occuper des postes de respons. élevées. Les qualités hum. néces. sont essentiellement: l'ouverture et la viva-

cité d'esprit - la souplesse et l'adaptabilité - la ténacité - une grande conscience prof. - La conn. des langues étr. suivantes est néces.: anglais, espagnol. - Les rémunér. sont élevées, elles seront intéress. dès l'entrée dans la Sté. - Adress. C.V. détaillé, réf. et prêt. à Bur. des Carrières qui tr.

N° 4441. — Groupe financier rech. un collab., 27-32 ans, chargé de participer à l'analyse des projets de participations industr. et d'interv. ds l'assistance et le contr. de leur gest. Expér. 1 à 3 ans direct. financ. ou marketing ds sté industr. baque d'aff. ou cabinet conseils. Anglais indis. Ecr. à Bur. des Carrières qui tr.

N° 4446. — Développant ses activités dans les sect. civils (équip. collectifs, gds syst., management...), la Sté Engins MATRA rech.:

1.) Jeunes cam. début. intéress. par applic. des mathém., de l'écon. et de l'informatique aux syst. de transp. et autres équip. collectifs.

2.) Cam. 27-32 ans, expérimenté, intéress. par direct. d'équipes en vue étude, définition, mise en place systèmes civils (transp., santé, aménagement, entrepr.).

3.) Cam. 30-35 ans, mathématicien, en vue dévelop. mathém. appl., études de prév. domaines ci-dessus, ayt bonn. conn. rech. opér., informatique, écon. Lieu de trav.: VELIZY. Activités nouv. en expans. dans entrepr. dynamique. Possib. activités et déplac. province et étranger. Ecr. avec C.V.: CHAZAL (49), Sté Engins MATRA, B.P. n° 1, 78-Vélizy.

N° 4470 — PHILIPS Data Systems rech. chef de production respons. production des calculateurs développés pr les besoins du marché européen, série prévue au 2^e semestre 1971. Age 35-45 ans, expér. fabrication matériel électronique prof. - Ecr. Bur. des Carrières qui tr.

N° 4482 — Bur. d'Etudes génie civil de moyenne imp. mais de qualité et appartenant groupe imp. ch. X 25 à 28 ans, formation type Ponts pour futurs postes de respons. Ecr. Bur. des Carrières qui tr.

N° 4494. — MAYNARD FRANCE Conseils Intern. en Organ. is, Membre du gr. P.R.C., 3200 ing. et analystes opérant ds 22 pays. Recherchons ing. en Organ. is. Age 28-35 ans. Expér. acquise ds l'industrie (Production, Administr. ou Et.) Anglais souh. Form. ass. aux techn. d'organ. is. Ecr. 112, av. V.-Hugo, Paris 16^e.

N° 4497. — Proche banlieue Ouest Engineering Aéronautique en pleine expansion rech. Direct. de Départ., 30-35 ans minimum,

LE CARBONE-LORRAINE

Spécialiste mondial de graphite industriel

C.A. consolidé 300 Millions
Effectif 3 500 personnes

recherche

pour débiter à son usine de
GENNEVILLIERS

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

Intéressantes perspectives de formation et de promotion en rapport avec les qualités de l'intéressé

Poste pouvant convenir à un ingénieur débutant ou ayant 1 à 2 ans d'expérience industrielle

REF. 398 C

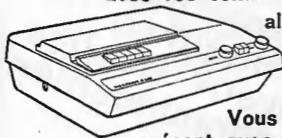
Adresser CV détaillé, photo et prétentions à :

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES RELATIONS SOCIALES

45, rue des Acacias,
PARIS 17^e

**ENTIERE DISCRETION
ASSUREE**

**Vous avez un point commun
avec vos confrères américains,
allemands,
italiens...**



**Vous êtes toujours
présent avec un répondeur**

téléphonique **EVERPHONE**[®]
GAMMA ELECTRONIQUE France

6, rue Saint-Bazile
MARSEILLE 1^{er}

Tél. : 76-54-11

R. LAVOCAT (X 22)



PARIS

ET SA BANLIEUE

PAR LE **MÉTRO**

ET LES **AUTOBUS**

setec

société d'études techniques et économiques
15 quai Paul Doumer 92 Courbevoie
tel 333 3919+

offre à ingénieurs

débutants ou confirmés
un large éventail de carrières
au sein de ses
nombreuses filiales :

**économie
organisation
informatique
bâtiment
travaux publics
ordonnancement
parking**

pour tout contact écrire avec cv



ait expér. mécan., aéroulique ou thermique - Rattaché direct. ou Direct. Gal Délég. totale de respons. dans son départ. (C.A. 71 : 25 millions). Des qualités très développées et complètes de Manager sont indis. - Rémunér. élevée avec imp. participation aux résultats. Adress. v. candid. s/réf. n° 118.819, C.P.A., 30, rue de Mogador - Paris 9^e.

N° 4534 — MATRA rech. un ing. 30-35 ans pour assumer la respons. d'une équipe chargée de mettre en œuvre et de coordonner la réalis. d'ensembles électroniques et électromécan. complexes, et assurer liaisons avec serv. officiels franç. et anglais et Stés franç. et étr. - Activité polyvalente offrant larges poss. d'avenir. Prendre contact avec SAUREL (53) - Tél. 946-96-00.

N° 4565. — Banque privée en expan. rech. ing.-conseil ait expér. bancaire et goût des contacts. Adr. les C.V. à Mlle FELZINES - Crédit Chimique, 6, av. Berthie-Albrecht - Paris 8^e.

N° 4570. — Imp. Sté d'Electronique rech. un jeune X déb., s'intéressant aux Télécom. et à la Téléinformatique. S'adres. au Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, 7^e qui tr.

N° 4576. — UNILEVER FRANCE rech. ingénieurs déb. ou ait au max. 2 à 3 ans d'expér. pour le Serv. d'Organis. Administr. du Groupe, destinés à intervenir comme conseils auprès des filiales, à tous les niveaux, et à contrôler la mise en œuvre de leurs recommandations. Anglais néces. Début. seront éventuel. formés - Ecr. avec C.V. à M. TIGREAT, Départ. Central du Pers., 8, av. Delcassé, Paris (8^e). Tél. 256-56-00.

N° 4578. — Sté nouv. spécialisée dans les prob. de dragage maritime et dont les actionnaires sont les plus imp. Entrepr. de Trav. Pub., banques, armateurs, stés pétrolières, rech. un ing. parlant couramment anglais, âgé d'env. 35 à 40 ans. Il serait attaché à la Direct. Gle à Paris, et l'assisterait dans le domaine des études écon. et techn. de la préparation, de la discussion et de la gest. de contrats. Il devrait bien connaître ces aspects, ainsi que les prob. techn. et écon. liés à l'exploit. de gros matériel mécan. ou de navires. Il serait souh. qu'il ait une expér. de la mer et/ou des terrassements. Ecr. Bur. des Carrières, 12 rue de Poitiers, Paris (7^e) qui tr.

N° 4579. — Imp. Sté d'Entrepr. de T.P. et de Bât. en expansion rech. Direct. Commercial. Poste de htes respons. et bien rémunéré. Il est demandé un ing.

d'env. 40 ans, capable de négocier au plus haut échelon, ait appartenu depuis au moins 10 ans à des entrepr. imp. de T.P. et de constr. Adres. C.V. manusc. avec photo et dossier complet de réf. à Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, Paris (7^e) qui tr.

N° 4587. — AIR LIQUIDE rech. pour son Sce Etudes et Instal. au Siège un ing. d'aff., déb. ou 25-35 ans. Fonctions : travail d'engineering, réalis. complète d'usine, génie civil, électricité, machines, utilités, gest. du budget construction. Qualités demandées : goût de la réalisation, aptitude à l'étude et à la discussion avec les fournisseurs, bonne santé, Anglais. Déplac. fréquents, mais courts. Ecr. M. de MAREILHAC, direction des relat. avec le Pers.

N° 4593. — Très imp. bur. d'ing.-conseils rech. Ing. diplômés possédant expér. en études routières. Ing. Ponts et Chaussées possédant expér. en urbanisme, postes au siège avec possib. de missions à l'étranger. Adres. let. manusc., photo, salaire actuel et prêt. à N° 6989 Publipress 31, bd Bonne-Nouvelle - Paris 2^e qui tr.

N° 4594. — Creusot-Loire offre sit. d'avenir à jeune X ait choisi l'option mathém. appliquées à l'Economie. Ecr. Mlle MOHRT. Serv. Gestion des Cadres, 15, r. Pasquier - Paris 8^e.

N° 4595. — La Cie Gle d'Informatique organise une session de formation à l'informatique qui débutera au déb. du mois de novembre prochain. Cette session comprend une période de formation théorique de 3 mois suivie d'une application pratique de 3 mois avant l'entrée proprement dite de la vie prof. Se mettre en rapport par écrit avec Mme C. HAMELIN, C.G.I., 84, rue de Grenelle, Paris 7^e, en adres. C.V. et photo.

N° 4597. — Jeunes Cam. débutants
Une carrière dynamique vous est offerte dans les
Services Informatiques du Groupe Péchiney
Ecr. à Pechiney - DRP - 23, rue Bolzac, Paris 8^e ou téléph. à R. BAULAC (44) 739-94-40.

N° 4598. — Imp. Engineering nucléaire rech. jeunes Cam. ait de préf. spécialité ou Ecole d'application en vue carrière ds Sté, form. compl. ultér. possible. Adres. C.V., prêt. et goûts s/réf. D.O. 1 à n° 20-245, Publiale, B.P. 153-02, Paris, qui tr.

N° 4599 — Sté vente outillage industriel très proche banlieue N.O. Paris rech. Directeur Commercial 35-50 ans, profil mar-

keting ayt une bonne con-
techn. de l'industrie et une expér.
de direction commerc. si
poss. dans une Sté industrielle
en vue de la gest. et la coordina-
tion des départ. technico-com-
merc. du siège et d'une équipe
de vente nationale, le poste est
sédentaire. Conn. langue anglaise
néces. Adres. C.V. MANUS-
cr., photo, prêt. à M. G. CLAU-
DE (CIMAC) 12, rue du Château
92-La Garenne-Colombes.

N° 4601. — Le Cabinet C. Si-
card, économistes-conseils et
consultants en management,
orienté vers les études d'investis-
sissement, rech. de jeunes ing.
déb. ou ayt 3 ou 4 ans expér.
industrielle, et possédant complé-
ment de formation dans le
domaine écon. Liaisons fréquen-
tes à l'étranger. Ecr. avec C.V.
et photo à M.C. SICARD, 17,
quai de Stalingrad, 92-Boulogne.

N° 4606. — Sté de commer-
cialisation de gaz liquéfiés, fi-
liale d'un groupe imp., rech.
pour Paris un Direct. Techn. et
d'Exploit., 40 ans env., respons.
de la concep., mise en œuvre et
gest. des moyens utilisés pour
acheminer le gaz de la raffinerie
aux centres de distrib. à la
clientèle (centres emplisseurs
des bouteilles, matériel roulant,
citernes fixes, réseau de livrai-
son, achats et budget correspon-
dants. Expér. industrie compor-
tant de lourds investissements
souv. Pas de conn. techn. particu-
lières. Ecr. M. VIATTE, Ca-
binet Laugery, 38, rue de Lis-
bonne Paris 8^e, s/réf. 2.102.

N° 4607. — Groupe de consul-
tants intern. rech. Direct. bur.
d'études économiques, 30 ans
minimum, sérieuse expér. Direc-
tion d'études, sens commercial,
en vue réalisation études d'investis-
sements et de marchés
pour l'industrie privée (y compris
aspect prév. à moyen et
long terme). Ecr. Bur. des Car-
rières qui tr. 12, rue de Poitiers
Paris 7^e.

N° 4608. — Filiale franç. d'un
groupe intern. (composants élec.
et électroniques et matériels
d'applic.) rech. un Directeur
Commercial Gal, 32-40 ans, ayt

expér. confirmée commercialisa-
tion, animation équipes de vente
et marketing de produits indus-
triels, de préf. composants élec-
troméc., électriques ou électro-
niques, et conn. gest. moderne
Anglais néces. Ecr. Joëlle FREY-
RE, Eurosurvey, 36, av. Hoche
Paris 8^e.

N° 4609. — Une des premières
Stés Franç. de location de véhi-
cules industriels (CA 50 M. de
F., 700 pers.) rech. un contrô-
leur de gest., 30 ans minimum.
Celui-ci fera partie de la Direc-
tion et assistera le Secrét. Gal
dans la gest. financière et ad-
ministr. de la Sté. Il sera res-
pon. du Serv. Informatique, de
la mise en place de nouv. chaî-
nes de trait., de la concep. et
de l'organis. des circuits admi-
nistratifs. Expér. confirmée ds
les domaines organis., syst. d'in-
formation, comptabilité de gest.,
ratios, contrôle budgétaire. Ecr.
avec C.V. manusc. et photo à
Bur. des Carrières qui tr. 12, rue
de Poitiers, Paris 7^e.

N° 4610. — LE CARBONE-LOR-
RAINE, spécialiste mondial de
graphite industriel C.A. consoli-
dé, 300 millions, effectif 3 500
pers. rech. ing. déb. ou ayt 1 à
2 ans d'expér. pour son usine de
Gennevilliers. Intéres. perspecti-
ves de formation et de promo-
tion en rapport avec les qualités
de l'intéressé. Adrs. C.V. détaillé,
photo et prêt. à Direct. du
Pers. et des Relations Sociales,
45, rue des Acacias, Paris 17^e
s/réf. REF. 398 C.

N° 4611. — Imp. Sté Enginee-
ring et Entrepr. rech. pour poste
direction commerciale ing. 45
ans ayt conn. domaine chimie,
pétrole, pétrochimie et habitude
négociations contrats export. An-
glais indisp. Adres. C.V. et prêt.
à Bur. des Carrières, 12, rue de
Poitiers, Paris 7^e qui tr.

N° 4613. — I.B.M. France rech.
toujours ing. commerciaux déb.
ou ayt qq. ann. d'expér., parlant
anglais. Formation complète ass.,
perfectionnement continu. Ecr.
Bur. des Carrières, 12, rue de
Poitiers, Paris 7^e.

2^o. PROVINCE

N° 4251 — PECHINEY rech.
pour ses usines Alpes et Pyré-
nées, jeunes ing. de fabrication,
débutants ou 2 à 3 ans expér.
industrielle. Possibilités de mu-
tation ultérieure hors de France
Avantages matériels, Logement,
etc. Ecr. avec C.V. à PECHI-
NEY, service CRP, 23, rue Bal-
zac, Paris 8^e.

N° 4568. — Usine métallurgique
imp. Nord, rech. jeune ing. déb.
pour fabrication laminoin à
chaud. Après formation de 2 ans
possib. de participer mise en
route usine bord de mer Algérie
pendant 2 ans. Log. et form.
ass. Avenir intéressant. Ecr. Bur.
des Carrières, 12, rue de Poi-
tiers, 7^e qui transmettra.

N° 4573. — S.E.P. Etablis-
ment de Bordeaux rech. deux
ing. pour :

- 1^o) secteur avant projet.
 - 2^o) trav. d'océanologie et engi-
neering d'ensembles sous-marins.
- Adres. C.V. et prêt. à Serv. du
Pers. S.E.P. 33-Blanquefort B.P.
n° 15.

N° 4580. — La CELLOPHANE
ch. pour son usine de Dieppe,
départ. reprobographie un Adjt au
Chef de Fabrication Surfaces
Sensibles. Il l'assiste dans toutes
ses tâches de gest. des fabric.
pour produire dans les meilleu-
res conditions de prix - qualité
délais. Convientrait à jeune ing.
ayt 3 à 4 ans d'expér. de

ZINGS et PLOMBS

production de la

Compagnie Royale Asturienne des Mines



Siège Social :

12, Place de la Liberté
BRUXELLES 1



Services Commerciaux :

FRANCE :

42, Avenue Gabriel
PARIS 8^e

ESPAGNE :

8, Plaza de España
MADRID 13

**MOISANT
LAURENT
SAVEY
MLS**

**entreprise générale
de bâtiment
et travaux publics**

14 rue Armand-Moisant. Paris 15^e
Tél. 783.82.13 et 566.77.54

Agences à : Paris-Melun-Nantes-Rennes-Lyon

GERANCE DE PORTEFEUILLES Henri ROGIER

S.A. au Capital de 4.200.000 Francs

20, Bd Montmartre - PARIS 9^e

Tél. : 770-42-97 et 770-43-18

Président Directeur Général :

Henri ROGIER (pr. 1920 sp.)

Directeur Général Adjoint :

Claude PICHON (pr. 1946)

23 ANNEES D'EXPERIENCE

CAPITAL MINIMUM GÉRÉ :
10.000 Francs

**Abaisé à 5.000 Francs pour
les COMPTES D'EPARGNE**

DEPOT DES FONDS ET TITRES CHEZ
TROIS AGENTS DE CHANGE

Envoi de renseignements détaillés sur demande



ROGER COL

LE JOAILLIER DES GRANDES ECOLES

15, rue Tronchet, Paris, Anj. 36-10
concessionnaire OMEGA, JAEGER

Brillants avec garantie de pureté
Perles - Pierres de couleur
Bijouterie or

Le meilleur accueil sera réservé aux
Polytechniciens

l'industrie et orienté vers l'organism. Des conn. en informatique seraient appréciées. Intéres. possib. au sein d'un gr. imp. Adres. une let. manusc. avec C.V. dét., photo et app. dés. sous réf. 1834 à M. G. BARDOU - Alexandre TIC et Cie, 10, rue Royale, Paris (8^e).

N° 4590. — Bur. de brevets à Dijon rech. collaborateur, éventuellement cam. retraité, désirant entreprendre une carrière dans la propriété industr., la conn. de l'allemand serait appréciée. Ecr. Bur. des Carrières 12, rue de Poitiers, Paris 7^e, qui transmettra.

N° 4591. — Pour installation, organis. extension et direction, usine 15 000 m² travaillant métaux en feuilles avec Départ. matières plastiques, demandons ing., 35-45 ans, conn. bien méthodes modernes de gest. L'usine est située en pleine campagne 500 mètres d'altitude, à 240 km de Paris, par autoroute A6, région agréable, bon air et belle résidence. Ecr. Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e qui tr.

N° 4596. — Gérance libre (ou location vente) d'une école privée en expansion. Enseign. commercial sup. et formation profes. (labos de langue, séminaires, etc.) Localisation : Nice. Age minimum 40 ans. Ecr. Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e qui tr.

N° 4600. — Imp. Papeterie région Ouest proche Paris, ch. Directeur Techn. 35-45 ans, pour autorité sur trav. neufs et maintenance. Expér. : engineering papeterie, centrale, électricité, mécan., gest. et organis. industrielle.

Aptitudes : contacts sociaux et manieement des hommes. Situation de premier plan et d'avenir. Log. ass. Env. C.V., photo et let. manusc. au Sec. Gal Papeterie de Pont-Audemer, 59, rue de Châteaudun, Paris 9^e.

N° 4603. — On rech. pour imp. entreprise de bât. ayt pris en charge la construction d'une nouv. station de sports d'hiver de 15 000 lits, un Directeur Techn. 40-55 ans. Recherche urgente. Ecr. Bur. des Carrières 12, rue de Poitiers, Paris 7^e qui transmettra.

N° 4605. — Cam. dans direction d'une imp. usine mécan. et métal. dans agréable ville du Centre rech. un adjoint direct, de préf. ing. armement, 29 à 32 ans, ayt expér. production et commandement. Ecr. Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e qui tr.

N° 4612. — Sté Engineering et Entrepr. de première imp. rech. ing. 35 ans env. pour études d'ensembles industriels. Sit. d'avenir avec poss. de respons. imp. ultérieurement. Adres. C.V. à Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e qui tr.

3^e ETRANGER

N° 4330. — Sté Minière rech. cam. 30-35 ans env. ayt qq. ann. expér. industr. et si poss. trav. miniers ou carrières ou gros terrassements. Sit. avenir en France comportant séjour préalable 4 ann. env. outre-mer. Ecr. Bur. des Carrières qui tr.

N° 4485. — Le Centre Nat. d'Etudes Spatiales rech. un ing. de ht niveau, pour un poste de Chef de la Div. Dévelop. et Performances au Centre Spatial Guyanais, à Kourou (Guyane Fse). Mission de la Div. : contrôle techn. de ttes les instal., évaluation des performances des équip., modif. et adaptations du C.S.G. aux missions (40 pers. dont 20 ing.). Deux départ. :

— Evaluation-Fiabilité
— Infrastructure-Install.
Une expér. ds le domaine des Champs de Tir d'Engins est souh. Le poste est ouvert le 1-8-71. Ecr. à M. B. DELOFFRE (56), Centre Spatial Guyanais B.P. 6, 97-3-Kourou.

N° 4525. — NATIONS UNIES. - Travail intéres. pour économistes expérimentés dans Groupe Conseillers Afrique Centrale dirigé par BOREL (26). Lui écr. NATIONS UNIES, B.P. 836 Yaoundé. Interview à Paris fin juin. Spécialités : écon. générale, agriculture, industrie, transp., formation profes.

N° 4553. — Le CERN Genève rech. toujours des ing. diplômés dans les domaines Electronique, Electromécan., Etude des Particules, Informatique, etc. Détails disponibles au Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, 7^e.

N° 4554. — L'Organisation Européenne pr les rech. astronomiques dans l'hémisphère austral rech. pour un observatoire situé au Chili :
1) Un ing. génie civil, expér. de la construction.
2) Un ing. électricien, expér. des équip. électriques.

Contrats de 2 ans renouv. - Anglais néces., espagnol souh. Détails au Bur. des Carrières qui tr. les candidatures.

N° 4589. — L'Institut BATTELLE à Genève rech. :

— Docteur ou ing. Dr. en physico-chimie ou chimie des polymères.

— s'intéressant à la rech. prévision. techn., c'est-à-dire à l'évaluation des applic. à l'industrie de techn. ou de procédés nouv.,

— âge idéal : 28 à 32 ans, dégagé des obl. mil.

— conn. approfondie de l'anglais, capable de rédiger dans cette langue.

— susceptible de s'intégrer dans un « team »,

— possédant une bonne facilité d'adaptation à des prob. techn. variés.

Ecr. M. L. NICOD, Chef du Pers. 7, route de Drize, 1227 Carouge Genève.

N° 4592. — La Banque Antillaise rech. pour sa Direct. Gle Pointe-à-Pitre un jeune Cam. chargé d'étudier les prob. d'or-

ganis., équipement, méth. de travail, matériel mécano néces. par suite absorption d'une autre banque. Renseign. à prendre auprès M. JAYLES, 31, av. Duquesne. Paris 7^e. Tél. GUT. 93-30, ou écr. Direction Gle, Pointe-à-Pitre.

N° 4602. — L'Organisation Européenne de rech. astronomiques dans l'hémisphère austral rech. pour son observatoire du Chili : — un ing. électricien plus de 30 ans.

— un ing. chef de coupole plus de 28 ans. Détails au Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e. Contrats de 2 ans renouvelables. Anglais néces., espagnol souh. Avantages des organisations intern.

N° 4604. — Le Cern Genève rech. toujours des ing. diverses spécialités orientées vers physique des particules, électronique, mécan. de précision, etc. Détails au Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e.

TROIS GRANDS VINS

Directement du Propriétaire

CASTAIGNET (57) recommande à ses camarades un producteur de vins fins du Bordelais : **Georges AUDY**, propriétaire des crus :

Château JONQUEYRES

Bordeau Supérieur rouge

12 bouteilles 75 F

Château LA CROIX DU CASSE

Pomerol 1964

12 bouteilles 186 F

Château CLINET

Pomerol 1964

12 bouteilles 240 F

Franco domicile toutes taxes acquittées. Pour une commande de 3 caisses d'un même vin ou de vins différents, remise 9 F sur la facture.

AUDY Georges

CHATEAU JONQUEYRES

33-St-GERMAIN-DU-PUCH

COMPAGNIE D'ORGANISATION - GESTION
INFORMATIQUE - CYBERNETIQUE APPLIQUÉES

COGICA

Toutes études concernant :

- Préparation des décisions majeures : orientations commerciales et techniques, investissements...
- Gestion prévisionnelle et contrôle de gestion.
- Informatique appliquée : de l'étude préalable à la programmation.
- Ordonnancement et méthode des chemins critiques.
- Organisation de la formation permanente de vos cadres.

COGICA 146, Bd MALESHERBES
75 PARIS 17^e TÉL. 924.04.75

Gilbert DREYFUSS Promotion 53

DEMANDES DE SITUATIONS

N° 2303. — X62, Ing. mil. - Libre ss 6 mois, ch. emploi, sit. géographique indif. - Ecr. Bur. des Carrières, 12, r. de Poitiers 7^e qui tr.

N° 2304. — Cam, 38 ans, actuel. Ing. Militaire, respons d'un programme imp. d'étude et dévelop. de matériels informatiques ch. un poste de direct. Ecr. Bur. des Carrières, 12, r. de Poitiers, 7^e qui tr.

N° 2308. — Cam. 29 ans M.B.A. Columbia, spécialisé en marketing, exp. étendue d'études et de marketing management, ch. poste de grande respons. au niveau Direction ds entrepr. dyn. d'esprit jeune. Ecr. Bur des Carrières qui tr.

N° 2312. — Cam. 26 ans, 3 ans expér. pétrolière ch. situation rech. ou écon. avec ou sans rapport pétrole région S.E. de préf. Ecr. Bur. des Carrières 12, rue de Poitiers, Paris 7^e qui transmettra.

N° 2313. — Cam. traducteur techn. d'allemand expérimenté rech. traductions soit techn. (branche énergie et atome par exemple) soit historiques ou militaires. Ecr. Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e.

N° 2314. — Cam. 51 ans longue pratique exploit, et équipement à l'étranger réseaux, cen-

trales électr., mines, rech. sit. correspondante, préf. Outremer ou étranger. Anglais courant. Ecr. Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e.

N° 2315. — Cam. 43 ans, gde expér. études d'écon. industrielle à ht niveau France et étranger, ch. poste avec respons. ds planification groupe industriel, ou direction syndicat professionnel ou chambre consulaire, ou conseil industriel à groupe bancaire ou analogue. Ecr. Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e.

N° 2316. — Cam. promo 69 poursuivant des études de linguistique, connaissant en particulier bien l'arabe, rech. travail à temps partiel de toute catégorie, pour lui permettre de continuer ses études. NASSIF, 14, rue Fermat, Paris 14^e.

N° 2317. — Cam. 46 ans exp. à tous les stades dans domaines engineering, montage industriel et entrepr. générale biens d'équipement (pétrole, métallurgie, pharmacie, etc.). Expér. et réussite dans la vente France et étranger, rech. sit. directeur commercial. Ecr. Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e.

N° 2318. — Cam. 33 ans, ing. Télécom. ayt, 8 ans expér. en informatique (concep., syst., rech. opér.) et en télécom., rech.

poste direction départ. techn. ou technico-commer. à développer ou à créer dans entrepr. industrielle ou Sté de serv. Ecr. Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e.

N° 2319. — Cam. 43 ans, Sup. Aéro, diplômé d'une gde Université américaine, ayt assumé postes de direction dans imp. entrepr. industrielles, rech. Direction Gle ou poste de respons. élevée. Ecr. Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e.

N° 2320. — Cam. 33 ans Télécom. licencié en droit, 6 ans d'informatique dont 2 comme Directeur informatique d'une imp. Sté, brève direction usine, ch. poste de direction. Ecr. Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e.

N° 2321. — Cam. 30 ans, statisticien diplômé, sérieuse expér. informatique et R.O., en France et aux U.S.A., rech. respons. d'un départ. informatique, ou analyse de syst., ou respons. de gest. Ecr. Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e qui tr.

N° 2322. — X 40, longue expér. Direction de Production, bonnes relat. hum., conn. allemand, anglais, rech. sit. Direct. Gle, préf. Sud de la France, outremer ou étranger possible. Ecr. Bur. des Carrières, 12, rue de Poitiers, Paris 7^e qui tr.

A tous les camarades,

MISE EN GARDE

Plusieurs de nos camarades ont été contactés par un démarcheur leur demandant de souscrire des contrats de publicité dans une revue en projet, intitulée « Aux Postes de Commandes », et se recommandant de la Caisse des Elèves de l'X.

Les caissiers de la promotion 1970 nous prient de préciser qu'ils déclinent toute responsabilité, tant morale que financière, vis-à-vis de ce projet de revue, dont ils ignorent les modalités de l'édition éventuelle et l'état d'avancement du projet.

Le démarcheur adressant actuellement des imprimés pour ordre d'insertion de publicité à certaines entreprises, en demandant de renvoyer les ordres accompagnés de chèques à la Caisse des Elèves de l'X, 5, rue Descartes, la Caisse demande aux Sociétés ou Camarades contactés de ne pas donner suite à ces propositions, en l'état actuel des choses.

PETITES ANNONCES

Nous ne pouvons garantir une insertion dans le numéro de « La Jaune et la Rouge » paraissant le premier jour d'un mois donné que si elle est remise au plus tard le 12 du mois précédent.

Les textes à insérer doivent être accompagnés du montant des frais, calculé au moyen des tarifs portés en tête de chaque rubrique. Mode de versement : chèque bancaire ou virement postal au compte de PARIS 21.39, Société amicale des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique (A.X.), 17, rue Descartes, à l'exclusion des mandats et timbres-poste. Quand les réponses doivent transiter par l'A.X. joindre, à la demande d'insertion, des timbres pour les retransmissions. Dans le cas où le paiement ne serait pas joint au texte, une taxe de 5 F sera comptée pour frais de facturation.

Prière de rédiger sur des feuilles séparées les annonces destinées à passer dans des rubriques différentes, et de ne pas les mettre en abrégé (les abréviations éventuelles seront faites par l'A.X.).

DEMANDES DE SITUATIONS

1^o. POUR CONJOINTS, ASCENDANTS, DESCENDANTS DE CAMARADES

Tarif : 0,50 F le mot

N^o 7246. — Père cam. retr. gendarm., cherche emploi confiance (sf nuit, dim., fériés), chauff., coursier, bureau. Rég. AUVERGNE, Limousin, Bourbonnais. Rég. paris. s'abst. Ecr. A.X.

N^o 7254. — Fils cam., 28 ans, lic. en droit, dipl. Chambre Commerce Britann., cherche sit., préf. service de Personnel, Relat. publ. Accept. province, outre-mer. Ecr. A.X.

N^o 7269. — Fils, petits-fils, frère de cam., 28 ans, juriste de formation, voudrait, après 2 ans expér. banque (études de crédits, stages divers) s'orienter vers services études (organisation, gestion, relations humaines), dans organisme professionnel ou autre, groupe, grande entreprise. Ecr. A.X.

N^o 7270. — Fille cam., 33 ans, licence, bilingue anglais, 9 ans expér. Secrétariat Direction et traduction, cherche poste respons., position cadre, société internationale, étrangère ou import./export, préf. proxim. St-Lazare. Ecr. A.X.

N^o 7271. — Mère cam. retr. après 10 ans activ. C.E.A., désir. trouver occup. secrét., ou autre, temps partiel ou plein temps. Tél. ROB. 68-12 ou KLE 13-44.

N^o 7272. — Fille cam. 30 ans, dipl. Institut Etudes Polit. Paris, section « Economie, Financière, Privée », D.E.C.S., 4 ans expér. profes., cherche sit. TURPIN, 21, avenue Gaugé, 78-Viroflay. Tél. 926-49-38.

N^o 7273. — Fille cam., 22 ans ingénieur, dipl. Ecole Polytechni-

que Féminine, rech. sit. préf. domaine aérospatial. Ecr. A.X.

N^o 7274. — Frère cam., D.E.C.S. cherche stage expertise comptable. Tél. le soir LAM. 53-81.

N^o 7278. — Epouse cam., Ingénieur, Master of Science (Informatique, Toronto), 3 ans expér. Nord-Américaine dans milieu de la Santé comme analyste d'applications (monitoring en temps réel, conception de banques de données), cherche sit., réa. parisienne. Ecr. A.X.

N^o 7279. — Fille cam., licenciée sciences économiques, maîtrise gestion de l'entreprise, cherche sit. Libre immédiat. Marie-Françoise Musso, 9, bd St-Germain, Paris 5^e. Tél. 325-02-81.

2^o POUR AUTRES PERSONNES RECOMMANDÉES PAR CAMARADES

Tarif : 0,50 F le mot

N^o 7265. — Officier 43 ans, dipl. C.P.A., de l'école de guerre U.S., d'une école de management U.S., ayant occupé divers postes d'Etat-Major (organisat., logistique, action scientif.) occupant emploi de formation à l'X rech. poste dans industrie PARIS,

adjoint direction, secrétaire gén. ou activité analogue. S'adr. A.X.

N^o 7275. — Cam., recomm. dessinateur travaux d'études, concernant machines souder multipoints et transfert, montages d'assemblage et de contrôle, outillages de grugeage et poinçon-

nage, mécanique générale, schémas hydrauliques pneumatiques. Tél. PEREIRA, 626-20-88.

N^o 7276. — Ingénieur chimiste ENSCS, 28 ans, docteur ès sciences (Physicochimie, Macromoléculaire) connaissant anglais, italien ; libéré obligations militaires

au 1^{er} octobre, cherche emploi pour débiter carrière industrielle, recherche et développement, production ou technico-commercial. Région indiff. Ecr. A.X.

N° 389. — Cousine X 24, longues références, cherche poste gouvernante auprès Monsieur seul avec enfants. S'adr. A.X.

N° 7277. — Beau-père cam., nat. vietnamienne, ancien diplomate, après 5 ans direct. commerc. sté produits chimiques, cherche poste analogue dans sté travaillant vers Europe ou Ex-

trême-Orient. Résid. Paris si poss. ou Extrême-Orient. Voyages souhaités. Long, 42, bd Le-fevre, Paris 15°. VAU. 96-78.

N° 7280. — BOUJOU (45) recom. viv. Ingénieur E.C.P. 58 ans, connais. Gestion moderne, ayt suivi stages recyclage. Moralité, contacts humains et santé excel. Rech. préf. rég. paris. ou Orléanais, poste technique ou admin. de confiance. Compétence en Mécanique, Automobile, Fonderie. A.X. transm.

N° 7281. — Cam. 55 recom. viv. cousin ingénieur ENSMA, 40 ans, carrière techn. et technico-commerc., domaines instrumentation, contrôle, régulation, conduite de procédés, pompes doseuses, robinetterie industrielle, génie chimique, sidérurgie. Allemand courant après 2 ans usine Allemagne fédérale. Anglais. Rech. poste dominante techn. commerc. dans domaine industriel: marketing, devis et projets, soutien technique, vente, négociations avec partenaire langue allemande. Ecr. A.X.

OFFRES DE SITUATIONS POUR NON POLYTECHNICIENS

Tarif : 0,50 F le mot

N° 388. — Lycée français de SAN SALVADOR, Salvador, Amérique Centrale, rech. comme enseignants pour cours préparatoire et élém. 1^{re} année, en langue française, deux parentes de cam. ou pers. recom. pour contrat longue durée (2 ans min.). Env. CV, photo ident. et chiffre émoluments désirés, au cam. André RALLION (39), Se-

crét. général du Lycée français de San Salvador, BP 482, SAN SALVADOR, El Salvador, C.A. - Eléments d'espagnol souhaitabl. mais non indispensables. Les candidates choisies devront pouvoir se libérer pour novembre 1971. Une des deux cand. pourrait, si capacité, occuper poste Directrice du lycée. Climat sain, sans hiver.

N° 414. — Médecin, BRUNOY (91) recherche secrétaire mi-temps, après-midi, samedi compris. A.X.

N° 415. — Cam. (37) cherche personne toute confiance, pouvant assumer respons. enfants et maison pendant voyages parents. Tél. 720-50-15. Ecr. Wirth, 75 bis, avenue Marceau, Paris 16^e.

OFFRES D'APPARTEMENTS

Tarif : 0,50 F le mot

N° 845. — COURCHEVEL, 1850 m, loue à la semaine, appart. meublé, liv., 2 ch., cuis., s. de b., conven. 6-7 pers., chauff. imm., balcon plein soleil. Prix selon arang. et période. Tél. matin avant 10 h. 504-36-34.

N° 1498. — Loue studio 23 m² refait neuf, confort, 3 min. métro MARCEL-SEMBAT. Tél. 225-21-23 (heures de bureau).

N° 1843. — Loue meublé bd VOLTAIRE, entrée, gde pièce, cuisine, salle bains, confort, téléph. Ecr. A.X.

N° 1844. — Lcues pour année scolaire 71-72, BOURG LA REINE, face gare métro, appart. meublé, immeuble neuf, living, 1 chambre, cuis., s. d. bains, téléph. Ecr. A.X.

N° 1845. — Cam. loue 1^{er} octobre, boul. St-MICHEL, appart. vide, 4 pièces, bail 6 ans, conforme à la loi. Tél. DAN. 17-76, entre 8 et 9 h.

N° 1846. — Vve et mère d'X louer/ait chambre meublée, tt conf., sur avenue, quartier CITE UNIVERSITAIRE. S'adr. A.X.

N° 1847. — Pour week-ends, vacances scolaires, pavillon 5 pièces, cuisine, chauffage, avec

jardin, vallée CHEVREUSE. Arrangement annuel. Tél. avant 10 h : 504-36-34.

N° 1849. — LE PECQ, 4 p. tt conf. garage, vide, 800 F + charges. MAHL 71 bd Lannes, 16^e. Tél. 504-63-63.

N° 1850. — TROCADERO, loue chambre tt confort, M. Favier. Tél. heures ouvrables 256-48-00, poste 29-32.

N° 1851. — Chambre meublée pour jeune fille, chez Madame Berger, 9^e. Tél. après 19 h : 878-57-83. Recommandée par Colonel NAIGEON (X 23).

N° 1852. — Quartier BRETEUIL-Unesco, chambre indépendante, meublée, douche. Tél. (repas et soir) 306-37-14.

N° 1853. — Près ORSAY, résidence secondaire avec jardin, 40 km Sud Paris. Arrangement annuel. Tél. avant 10 h à 504-36-34.

N° 1854. — Cam. loue pavillon 6 pièces, 2 salles bain, garage, téléphone, terrain 1 400 m², SAVIGNY S/ORGE, proxim. gare, 20 m SNCF gares Austerlitz et Orsay, 15 m Paris par autoroute Ecr. A.X.

N° 1855. — Loue sauf Noël et Pâques, ravissant chalet ZERMATT, 8 lits, tout confort, face au Cervin. Ecr. A.X. qui a les plans.

N° 1856. — SERRE CHEVALIER. Fille cam. loue chalets 6 à 18 personnes, confort, vue, soleil. Prat, 27, bd Bourre, Marseille 8^e.

N° 1857. — A louer, MORSANG 91, appart. 5 pièces, tt conf., ascenseur, belle vue, nombreux aménagements, garage, cave, proche autoroute, lycée et gare d^e SAVIGNY. Tél. 350-72-14.

N° 1858. — Cherche cam. pour studio-chambre, cabinet de toilette, balcon sur avenue PAUL-DOUMER. Douche indép. A partir fin septembre, tél. 288-19-60.

N° 1859. — Louerais à famille cam., période vacances Noël, janvier ou février (vendrais éventuellement) chalet PRALOGNAN, 120 m² env. Nicoléts (1913), 74 Colonie, Paris 13^e.

N° 1860. — Cam. loue 2 pièces vides, tt conf., cuisine équipée, parking, immeuble neuf, métro BOURG LA REINE. Ecr. A.X.

N° 1861. — A louer, libre, MEUDON LA FORET, 6 pièces, 2 s. bains, gd balcon, état neuf, très bien situé, tél., parking couvert. 256-22-20.

N° 1862. — SUPERTIGNES, cam. loue, ttes périodes, appart. 5-6 pers., gd conf. plein sud, pied remontées mécaniques. Ecr. A.X.

N° 1911. — Loue chambre-studio, dans appart., cab. toilette. Service assuré, linge fourni. 504-46-46.

N° 1912. — ASNIERES, 3 min. gare, loue appart. 100 m² refait neuf, dans très bel immeuble 1910. Convient pour profession libérale. 793-52-30.

N° 1913. — CHAMONIX, appart. tt conf. 3 pièces, équipé pour 6-8 pers., 600 m centre

ville. Noël, Pâques, 1 600 F. Mardi-Gras 800 F. Libre semaine, quinz. mois Tél. ALE. 67-43.

N° 1914. — VERSAILLES, à louer non meublé, appart. moderne 4 pièces, proxim. gares. S'adr. A.X.

RECHERCHES ET ÉCHANGES D'APPARTEMENTS

Tarif : 0,50 F le mot

N° 1728. — Cam. cherche à louer pour sa mère, veuve, appart. vide, 3 pièces, cuis. bains, tél. 17^e arr. Ecr. A.X. ou tél. 969-94-51.

N° 1863. — Cam. échangerait appart. 8 pièces, 2 A, MUETTE, contre 5/6 pièces, loyer ancien 16^e ou limitrophes, Neuilly, Boulogne. Tél. 870-43-93.

N° 1864. — Fils cam. élève SUPELEC, rech. chambre indépendante, 5^e, 6^e, 7^e, 14^e, 15^e, pour rentrée. POUGET, 86, av. Gallieni, Esc. 9, 93-Epinay-sur-Seine.

N° 1865. — X 61 cherche location 2 pièces, 16^e ou 17^e arr. de préf. Ecr. A.X.

N° 1866. — Cherche studio 20 m² max. y compris kitchenette, douche, wc ; 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e arrond. S'adr. A.X.

N° 1867. — C. AULARD (39) cherche à louer pour filles étud., à part. oct., appart. 2 pièces, vide préf. Tél. 976-07-98 ou 350-52-24, 61, route de Montesson, 78-Le Vésinet.

N° 1868. — Sœur cam. (64) cherche à louer studio ou chambre vide avec bains, Paris. Loyer max. 400 F. Tél. heures bureau 233-66-33, poste 52-53.

N° 1869. — Filles cam. (38) cherchent urgent 2 pièces Paris. De la Clergerie, 17 quai Le Gallo, 92-Boulogne. MOL. 36-96.

N° 1870. — Fille cam. cherche studio ou grande chambre, non

meublé, préf. avec douche + possib. cuisine, surtout dans 7^e, 15^e, 16^e. Maxim. 450 F charges comprises, VAU. 86-53.

N° 1871. — Recherche maison 2 étages, jardin, garage, banlieue proche très tranquille, communications faciles, 150 m² habitables env. Nicolétis (1913) 74 r. Colonie, Paris 13^e.

N° 1872. — Jeune ménage fille cam. (36) cherche locat. vide 3 pièces, tt conf. loyer modéré, 2 ans env. Tél. avant 9 h et heures repas : LEC 94-95.

N° 1873. — Cam. rech. location 3-4 pièces. Tél. le soir LAM 53-81.

N° 1874. — Cam. cherche chambre meublée pour frère étudiant, quartier Latin. URGENT. Tél. 404-00-27 entre 13 h et 15 h.

N° 1875. — X 40 cherche location (ou achat) appart. 5 pièces (150 m²) bon standing, 7^e, 8^e, 16^e, 17^e, calme. Tél. 744-76-95 avant 10 h ou après 19 h.

N° 1876. — Sœur cam. cherche location studio ou chambre indép., confort, meublé ou vide, PARIS ou banlieue proche Sud. A.X.

N° 1877. — Cam. promo. 29 rech. pour son fils, lieutenant de vaisseau, studio ou petit appart. rég. VERSAILLES ou VILLACOU-BLAY. Tél. 622-27-63.

N° 1878. — Fils cam. cherche locat. vide Paris, 3-4 pièces tt conf. Tél. 527-13-54, ou écr. : Soulas, 17, rue de Sèvres, Paris 6^e.

N° 1879. — Officier supérieur, affecté Ecole Polytechnique, recherche, pour un an, appart. vide 6 pièces, PARIS ou banlieue immédiate. Ecr. A.X.

N° 1880. — Fille cam. cherche chambre vide ou meublée ou 2 pièces QUARTIER LATIN. Tél. 965-39-78.

N° 1907. — Cam. (59) rech. appart. 5 pièces (ou 4 p. ch. service) vide, tt confort, 5^e, 6^e ou 15^e. Location longue durée à partir du 1^{er} décembre. Ecr. A.X.

N° 1908. — Fils cam. cherche location vide appart. 4 ou 5 pièces, ASNIERES, BOISCOLOMBES, COURBEVOIE, LEVALLOIS. Ecr. A.X.

N° 1909. — Ménage cam. cherche location appart. vide 3-4 pièces, téléph., 7^e, 15^e, 16^e, ou 17^e arrond. Ecr. A.X.

N° 1910. — Echange maison 4 pièces, conf., butane, jardin clos 760 m², arbres, quart. résid. entre mer et lac HOSSEGOR, contre maison similaire avec jardin, VESINET-CHATOU. Lebeau, 76, bd Serrurier, Paris 19^e.

VENTES ACHATS D'APPARTEMENTS ET DE PROPRIÉTÉS

Tarif : 0,50 F le mot

N° 1779. — BOULOGNE, Marcel Sambat, vend grand 4 pièces, récent, sur jardin 93 m², park. 248 000 F. escompte. Libre Janvier. Tél. 603-95-21.

N° 1679. — Lac de TIGNES, cam. vend en multipropriété CLUBHOTEL : studio 4 pers. 1^{re} semaine març. 6 000 F ; chambre junior 3 lits, 2 semaines Noël, 8 000 F. Tél. 577-18-97.

N° 1743. — ST-JACQUES, vend libre octobre. studio original, entier, équipé. Joigny (59). Tél. 555-91-50, Poste 244 (bureau) ; 325-29-23 (soir).

N° 1781. — CHATOU, 36, r. G.-Clemenceau, proche R.E.R., maison style Mansard, refaite à neuf, 6 pièces, vaste sous-sol, libre, petit-jardin. Tél. repas 951-02-13.

N° 1828. — TROCADERO, cam. vend 4 pièces, tt conf. gd balcon, 260 000 F. Ecr. Garin, Avignas, (07) Privas.

N° 1831. — Cam. vend 4 pièces, cuis. (90 m²) + balcons, à SEVRES, dans petit immeuble résid., très calme, à 400 m gare « Sèvres Rive Gauche » (Montparnasse 9 mn), 5 mn métro Pont de Sèvres. Tél. 027.33.19.

N° 1615. — DEUX ALPES, appart. 5 pièces, neuf, tout équipé, plein sud, vue imprenable, balcon 50 m². Ecr. A.X.

N° 1881. — Cam. offre jolie fermette normande colombages, poutres, gde cheminée, gd séjour, chambre, cuis., s. de bains, débarras, 3 chambres dans grenier aménagé; chauff. central fuel, téléph., 2 000 m² terrain, pelouses, jardin fleuri, arbres décoratifs, fruitiers; garage 2 voit., cellier, nombr. dépend. Etat impeccable. 80 km Paris, vallée cotée, pêche, chasse, équitation. Prix 200 000 F; 588-39-39 matin.

N° 1882. — 5^e, près Faculté Censier, beau 4 pièces, tt conf., 2 sanitaires, placards, chambre serv., ascens.-desc. Soleil, bon plan. LIT. 76-47, matin.

N° 1883. — MASSY. Fils cam. vend appart. récent, très bon stand. Libre. Living, 3 chambres, téléph. Près écoles, lycée, métro, autoroute du sud. 11^e étage, vue magnif. 80 000 F et 22 900 CF. 920-32-10 ou 224-67-75.

N° 1884. — PAU. F.4 neuf, bon stand. Prix intér. Tél. (61) 85-00-20.

N° 1885. — PARIS, bd Masséna, 9^e étage, bel immeuble récent, séjour double, 2 chambres, garage, téléph. Roc, 666-07-94, poste 263.

N° 1887. — 14^e, vends 2 pièces dans immeuble neuf, face square, tout conf. 50 m² (1. + ch. + s. d. b. + c.) 5^e étage, 155 000 F. Tél. après 20 h à 273-17-69.

N° 1888. — Ferais échange 3 pièces 76 m² ST-CLOUD, vue imprenable sur Bois de Boulogne contre 4-5 pièces, 7^e, 8^e, ou 16^e. 603-76-94 après 19 h.

N° 1889. — Vends LA MCTTE-PICQUET-Grenelle, dans immeuble récent, 8^e étage, appart. 3

pièces (64,5 m²) tt conf. double exposit. Prix 225 000 F. Libre début 1972. Boite 13 m² proche. Prix 26 000 F. Tél. 734-92-11.

N° 1890. — VOIRON (Isère). Cam. vend belle maison spacieuse, 7 grandes pièces, 230 m² + communs + garage 2 voit. Confort. Terrain 4 000 m² en verger. Vue magnif. sur Grésivaudan et Vercors. 15 min. Grenoble par autoroute. 250 000 F. Tél. 48 La Buisse, ou écr. M. André Guillet, Monteuil, 38 La Buisse.

N° 1891. — ST-CLOUD, fils cam. vend appart. 4 pièces, 3^e étage, dans petite résid. pierre de taille. Soleil, verdure, calme. Parking. 220 000 F. Tél. 825-50-37.

N° 1892. — SUPER-TIGNES, cam. vend multipropriété Club-hôtel, studio 4 pers. et chambre junior 3 pers. Quinzaine Noël. 702-74-21.

N° 1893. — ELYSEE I, La Celle-St-Cloud, vends appart. libre, 4 pièces, 75 m², cave: 145 000 F. Garage libre: 15 000 F. Chambre, salle d'eau, 18 m², libre fin d'année: 30 000 F. Tél. heures bureau 588-69-73.

N° 1894. — SCEAUX, à vendre, près métro dans parc calme, appart. 3 pièces, cuis., bains, gd conf. Tél. 702-97-02, après 18 h.

N° 1895. — XV^e, JAVEL, immeub. 36, 120 m², 5^e, 4 pièces, bains, toil. chambre b. Tél. 533-62-46, soir.

N° 1896. — Cam. (27) construisant immeuble rue MOLITOR, Paris 16^e, est vendeur studios et appart. livrables au 1^{er} trimestre 1972. Restent à vendre: un appart. 6 pièces, 158 m², prix 620 000 F; un appart. 4/5 pièces, 108 m², prix 400 000 F; un appart. 2 pièces, 46 m², prix 18 000 F; deux studios 33 m²; prix 129 000 F à 145 000 F; parkings et boxes, de 180 000 F à 32 000 F. Paur tout renseign. tél. ou de préf. écrire à THOMAZEAU, 2, av. Ingres, Paris 16^e. AUT. 05-39.

N° 1897. — LOUVECIENNES, part. vend appart. duplex 200 m², entier. installé, état neuf. Résidence « Clos Louveciennes ». Tél. 969-29-68.

N° 1898. — PLESSIS-ROBINSON, cam. vend 3 pièces, garage, tt conf., calme, disponible imméd. 85 000 F + CF. Tél. 352-43-77.

N° 1899. — A vendre, CHAM-ROUSSE - ROCHE BERANGER, appart. 2 pièces, vue magnifique. Tél. soir Rouen 71-96-27.

N° 1900. — Cam. vend PARIS 14^e, 3 pièces, entrée, cuis., salle bains marbre, wc, débarras,

dressing room, chauff. centr. Très ensoleillé, décoré, moquette, gd balcon, cave. Immeuble pierre taille. 155 000 F à débattre. Prêt personnel possible. Tél. 531-75-49, après 20 h.

N° 1901. — VIEUX PORT MARSEILLE, à vendre appart. gr. standing, 75 m²: living, chambre, cuis.; s. d. b., wc, tél. Ecr. A.X.

N° 1902. — ASNIERES, 3 min. gare, vends 3^e étage, très bel immeuble 1910, parf. état, appart. 100 m², ent. refait neuf, 4 pièces, cuis., salle bains, cave, ascenseur, escalier serv. Tél. 793-52-30.

N° 1903. — BOURG LA REINE, appart. 140 m² + terrasse et garage, dans petit imm. gd luxe avec jardin privé. Calme, soleil. Séjour + 5 ch., 2 s. bains, 1 salle d'eau, 2 entrées. Possib. couper. Chambre serv. indép. Tél. 350-09-50.

N° 1904. — BOULOGNE résid., cam. vend très beau living-double + 2 ch. excel. stand., immeuble récent, tt cft, plein soleil, vue très dégagée. Terrasses, 1^{er} étage 924-04-75.

N° 1905. — BORDEAUX, cam. vend spacieuse maison particul., rue de Strasbourg, comportant salon, s. à m., fumeur, bureau, 3 chbres, 2 cab. toil. 2 wc, cuis., office, 2 chbres service, cave, grenier chauff. centr. au gaz, surf. habitable 228 m². Jardin 80 m². Ecr. Gal ROUX, S.P. 69-311 ou tél. PASSY 75-82 (repas).

N° 1906. — Cam. vend villa quart. de France, VICHY, 5-6 pièces, bains, 2 wc, jardin, chauff. centr. mazout. Libre 120 000 F. Tél. 950-57-55.

N° 1915. — A vendre, maison près TOULON, sit. exceptionnelle, jardin 1 300 m², 27 mètres sur plage, 6 chambres, 2 s. bains, tt conf. Martin (50), 19, rue Jacquart, Le Havre. Tél. 48-72-36.

N° 1916. — Cam. vend part dans Société donnant droit un hectare terrain en CORSE. Emplac. exception., golfe Girolata. Ecr. A.X.

N° 1917. — Vends PARIS bon XV^e, 100 m²: salon, s. à m., 3 ch., 2 s. de b., téléph., étage élevé. Bon stand. Prix: 330 000 F, possib. prêt. Tél. matinée 288-52-36.

N° 1918. — Beau-père cam. vend propriété 6 km TOULON, 1 ha 200, descente directe mer, grande maison. Worbe, tél. 602-17-49.

N° 1919. — Achèt. dans gros bourg ou petite ville, maison bonne construct., jardin ombragé, 50 à 100 km² autour Paris, 90 000 F env. S'adr. A.X.

ACHATS ET VENTES DIVERS

Tarif : 0,50 F le mot

N° 407. — Cam. vend armoire, table à écrire, commode, table chevet : merisier, Louis-Philippe; bibliothèque, guéridon, Napoléon III; faïences décoratives. diverses. VAU 86-53, heures repas.

N° 408. — A vendre, balance précision 200 grs. Microscope bino-culaire Machet-Majora, nom-

breux objectifs, état neuf. Tél. Florisson, 966-11-14.

N° 409. — Suite décès, cam. vend veste en beau vison dark taille 42-44, état absolument neuf. Prix très intér. Tél. 331-92-63, de 10 h à midi.

N° 410. — A vendre, piano 1/4 de queue, année 1910-1920, en-core sous garantie. WAG. 85-97.

N° 411. — A vendre, piano droit FRANTZ, acajou, cadre métallique, cordes croisées. Tél. CAR. 12-70.

N° 416. — Cam. vend MGB-GT Septembre 1967, verte. Ttes ré-visions périodiques chez BMC. Excel. état. Argus (9 500 F). Crédit. Roger, VAU. 96-78.

DIVERS

Tarif : 0,50 F le mot

Femme cam. (44) s'occupant dans « GROUPEMENT des INTEL-LECTUELS AVEUGLES » de constituer bibliothèque sur bandes magnétiques pour adolescents de 12 à 16 ans, recherche Lecteurs (ices) bénévoles, à domicile, possédant magnétophones, diamètre 13 cm. Livres et bandes fournis par l'Association. Ecr. A.X. ou tél. avant 9 H 30 : 825-03-17.

N° 321. — Fils cam., spécial., expression orale, propose leçons partic. de Diction. Contrôle par magnéscope. Soulez, tél 525-58-89.

N° 387. — AUTOMNE, HIVER au PAYS BASQUE, séjours agréables, reposants, site ensoleillé, alt. 250 m, abrité de l'Océan, climat doux. Maison Familiale de Vacances « JAUREGUIA » à (64) Irouléguy, gare St-Jean-Pied-de-Port, tél. 160 dito. Recommandée à cam., épouses, amis TOUS AGES. Très confort. soignée, paisible, avenante. Table fine. Parc, Association à but non lucratif. Présid. PLOUX (X 25). Pension complète : net 23 et 26 F.

N° 588. — Femme cam. spécia-liste épilation électrique, définitive, reçoit chez elle. Tél. 551-65-28, pour tous renseign.

N° 402. — Femme cam. recom-m. viv. excellente couturière, références grands couturiers, prix modérés. Madame ANNET-PETIT, 808-24-83.

N° 403. — Cam. loue box pro-che Assas-Guynemer (67). LIT. 13-10.

N° 404. — Cam. (67) donne cours Mathématiques ttes classes secondaires. Tél. 306-34-68.

N° 405. — Cam. (69) donnerait leçons MATH. PHYSIQUE. Tél. SEG. 23-36.

N° 406. — Secrétaire indépen-dante accepte dictée téléphonique sur magnétophone, préf. électricité, électronique, possibi-lité anglais, allemand. Ecr. A.X.

N° 412. — Cam. (31) recomm. viv. professeur Lettres et Ita-lien, pour leçons particul. ou

traductions. Tél. de préf. heu-res repas à 844-14-55.

N° 413. — Si vous aimez chan-ter, les « CHEURS BACH DE PARIS » seront heureux de vous accueillir chaque mercredi, 14, rue de Trévisse (9^e) à 20 h 30. Rens. B.P. 192-04 Paris, ou tél. Mme Court, 589-17-40.

N° 417. — Vends ou loue BOX fermé, XIV^e, tél. heures repas 326-74-43.

N° 418. — Rech. cam. ou non pour partager TENNIS, Paris 16^e, jeudis 19 à 21 h, oct. à Juillet. Tél. 950-48-94.

N° 419. — Fille cam. Cambride-ge Proficiency et Chambre Com-merce britan. donnerait leçons d'Anglais. A.X.

N° 420. — Association recom-mandée aux cam. ayant enfants de 9 à 21 ans (informations, conseils, séjours de vacances pour jeunes, etc.) « A L'ECOLE DU SPORT », 95, bd de Mont-morency, Paris 16^e. 520-31-87, le matin : mardi, jeudi, samedi.

ANNONCES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Tarif : 1 F le mot pour les camarades ;
1,50 F pour les autres personnes.
(encadré en plus)

N° 308. — SILVY (31), Direct. gal MONVOISIN et VINCENT, peut traiter tous vos problèmes d'assurance : auto, incendie, responsabilité civile, vie, ris-ques industriels. 101, 103, 105, bd Haussmann, Paris 8^e. ANJ. 84-20 (24 lignes).

N° 936. — La Société Générale d'ASSURANCES ET DE PRE-VOYANCE (P.D.G. J. RUNNER, 20 N), est à la disposition des camarades pr les conseiller au sujet de leurs assurances tant privées que professionnelles : Vie, Accidents, Responsabilité civile et professionnelle, 50, rue de Châ-

teaudun. Tél. 744-91-09. Téléx ASS-PREV. 65-190.

N° 307. — Villas, terrains appart. Yves PELLOUX les vend. Souv. tr. bonne, aff. CANNES, 45 Croisette. Résidence Gd Hô-tel, tél. 38-56-56 (Frère cam.).

N° 348. — Cam. (45) recommandé tapissier profession, fg St-Antoine, tr. consciencieux, tous trav. anc. et mod. pr particul. et entrepr. Ets Thera et Demanche, 20, rue St-Nicolas, Paris. DOR. 49-49. Cond. spéc. aux X.

N° 915. — Esthétique féminine KATIA. LIT. 33-27. Conditions intéressantes.

N° 382 — Yves Pélier (58), recommandé à ses camarades un « grand Bordeaux » rouge proposé par le propriétaire. CHATEAU MAYNE - VIEIL, appel. Fronsac.

12 bout.	24 bout.
100 F	194 F
36 bout. 120 bout. 48 bout.	
286 F	900 F 376 F

R. Sèze, ingénieur-agricole-proprétaire, 33-Galgon (Gironde), franco dom. régie et T.V.A. incluses.

N° 968. — Cam. (61) recommandé viv. PLOGA, tél. 288-65-36 pour tous dépannages urgents, plomberie, chauffage, sanitaires, climatisation, installations sur devis.

N° 384. — LANETEX-HOUSE, 323 rue St-Martin, Paris 3^e, face Conservatoire des Arts et Métiers, fabrique et vend directement tous vêtements pour hommes, classiques et modernes : costumes, vestes, pantalons, imperméables, rayon chemiserie et bonneterie. Offre à tout polytechnicien une remise spéciale à la caisse. Ouvert lundi à samedi, 9 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 19 h. Tél. 272-91-46.

N° 398. — A céder : location d'un appartement à usage de bureaux situé à 92-BOULOGNE, métro Marcel Sembat. 7 bureaux, + dépendances. Surface 220 m². Conviendrait particul. à Bureau d'Etudes ou Ingénieur Conseil en société commerciale. Droit au bail : 80 000 F. Loyer 28 000 F par an. Ecr. à ECIP, 95, av. Edouard Vaillant, Boulogne-92, ou tél. J. MAISON : VAU 54-57.

N° 399. — Cam. recommandé ARCHITECTE D.P.L.G. Urbaniste. S. TAIEB, 633-17-15.

N° 400. — Flaatten (64) recommandé vivement F. Gometz-Morato (Agro 37) armurier « AU

COQ DE BRUYERE ». 78, av. Ternes, Paris 17^e. Conditions spéciales aux X.

N° 401. — Epouse cam. est à votre disposition pour tous vos problèmes immobiliers banlieue Ouest. 969-31-87.

N° 402. — Femme de cam. recommandé vivement excellente couturière, références grands couturiers, prix modérés. Madame ANNET-PETIT. 808-24-83.

N° 421. — Cam. (60) recommandé viv. pour toutes vos assurances, Cabinet d'Assurances R. BOHBOT, 54, rue Pergolèse, Paris 16^e. Tarif réduit aux X. Vous rendra visite sur rendez-vous. Téléph. 553-78-86.

N° 422. — A tout chef d'entreprise désireux de valoriser son image de marque et dont les besoins publicitaires n'exigent pas les services d'agences, un groupe créatif indépendant offre son concours compétent et dynamique (conception photographique et graphique, rédaction, réalisation). Pierre VANDOR, Marc de FLEURIAN. Téléphone 253-11-28. Recommandé par Jacques BERNOT (49) et André de FLEURIAN (34).

ALBUMS DE PROMOTION DISPONIBLES

En qualité d'ancien éditeur des Albums des Grandes Ecoles, M. DUMINY, photographe, possède encore en collection une certaine quantité d'albums de différentes promotions de l'X s'échelonnant sur une trentaine d'années.

Certains anciens élèves de l'Ecole qui n'auraient pas souscrit à leur album au moment de sa parution, seraient peut-être désireux d'en posséder un exemplaire.

Comme on le sait, ces albums contiennent les photographies individuelles de tous les élèves de la promotion ainsi que des groupes de caserts, des portraits et groupes de professeurs, officiers, etc.

Ci-dessous la liste des albums actuellement disponibles :

X 38 - X 39 - X 40 - X 41 - X 42-43 - X 42-43 A - X 42-43 C - X 44 - X 47 - X 48 - X 49 - X 50 - X 51 - X 52 - X 53 - X 54 - X 55 - X 56 - X 57 - X 58 - X 59 - X 60.

Ceux de nos lecteurs qui désireront se procurer un de ces albums, auront à faire parvenir un chèque bancaire de F 20 (frais d'emballage et d'expédition compris) à l'adresse suivante : Monsieur A. DUMINY (D 1), 49, rue de Chatenay, 92-ANTONY.

CONTRE LES VIBRATIONS
DE TOUTE PROVENANCE

ISOLATION AU PLOMB

Le Métal du Silence !

CENTRE
D'INFORMATION
DU PLOMB

1, bd de Vaugirard, Paris (15°)
Tél. 566-48-48



12, place Jules-Ferry - 69-LYON 6°
Téléphone (78) 52-95-00 +

Téléphonie — Télésignalisation
Télécommande — Electronique

- Equipements de Télétransmission pour l'utilisation mixte de circuits L.G.D.
- Emetteurs et Récepteurs télégraphiques Bi ou Trivalents sur voie harmonique
- Machines d'Appel à base de temps électroniques avec Générateur Audio et d'Appel 50 Hz
- Ensembles répéteurs pour Abonnés éloignés
- Sélecteurs - Mélangeurs - Amplificateurs
- Téléimpression des Informations éloignées
- Filtrés B.F. de haute stabilité
- Calculateurs auxiliaires
- Etudes

usine : 46, rue Saint-Isidore - 69-LYON 3°
P.H. ADAM (32)

PROCÉDÉ ETHYLENE PLASTIQUE

PREMIER
POLYÉTHYLÈNE
DE FRANCE



Direction Générale : Tour Aurore - Courbevoie (92) Tél. 788.33.11
Usines : Mazingarbe (62) - Lillebonne (76) - Mont (64)
Centre de recherches : Mazingarbe (62)
Centre d'Etudes Agricoles Horticoles : St-Martin-en-Bière (77)

Société Nationale des Poudres et Explosifs

PROPERGOLS solides
Foudres de chasse

Produits chimiques de Base

Hydrate d'Hydrazine
Formol - Pentaérythrite
Hexaméthylènetétramine
Phosgène - Chloroformiates
Carbonates organiques
Carbamates (I.P.C. et C.I.P.C.)

Nitrocelluloses Industrielles
Dérivés Nitrés
Fibres de Bore

12, quai Henri-IV - PARIS 4°

Tél. : 272-82-70
Télex : 22 356 (Poudres Paris)

Société Générale

la banque de notre temps

1800 Guichets à votre Service en France

Filiales et Correspondants dans le monde entier

Pour la Société Générale votre intérêt est capital



Train + auto

Commandez à la S.N.C.F.
une voiture sans chauffeur,
vous la trouverez
à la descente du train.

Vive le train!



RECHERCHE et PRODUCTION

7, r. Nélaton - PARIS XV
Tél. : 273-80-00

RAFFINAGE et DISTRIBUTION

12, r. Jean-Nicot - PARIS VII
Tél. : 705-89-89



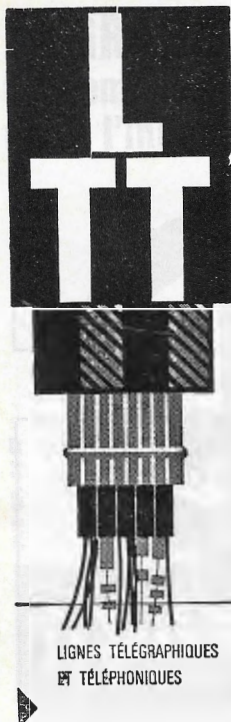
CFEM

**COMPAGNIE FRANÇAISE
D'ENTREPRISES MÉTALLIQUES**

Société Anonyme au capital de 43 620 500 F

57, boulevard Montmorency - 75 PARIS 16^e

Tél. : 288.49.29 - Télégr. : Lonfer/Paris - Téléc : 62.512



**Câbles
et
équipements
téléphoniques**

**Composants
électroniques
de
haute qualité**

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES
ET TÉLÉPHONIQUES



89, rue de la Faisanderie
Paris 16^e
504-45-50



Siège Social - Usines :
LA COURNEUVE
B.P. 100 352-10-80

DISTRIBUTEURS ESSENCE
Équipement de Station-Service

SATAM HUSSMANN

Siège Social :
Avenue Jean-Jaurès
LA COURNEUVE
352-29-99
Usines :
LA COURNEUVE - ROMORANTIN

MATÉRIEL FRIGORIFIQUE
Armoires et Vitrines Réfrigérées

**SPORTS D'HIVER
VACANCES D'ÉTÉ
à
SUPERDEVOLUY**

1.500 - 2.500
avec la formule
inédite

Multipropriété

Vous ne paierez votre
résidence à la montagne
que dans la proportion de
l'usage que vous voulez
en faire.

**PROMOTION - ETUDES - REALISATION
GRANDS TRAVAUX DE MARSEILLE**

A découper et à retourner :

« SUPERDEVOLUY », Parc de stationnement
Rd-Pt des Champs-Élysées, angle Ch.-Élysées/
av. Matignon, PARIS (8^e). Tél. : 359-64-12.
Je désire recevoir, sans engagement de ma
part, une documentation très complète sur le
système de la Multipropriété Vacances, la
station de SUPERDEVOLUY et la « Résidence
du Bois d'Aurouze ».

NOM
ADRESSE
TEL

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938

Groupe
PREVOIR



ASSURANCES
VIE
ASSURANCES
GROUPE

DEVOIR ET PRÉVOYANTE

GROUPE PREVOIR

19, rue d'Aumale - Paris-9^e
Tél. : 526-03-50

ASSURANCES
VIE
ASSURANCES
GROUPE

Groupe
PREVOIR



MAURICE VOYER 1924
GEORGES REGNAT 1936

TUNZINI - ENTREPRISE

Société Anonyme au Capital de 20 500 000 F

Siège Social : 90, rue Cardinet - 75-PARIS 17^e

Chauffage

Plomberie

Installations Sanitaires

Ventilation

Climatisation

Conditionnement d'air

Réfrigération

Protection incendie

Centrales thermiques

Installations d'usines

Usines de traitement des ordures ménagères

USINES GERLACH s.a.

57-Bouzonville

Tél. : (87) 64-22-33

Télex : 86 276

ESTAMPAGE

Pièces pour Automobiles — Roues de Berlines
SOUTÈNEMENT METALLIQUE DE MINES - CONVOYEURS

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE TOUTE NATURE

LA CONCORDE

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938

Capital Social : 32 000 000 de F

5, rue de Londres - PARIS 9^e - Tél. : 874-82-50 - 874-29-51 - 744-97-77

C. RAYNAL (29), Directeur
G. CAU (51), Directeur

J. GEOFFROY (59), Fondé de Pouvoirs

Grand Armagnac
JANNEAU
CONDOM (FRANCE)

Pierre JANNEAU X 37

LA GRANDE PAROISSE
un demi-siècle d'expérience
dans l'industrie de l'azote



PUB. GR. 26-57

**SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE
LA GRANDE PAROISSE**
AZOTE ET PRODUITS CHIMIQUES

8, RUE COGNAQO-JAY, PARIS, FRANCE. TEL. 555-44-30

SOCIÉTÉ DES MOTEURS

SALMSON

15, rue Lemer cier - PARIS 17^e
387-01-70

USINE DE CREST (Drôme)

**TAILLAGE D'ENGRENAGES
BROCHAGE**
et toutes opérations en série de
**MÉCANIQUE GÉNÉRALE
DE QUALITÉ**

Adresser toute correspondance à :
Boîte Postale N° 34
26-CREST
CHELLÉ (14)



**BANQUE DE L'UNION
EUROPÉENNE**

siège social : 75 paris 2^e

4 rue Gaillon
téléx : 21.942 Paris - téleg. : Norebank Paris
téléphone : 266.20.30

succursales, filiales et participations

Nantes - Toulouse - Strasbourg (Banque Asch)
Marseille - (S.A. Bonnasse Frères, Banquiers,
petits-fils et fils de Léon et Eugène Bonnasse)
Genève (Ficomer)

représentations

Beyrouth - Bogota - Buenos-Aires - Cali - Madrid
Melbourne - Montréal - Montevideo - New York - Sydney - Tokyo

*** l'eau...
c'est la vie!**

- Adduction et distribution d'eau potable.
- Réseaux d'assainissement.
- Eaux agricoles et industrielles.
- Captages, forages et sondages.
- Traitement de l'eau potable.
- Génie civil et ouvrages spéciaux.
- Forages horizontaux.
- Entretien et gestion des réseaux.
- Pipe-lines et feeders.

sade



Compagnie
générale
de travaux
d'hydraulique
28, rue de La Baume, Paris 8^e
Téléphone : 359/61.10

INTERNATIONAL NICKEL FRANCE S.A.

Centre d'Information du Nickel
49 bis, av. Hoche - PARIS 8^e
Tél. : 622-23-60
Télex 29 235

C. A. M. O. M.

CONSTRUCTEURS ASSOCIÉS POUR
LE MONTAGE D'OUVRAGES METALLIQUES
82, boulevard des Batignolles, 82

**CHARPENTES
RESERVOIRS
TUYAUTERIES
CANALISATIONS**

82, boulevard des Batignolles, 82
EUR. 33-69 PARIS - XVII^e

SACER

Société Anonyme pour la Construction et l'Entretien des routes
1, rue Jules-Lefebvre - PARIS 9^e

Compagnie Française de l'Azote

387-53-49

PARIS VIII^e
4, AVENUE VELASQUEZ

S. I. M. I.

S. A.

MATÉRIEL

EN

ACIER INOXYDABLE

7, rue de Rouvray, 7 Téléphone :
NEUILLY-SUR-SEINE SAB. 94-31

CLEMANÇON

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE

23, RUE LAMARTINE - PARIS 9^e — Tél. : 285-23-09

André LAFON, Président-Directeur Général (32)

SAP

45-ROUVRES-ST-JEAN
TÉL. (15) 38-02-10-23
(7 lignes groupées)

**PAVILLONS PRÉFABRIQUÉS
EN DUR**

C. CHANUT 47, P.D.G.



SPAPA

SOCIÉTÉ DE PAVAGE
ET DES ASPHALTES DE PARIS
ET L'ASPHALTE

120, rue de Javel - PARIS 15^e - 828-56-20

Dumard 1939

L'ABELLE

**INCENDIE, GRELE, ACCIDENTS
ET RISQUES DIVERS**

Capital Social 45.800.000 F
(Entièrement versés)

VIE

Capital Social 10 000 000 F
(Entièrement versés)

COMPAGNIES ANONYMES D'ASSURANCES

Entreprises Privées régies par le décret-loi du 14 juin 1938

Siège Social : 57, rue Taitbout - PARIS-IX° — Téléphone : 744-73-29

J. MARJOLET (19 Sp.), E. BOULA de MAREUIL (28), E. DESCROIX (55)
Ch. KATZ (55), G. BOUCHER (57), C. VALIN (59).

CFTA



TRANSPORTS

ENTREPOTS

Société Générale de Chemins de Fer et de Transports Automobiles

4, Cité de Londres - PARIS 9°

Tél. : 874-41-33

TRÉFIMÉTAUX G P

Siège Social : 28, rue de Madrid - PARIS (8°)

Société Anonyme au capital de 185.827.500 F

**DEMI-PRODUITS EN CUIVRE ET ALLIAGES DE CUIVRE
METAUX SPECIAUX**

**CONDUCTEURS ELECTRIQUES NUS OU ISOLES
CABLES TELEPHONIQUES - CABLES SPECIAUX
TUYAUX EN PLOMB ET MATIERES PLASTIQUES
TOILES METALLIQUES ET EN PLASTIQUE**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES

Société Anonyme au Capital de 52 400 000 Francs

56, rue du Faubourg-Saint-Honoré - PARIS (8°)

**ENTREPRISES GENERALES
TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENT
EQUIPEMENT ELECTRIQUE**

REALISATION : SOCIETE NOUVELLE MERCURE, 4, place Franz-Liszt, Paris-X°
Imprimé en France par l'Imprimerie de l'Indre, Argenton-sur-Creuse, Dépôt légal 4° trimestre 1971

EDITEUR : SOCIETE AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE
Directeur-Gérant de la publication : Georges Chan

Aquitaine

**Société
Nationale
des
Pétroles
d'Aquitaine**

- **HYDROCARBURES
LIQUIDES ET GAZEUX**
- **SOUFRE**
- **ACIDE SULFURIQUE**
- **GAZ POUR AÉROSOLS**
- **PRODUITS
THIOORGANIQUES**

- *Diméthylsulfoxyde*
- *Odorisants pour gaz*
- *Hydrogène sulfuré liquide
et autres produits*

Demandez notre catalogue



**TOUR AQUITAINE
CEDEX N° 4
92 - Paris - La Défense
TEL. : 256-61-61**